

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
—POUR—
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Électrique.
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

J. EMILE VANIER,
Ingénieur Civil et arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 17 Septembre 1894

À Son Honneur le Maire
et à Messieurs les Échevins de la
Cité de St-Henri.

Messieurs,

S'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me donner
l'autorisation de faire enlever par M. Blais la clôture du
terrain qui se trouve au coin Sud-Ouest des rues St-Elizabeth
et St-Jacques (terrain de la nouvelle église), afin de permettre
à la Compagnie des Tramways de construire sans plus
de délai la double voie dont elle a absolument besoin
vis-à-vis cette propriété!

S'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de St-Henri.

P23/E2, 104

No 5828

avis de J.E. Vauviers re
enlèvement de la clôture
du terrain de la fabrique re
Bleuvin depuis Valois
le 17 Sept 1944
J.W.

C.S.M.

Joseph Jacob

vs.

La Cité de St Henri

J'ai examiné la poursuite intentée par le demandeur contre la défenderesse et je suis d'avis que l'action telle que portée est mal fondée, pour les raisons suivantes :

1o. La section 4389 des Clauses générales des corporations de ville dit que pour contester un règlement ou une résolution du Conseil il faut être électeur municipal. Il ne suffit donc pas d'être propriétaire d'immeuble, comme le demandeur l'allègue, puisque par l'article 4227 des Clauses générales, il faut pour être électeur non-seulement être propriétaire, mais encore avoir payé toutes ses taxes et redevances municipales. Ce que le demandeur n'allègue pas dans son action.

2o. Le demandeur n'allègue pas non plus par son action que le Conseil ait donné suite à la résolution que le demandeur attaque. Il faut bien remarquer que le rapport du sous-comité a été adopté, mais avec amendement, et cet amendement changeait le temps du paiement. En sorte que le Conseil est lié en tant que M. Smith aurait accepté le rapport tel qu'amendé; ce qui n'est pas allégué dans la déclaration. Ces deux objections cependant pourraient être surmontées par le demandeur en amendant sa déclaration, ce qu'il obtiendrait probablement; mais à tout événement l'action telle que portée serait suivant moi renvoyée pour les deux raisons que je viens d'indiquer. Supposant que l'action serait amendée je considère qu'il y a une troisième raison pour faire renvoyer l'action.

L'article 4376 des clauses générales

des

des Corporations de ville dit que les résolutions peuvent être contestées de la même manière que les règlements et l'article 4389 indique la procédure à suivre pour faire annuler un règlement, ce qui doit être fait au moyen d'une Requête, et le droit de demander à annuler un règlement se prescrit par trois mois. J'admetts bien que l'on peut dans certains cas demander par une action directe, sous le droit commun, l'annulation d'un règlement ou d'une résolution, même après l'expiration des trois mois. Bien que la jurisprudence ne soit pas fixée sur ce point, il semble être admis que la chose peut se faire dans certains cas bien particuliers; mais je suis d'avis que du moment que la partie qui se plaint est encore dans les délais accordés par les Clauses générales des Corporations de ville, c'est-à-dire dans les trois mois, elle doit suivre la procédure spéciale indiquée par cette loi qui régit la Cité de St Henri et que la seule procédure à suivre dans le moment par le demandeur aurait dû être la Requête dont il est parlé dans cette clause 4389 des ~~xxxx~~ Clauses générales des corporations de ville et des clauses suivantes.

Enfin, quatrième raison : Au mérite même, je suis d'avis que l'action devrait être renvoyée, attendu que le demandeur ne demande pas l'annulation de la résolution principale, savoir celle par laquelle le Conseil a décidé d'acheter et a acheté le terrain nécessaire pour la construction d'un Incinérateur. Je reproduis la section 13 de l'Acte 57 Vict.chap.60 qui se lit comme suit :

" La Cité aura le droit d'acquérir, pour
" des fins municipales, des propriétés en dehors ou en
" dedans de ses limites, pourvu que pour les propriétés
" acquises en dehors, elle obtienne de la municipalité
" dans

" dans laquelle ces propriétés seront situées, l'autorisation de les exploiter pour les fins pour lesquelles elles auront été achetées."

La défenderesse n'était pas obligée d'acquérir un terrain, elle était simplement autorisée; mais du moment que, se servant de cette autorisation, elle a acquis un terrain, comme dans le cas actuel, elle était par le fait même autorisée de l'exploiter pour les fins pour lesquelles ce terrain était acheté. Or, dans le contrat passé avec la municipalité de la Côte St paul, si je suis bien informé, la défenderesse a déclaré qu'elle achetait dans le but d'y construire un incinérateur et elle s'engageait à le construire d'ici au premier juin prochain. Avait-elle ce droit de contracter cette obligation ? Evidemment oui, puisque les clauses ci-dessus citées lui donnent le droit de contracter l'obligation et de l'exploiter dans le cas où elle achète une propriété. La résolution qui est maintenant attaquée n'était que le corollaire de la première et si l'on voulait faire mettre cette dernière de côté, il fallait nécessairement commencer par la première. Mais l'on objecte qu'il n'y a pas de fonds pour construire cet incinérateur. Y en avait-il plus pour acheter le terrain et si l'achat du terrain est légal, la construction de l'incinérateur l'est également. La Législature n'ayant pas déclaré comment le terrain et ses accessoires seraient payés, il faut en conclure que c'est une charge qui est imposée à la municipalité et si elle ne peut pas payer avec ses ressources ordinaires, elle devra se faire autoriser à faire un emprunt, ou si encore les contribuables refusent un emprunt, alors les créanciers pourraient poursuivre la défenderesse par une action directe et obtenir jugement contre elle et se faire payer dans le cours ordinaire de la loi. On ne peut pas

objecter

objecter que la ville a dépassé ses pouvoirs de contracter; car la limite de 15 pour cent qui avait été fixée par l'Acte de 1876 a été rappelée dans l'Acte de 1879. Les revenus ordinaires de la ville seront certainement plus considérables l'année prochaine; mais cependant si encore le Conseil croit qu'ils ne seraient pas suffisants pour payer et le terrain et l'Incinérateur, je suggérerais d'autoriser l'avocat de la Cité de faire application immédiatement à la Législature qui va siéger dans quelques semaines, pour demander la ratification tant de l'achat du terrain que de la construction de l'Incinérateur et de faire un emprunt spécial pour en payer le coût si la Cité de St Henri constate l'année prochaine qu'elle ne peut pas payer avec ses revenus ordinaires. Mais à tout événement je considère la poursuite mal fondée, parce que suivant moi la section 13 du chap. 60, 57 Vict. a autorisé la Cité à construire l'Incinérateur du moment que le Conseil a fait l'acquisition d'une propriété en contractant l'obligation d'y construire cet incinérateur et que tant que la résolution qui a autorisé l'achat de ce terrain n'aura pas été mise de côté, la résolution attaquée ne peut pas l'être également.

Votre Serviteur.

Montreal 17 Sept^r 1874 S. Beaudin

P23/E2, 104

N^o 5829
J. Jacob

La cité de
S^t Henri.

Opinion
R^e d'assesseur

17 Sept 1894

J. Beaudin

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
POUR
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Électrique.
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

J. EMILE VANIER,
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux : 107, rue St-Jacques,

Montréal, 17 Septembre 1894

À son Honneur le Maire,
à Messieurs les Échevins de
la Cité de St Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que les trottoirs de la Rue Notre Dame de l'avenue Atwater au point du Grand-Tronc, auront immédiatement à être refaits, pour la plus grande partie, pour correspondre au niveau de la nouvelle bâture de pierre qui longe maintenant le parage en asphalte, en voie de confection sur cette rue.

D'un autre côté, Messieurs, comme ces travaux de réparation vont entraîner une dépense assez considérable pour les nouveaux terrassements à faire ainsi que le nouveau bois à poser, vous me permettrez de vous demander de vouloir bien prendre en considération la question de faire sur cette rue des trottoirs permanents en asphalte, par exemple, aux

lieu

(2)

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
—POUR—
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Électrique.
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.

BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

J. EMILE VANIER,
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux : 107, rue St-Jacques,

Montréal, 189

lien et place des trottoirs temporaires

Il y aurait là, je crois, une économie bien entendue
de votre part et une excellente protection indispensable
contre les effets de la gelée sur la bordure de pierre, sans
compter que la rue en question où se trouvent un
grand nombre de maisons de commerce des plus importants,
n'aurait plus ensuite à être bouleversée pour l'introduction de
travaux permanents. La saison n'est pas encore trop avancée,
malheureusement qu'on n'a pas le temps et même plus
de faire ces trottoirs permanents cet automne.

En espérant que vous voudrez bien considérer
favorablement cette importante question dans le sens que m'ont
indiqué la grande majorité des habitants de la rue Notre
Dame, depuis quelques semaines,

Se Demeure, et Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Ville de Montréal.

P23/E2,104

No 5830
Rapport de J.E. Vauvin re
construction de trottoir en
asphalte rue Notre Dame
Ce 17 Sept 94
J.W.

Telephone Bell 2953.

E. Guérin, B.A., B.C.L.
P. B. Lamolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.
M. G. Larochelette, LL.B.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (and Flat).

Montreal, 17 septembre 1868

A Monsieur le Maire et les conseillers de la cité de St Henri.

Je suis heureux d'avoir à donner mon opinion écrite sur cette question de l'achat d'un incinérateur.

Le conseil étant divisé sur cette question et ayant été consulté par les deux factions, on a cru qu'il y avait contradiction dans les réponses que j'ai données à chacun. Les deux factions verront par les réponses qui vont suivre que je n'ai pas changé d'opinion, car je vais répéter ici ce que j'ai déjà dit à chacun.

On m'a demandé d'abord si la cité de St Henri avait le droit d'acheter un incinérateur ; j'ai répondu et j'ai répété que la cité de St Henri a certainement droit d'acheter un incinérateur.

Plus tard l'autre faction du conseil est venue me consulter me disant que par simple résolution, le conseil avait acheté cet incinérateur et me demandant si la chose était régulière et légale. J'ai répondu et je réponds encore que non.

Bien que la cité de St Henri ait indubitablement le droit d'acheter ou de faire construire un incinérateur, elle est obligée dans l'exercice de ce droit d'accomplir les formalités exigées par la loi. L'incinérateur en question coûte \$21500.00; l'achat que le conseil prétend en faire à crédit pour cette somme, est, dans mon opinion l'équivalent d'un emprunt du même montant. Que la ville emprunte \$21500 pour payer cet incinérateur ou que le vendeur consent à le lui vendre à crédit, à être lui-même le prêteur, ce n'en est pas moins pour la cité de St Henri, contracter une dette de \$21500. Prétendre le contraire ne me paraît pas conforme à l'esprit de la loi. Je suppose que le vendeur de cet incinérateur dise: je vous vends cet incinérateur \$21500, mais si vous voulez me le payer comptant, je vous le laisse pour vingt mille piastres, - personne ne conteste que la cité de St Henri n'aurait pas le droit de faire un emprunt de \$20,000 pour acheter cet incinérateur sans passer un règlement et soumettre ce règlement à l'approbation des électeurs municipaux propriétaires de la cité de St Henri.

2
Telephone Bell 2953

E. Guérin, B.A., B.C.L.
P. B. Laviolle, B.C.L.

MADORE & GUERIN

J. A. C. Madore, B.C.L.
M. G. Laroche, L.L.B.

Advocates + Barristers

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (and Flat).

Montreal,

189

St Henri. Si l'on prétendrait que pour vingt et un mille piastres ,savoir quinze cents piastres de plus, le conseil aurait seul le droit par une simple résolution d'endetter la ville de la même façon que pour un emprunt, sans passer de règlement et sans soumettre ce règlement à l'approbation des contribuables intéressés. Pour moi, je considère que l'achat par le conseil de cet incinérateur qui ne doit rapporter aucun revenu à la cité et qui constitue une dette nette de \$21500.00 est absolument l'équivalent d'un emprunt pour le même montant et que par conséquent, si la cité de St Henri a le droit de se procurer cet incinérateur, elle devait pour y arriver, passer un règlement décretant l'achat de cet incinérateur, et le soumettre à l'approbation des électeurs propriétaires de la municipalité .

Je suis donc d'opinion que de ce chef ,l'action de Jacob contre la cité de St Henri est bien fondée.

On dit: la cité de St Henri a passé un contrat: ne serait-elle pas responsable de dommages en refusant maintenant de l'exécuter?

Je ne crois pas ,pour la raison bien simple que la cité de St Henri n'a pas passé de contrat . Pour que la cité de St Henri ait réellement passé un contrat valable, il faudrait qu'elle eut procédé tel que je l'ai indiqué plus haut ,et de cette manière -la seule-, elle aurait été liée.

La résolution déconseil qui autorise la passation du contrat et la signature, au nom de la cité de St Henri,,est ultra vires et ne crée aucune obligation de la part de la cité de St Henri. Le vendeur devait savoir quelles étaient les formalités à accomplir pour arriver à la vente de cet incinérateur; et s'il a voulu se contenter d'une simple résolution absolument insuffisante,c'est à ses risques et perils.

Quant aux conseillers qui ont voté cet achat ,ils ne peuvent pas être personnellement responsables vis-a-vis du vendeur . Pour les atteindre, il faudrait qu'en les convaincraient de la mauvaise foi,dol ou fraude . Du moment qu'ils ont agi au meilleur de leur connaissance et de bonne foi, ils n'ont encouru aucune responsabilité personnelle.

On objecte l'obligation de construire un incinérateur

3

Telephone Bell 2953.

E. Guérin, B.A., B.C.L.
P. B. Lavielle, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.
M. G. Larochele, LL.B.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (and Flat).

Montreal,

189

incinérateur prise par la cité de St Henri en faveur du vendeur du terrain et de la corporation de la côte St Paul.

Je ne crois pas que cette raison puisse autoriser le conseil de la cité de St Henri d'essayer à se procurer d'une manière illégale l'incinérateur qu'il s'est obligé d'avoir. De plus il est douteux que cette obligation qui se trouve mentionnée dans le contrat, lie la cité de St Henri: car le conseil ne pouvait pas lier la corporation ~~pour une~~ obligation qu'il n'avait pas lui-même le droit de contracter pour elle. Dans tous les cas , si la cité de St Henri peut accomplir cette obligation qu'elle a contractée vis-a-vis, la côte St Paul , elle n'a qu'à suivre la procédure indiquée par la loi : passer un règlement l'autorisant à la construction, à l'acquisition de cet incinérateur, et soumettre ce règlement à l'approbation des électeurs propriétaires .

Reste la question de savoir si l'action est bien intentée.— Il y a bien quelques irrégularités dans cette action. Je crois qu'il aurait été plus régulier d'alléguer que le demandeur est un électeur municipal propriétaire, payant taxes. Je crois qu'il aurait été plus conforme de mettre en cause le vendeur, de l'incinérateur, vu que le contrat est passé et que la résiliation de la résolution emporte avec elle, la résiliation du contrat; le vendeur Smith étant partie au contrat, je crois , que toutes les parties intéressées seraient dû être mis dans la cause qui demande la nullité du contrat; mais d'un autre côté on peut remédier à ces deux objections , en faisant motion pour amender et en faisant motion pour obtenir l'autorisation de mettre en cause la partie qui n'y est pas . Je ne crois donc pas que ces raisons soient suffisantes pour vous aviser de résister à cette action.

Vgici ce que je vous conseillerais de faire., vu surtout que je n'ai pas pu me procurer encore pour ce soir, l'opinion de Mr Geoffrion.. L'action est, je crois , rapportable demain; nous avons jusqu'au dix-neuf au soir pour comparaître . Je crois que ce que la cité de St Henri aurait de mieux à faire , serait de produire une comparution avec une déclaration qu'elle s'en rapporte à justice , faire notifier , en même temps, le vendeur Smith par protéger notarié , l'informant de cette action et des raisons qui y sont alléguées ainsi que des conclusions prises, et le requérant

P23/E2,104

Telephone Bell 2958

E. Guérin, B.A., B.C.L.

P. B. Lavielle, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.

M. G. Larochele, LL.B.

New York Life Building.

Noos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal,

189

requérant d'intervenir et de défendre à cette action ,
s'il le juge a propos .

Si Mr Geoffrion arrive à la conclusion
qu'il vaut mieux résister à l'action, vous serez encore à temps
pour le faire. Si au contraire , il considère qu'il n'y a pas
de chance de succès , alors vous laisserez prendre jugement
sur votre déclaration vous en rapportant à justice et après,
vous pourriez préparer un règlement tel que je l'ai mentionné
plus haut , décretant l'acquisition d'un incinérateur et
vous le soumettrez au peuple qui l'approuvera ou le rejette-
ra suivant qu'il le jugerait a propos .

En agissant ainsi , je crois que la responsabilité du conseil xxxxxxxx serait sauve , de même que
la parole donnée par la majorité de ses membres .

Montreal 17 Septembre 94
J. A. C. Madore
avocat

P23/E2, 104

No 5831

Madore & Cie
Résidence de l'
échafaud de l'ini-

Sept 1894

D. G. Madore

Montreal, le 15 Septembre 1894
Madore & Cie
Résidence de l'échafaud
Sept 1894

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Boutes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
• • •
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— — —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

J. EMILE VANIER,
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux : 107, rue St-Jacques,

Montréal, 17 Septembre 1894.

A Son Honneur le Maire,
et à Messieurs les Échevins de la
Cité de St Henri.

Mesieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer
les Comptes suivants, se rattachant à la construction
des égouts de votre Cité :

23 Avril 1894.	James K. Ward	bois	\$ 9.75
du 5 Mai au 1 ^{er} Juin.	J. Amesse	fontes	86.23
		Total :	<u>\$ 95.98</u>

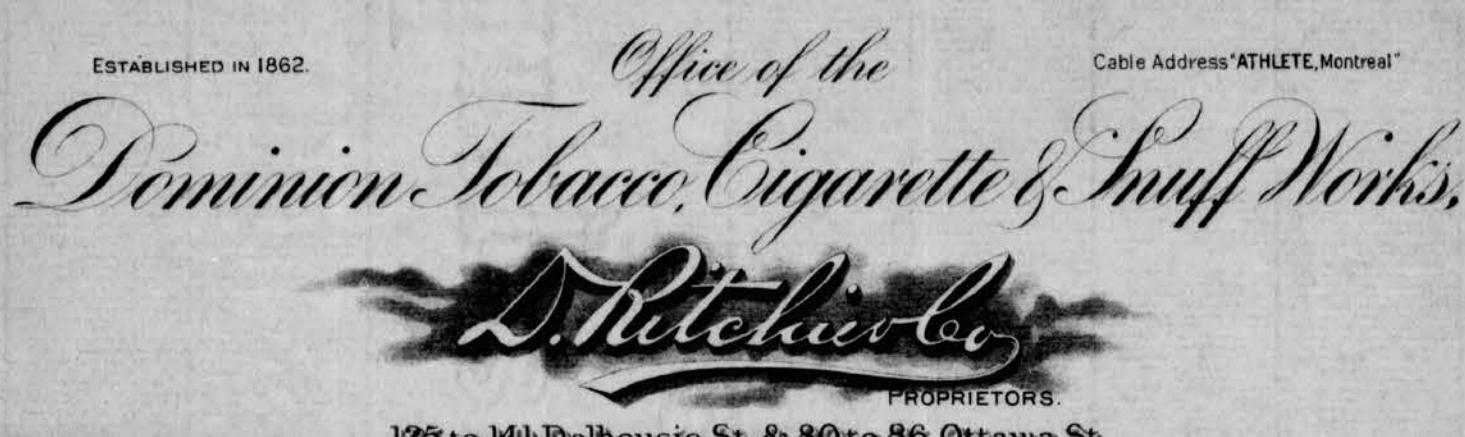
J'ai l'honneur d'être, Mesieurs,
Tout très obéissant serviteur
J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de St Henri.

P23/E2, 104

No 5882
J E L'arie
rapport qu'on peut
payer les comptes ci-
nclus
17 Sep 1894

P23/E2,104



123 to 141 Dalhousie St. & 80 to 86 Ottawa St.

Montreal, Can. Sept. 17th. 188

F. Dagenais, Esq.,

Mayor, S T . H E N R I .

Dear Sir:-

We anxiously await reply to our letter of July 4th.

We wrote you on Sept. 1st., but we presume our letter must have got lost, or gone astray, as we have received no acknowledgment.

Yours truly,

D. RITCHIE & CO.
McLennan

Conseil général
le 19 Sept 94

P23/E2, 104

No 5833

lettre de D Ritchie en
établissement à Montréal
à Huber & Sons

ce 17 Sept 1894

Very truly yours

A. M. Ritchie

17 Sept 1894. To Mr. J. A. Huber & Sons, Montreal.

Dear Sirs, I have the pleasure to advise you that we will do our best to

get a copy of the new book on the subject of the auto.

We also have a copy of the book on the subject of the auto.

Yours very truly yours,

D. Ritchie

1.

There are 600 employees of which 300 are men. Supposing each man was to pay an average of \$10.00. per month of rental or \$120. per annum, the 300 men would pay in all \$36,000.00. in rent during the year. This amount capitalized at 6% would represent \$600,000.00. worth of property. This property taxed at 70 cents in the hundred dollars it would give an annual revenue of -----\$4,200.00.

Now supposing you would pay Messrs S. Davis & Sons a bonus of \$50,000.00. ~~which~~ would pay the same off by paying \$3,679.09 yearly as per enclosed statement.

In addition to this the Municipality would receive a yearly tax in the way of school and special taxes from the factory property of fifty cents in the hundred dollars. Now the factory which these people would erect would have to contain 125,000. square feet of floor space and allowing a flat to be 10 feet high it means that the building would contain at least 1,250,000. cubic feet, and this would at the lowest cost 4 1/2 cents per cubic foot, and would mean an outlay of over \$56,000.00. on buildings alone, outside of the foundation, and adding to this say \$20,000.00. for the necessary land it would bring the cost of the property to at least \$75,000.00. Now supposing this were assessed at say \$50,000.00. the Municipality would derive from this \$2,500.00. per annum, or an amount sufficient to pay any extra expense that the town might be put to in consequence of the additional factory and 300 houses.

Now what does all this mean? It means this; that supposing the town of St Henry were to vote a bonus of \$50,000.00. and exemption from General taxation for 20 years to Messrs S. Davis. & Sons, the town would receive in return the following as shewn above.

- 1st. The distribution among its present working people in erecting the factory during the coming hard winter, of, \$56000.00.
- 2nd. The distribution among the same people during this winter and next summer in the erection of the necessary dwelling houses for the accommodation of the employees of the Davis factory of \$600,000.00.
- 3rd. The yearly expenditure of say \$100,000.00. of the \$125,000. earned by the employees of S. Davis & Sons on rent, clothing fuel, and provisions which would mean a yearly circulation of that amount among the present population of St Henry of \$100000.00.
- 4th. It would give the town an extra net revenue of at least ~~\$2,500~~ \$2,500.00. per year, and this without allowing anything for the increase of the number of employees in the Davis factory Thus the coming of the firm of S. Davis & Sons & D. Ritchie & Company to St Henry would during the first year place nearly three quarters of a million dollars worth of assessable property on the Assessment Roll of that town, and would give an additional circulation

P23/E2,104

2.

of at least \$100,000.00. per annum, for the next twenty years among
its people.

Debentures bearing 4% interest, payable in 20 yearly
instalments on a loan of \$ 50,000.00

<u>Year</u>	<u>Interest</u>	<u>Principal</u>	<u>Total Amount</u>
1	2000.00	1679.09	3679.09
2	1932.84	1746.25	3679.09
3	1862.99	1816.10	3679.09
4	1790.34	1888.75	3679.09
5	1714.79	1964.30	3679.09
6	1636.22	2042.87	3679.09
7	1554.51	2125.58	3679.09
8	1469.52	2209.57	3679.09
9	1381.14	2297.95	3679.09
10	1289.22	2389.87	3679.09
11	1193.61	2485.48	3679.09
12	1094.21	2584.88	3679.09
13	990.81	2688.28	3679.09
14	883.28	2795.81	3679.09
15	771.45	2907.64	3679.09
16	655.15	3023.94	3679.09
17	534.19	3144.90	3679.09
18	408.39	3270.70	3679.09
19	277.56	3401.53	3679.09
20	142.58	3536.51	3679.09

	\$ 50,000.00		

P23/E2, 104

Archives de la Ville de Montréal

RECOMMENDED READING IN THE FIELD OF EDUCATION IN SOVIET RUSSIA

Samedi le 20 Septembre 1894

Quantités prises par les soussignés
pour l'évaluation de la maison de Mr
Blain sur la Rue Beaudoin

7	Toies de magome		7000
26	Verges d'excavation	@ .30	780
4	Portes extérieures		4800
9	Chassis		10800
30	Pieds de corniche		2400
1	Perron		1500
22 ^{1/2}	Garnis de clapboard		6000
30	" " madrier		8000
13 ^{1/2}	Pieds courants de galerie		1350
30	" " " "		3000
30	" " dalle et dallo.		700
6 ⁴⁰	Garris de couverture		2860
7 ⁰⁰	" planche @ couverture		2100
30	Pds " cheminée		3300
8 ⁰⁰	Garris " madrier & clapboard.		3300
2 ¹⁶	" " double couverture		3300
1	Hangar		2000
1	Gabinet		1000
1	Hangar à 2 étages		2000
2	Escaliers		1200
1	Entrée de cave		500
8	Portes de chambre		5400
50	Pds courante de boisage		575
1	Pantry		1500
1	"		2000
1	Portemanteau		1800
	Plancher soudé		1100
1 ²⁰	Pds courants de division		1800
536	Leys d'indeut		11700

Montants Rapporté		
210	Pds courants de plinthe	17 00
60	" Canal d'égout	45 00
14 ^c	Caisse planches	75 00
864	Pds courants de solive au Plombage	30 00
	Peinture	20 00
		32 00
		\$1215 65

Arthur Mapre

P23/E2, 104

No 5835

Rapport du Dr. Myre
à l'autopsie de
Mme Blain le 20 Septembre

G.W.

Province de Québec | A une session de Comité Général du
Cité de St. Henri | Conseil de la Cité de St. Henri, tenue
à St. Henri au lieu ordinaire des sessions du
dit Comité Vendredi le Vingtunième jour de
Septembre 1894 conformément à la loi à laquelle
session sont présents M le Maire Fd. Dugénais &
M M. les Echevins A. Leduc, ~~A. Delorme~~, ~~J. A. Guim~~
~~A. Faillle~~, W. Labiche, A. C. Bernard, J. S. Sicard
& ~~M. Léonard~~ - formant un quorum sous la prési-
dence de M le Maire -

Il est ordonné et statué par resolution du Comité Général comme suit-:

Resolu et adopté que les comptes ci-après soient approuvés et le trésorier autorisé d'en faire le paiement à M.M. Bell Telephone Coy. \$ 27,50 \$ 29,00 Montreal Gas Coy. \$ 13,64 - S Mondou \$ 3,00 & Montreal Turnpike Trust \$ 10,25 Lueder Robert \$ 50,73 Thos. Poirier \$ 466,88 + \$ 453,99 M. A. G. Lannière \$ 6,75 Andre. Bray \$ 10,00 A. Lemieux \$ 3,50 J & R Weir \$ 226,50 - M. A. Lavoie \$ 35,00, Lagacé & Lavoie \$ 1,10 Commissaire d'Écoles \$ 178,50, A. J. Constantine \$ 18,70, Rob. Mitchell \$ 17,50 + \$ 7,98 Warden King & Son \$ 559 C. Provoost \$ 12,00 A Courville \$ 11,20 N. Cartier \$ 4,00 Alph Reid \$ 4,50 O. David \$ 6,30 Oct. Chauvin \$ 38,75, A. Charlebois \$ 2,00 + \$ 1,80, Montreal Water & Sewer Coy. \$ 136,71 Chs. Dépocas \$ 6,70 + \$ 30,35 Gerhard. Berthianne \$ 1,50 L. L. Laroche \$ 20,00 J. K. Ward. \$ 1033,56 + \$ 83,00 + (273), Consumers Gas Coy. \$ 1,43 Citizens Light & Power Coy. \$ 58,00 + \$ 40,50, La Monarque \$ 1140,00, L.N. General \$ 25,00, J. H. Goisy \$ 60,05, D. Charbonneau \$ 14,00 Lédeon Robert \$ 18,05 Madore & Guérin \$ 505,63 + J. A. Gougeon \$ 6,70 + \$ 8,92 + \$ 1,98 + \$ 1,98 + \$ 32,02 + \$ 0,51 + \$ 4,11, G. M. Barrière \$ 220,00 App. Achamian \$ 295,40 W. Lamb \$ 12,60, B. Mohier \$ 74,74

713.70
201.0
515.60

coelacanthus
et syncl. sp.
d'Orbigny

Résolu et adopté que le Greffier soit autorisé d'ici à la compagnie des Chars Urbains leur enseignant de parfaire leur terrain sur la rue Notre Dame & donner le service des chars. sous deux jours d'ici sans quoi

des procédures seront pris contre la compagnie pour les y empêcher.

Résolu et adopté que le Greffier soit autorisé d'envier à M. Ritchie Manufacture détailler le plan de se rendre au Conseil en comité Mardi prochain le 25 concernant sa demande de loyer.

copie transmises
et certifiées par
le Greffier

copie transmises
et certifiées par
le Greffier

Résolu et adopté que la bête de St-Henri achetée de M. Desrosiers 30 toises de pierre grise - toise par la Corporation à la toise française - au prix de \$8⁵⁰ la toise

copie transmises
et certifiées par
le Greffier

Résolu et adopté à majorité que le Greffier soit autorisé d'envier à M. J. Lemoine lui demandant de se rendre au Comité Mardi le 25 concernant son expropriation.

et la somme est levée

(Contresigné
L'Assesseur
asst Greffier)

J. Daigle
Maire

P23/E2, 104

No 5836

Rapport de l'unité Général
du 21 Septembre 1894 ne
acceptation de comptes été
le 21 Sept 1894

G. H. S.

Après entente et délibérations entre le conseil de St Henri et J.P. Lemoine l'offre de \$ 9500⁰⁰ est accepté par J.P. Lemoine pour l'expropriation de sa propriété portant les Nos Officielles 1874 & 1875 suivant plan préparé a cet effet pour l'élargissement de la rue St. Jacques La dite somme de \$ 9500⁰⁰ étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite expropriation et le dit J.P. Lemoine conservant les batisse érigées sur le dit terrain mais devra livrer la partie expropriée aussitot que requis pour le passage de la dite rue et devra rebatir immédiatement suivant les reglements des batisse de St Henri pour la dite rue Et le dit J.P. Lemoine a signé la présente comme acceptant.

La suite Les frais de l'aulice de la Corporation et autres aulices seront à la charge de la Cité de Henri

ce 25 Sept 1914 Joseph Lemoine

P23/E2, 104

No 5836a
Jos Lemoine
entente ex propria
tim
25 Sept 94
368



Montreal, Can. Sept. 24th.

1894

Jules Beauchamp, Esq.,

Greffier & Tresorier,

S T . H E N R I , P.Q.

Dear Sir:-

Your communication of the 21st. Sept. is to hand, but we regret that it will not be convenient for our Mr. Davis to meet your Committee to-morrow night, as he is out of town just at present. If Thursday night would be agreeable to you, our Mr. Davis will take pleasure in attending your meeting.

Please let us know if this is satisfactory.

Yours truly,

D. RITCHIE & CO.

By *A. Desjardins / Mgr*

P23/E2, 104

No 5837
Lette de M Ritchie
à établissement de
manufacture de
Jabac
en Russie en
24 Sept 1861

Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le _____ 189

Après entente et délibérations entre le Conseil de la Cité de St Henri et Molphis Paquette l'offre de \$ 1200⁰⁰ est acceptée par Molphis Paquette pour l'expropriation totale de sa propriété portant le Numéro Officiel 61 de 1722 suivant plan préparé à cet effet pour l'élargissement de la rue St Jacques. La dite somme de \$ 1200⁰⁰ étant pour tous dommages pouvant résulter de la dite expropriation, et le dit Molphis Paquette abandonnant les batisses érigées sur le dit terrain mais devra livrer la partie expropriée aussitôt que requis pour le passage de la dite rue et devra rebâtir immédiatement suivant les règlements des batisses de St Henri pour la dite rue St Jacques. Et le dit Molphis Paquette a signé la présente comme acceptant.

Sig. Léonard }
L'Invechal }
Molphis Paquette
maire

P23/E2, 104

No 5837a

Dolphin Paquette

25 Sep 94
Entend espéra-
tion

J. 368

GRANVILLE C. CUNNINGHAM,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, Sept. 24th, 1894.

Yules Beauchamp, Esq.,
Clerk & Treas. Corporation
St. Henry.

Dear Sir,

I have received from you an Extract from the Minutes of the Council of St. Henry requiring us to complete our work upon Notre Dame St., and to give Car service. I may remind you that the imperfect car service is owing to the asphalt paving being laid on Notre Dame St., and the construction of the Bridge across the line of the Grand Trunk.

It is impossible for us to give a complete car service while we are blocked by the paving, and by the Bridge construction. As soon as these are completed the cars will be run. I do not understand why you should have sent such a notice to us while these obstructions are in the way.

Yours truly,

Rce 26 Sept/94

Granville C. Cunningham

Manager & Chief Engineer.

P23/E2,104

No 5838

Lettre Montréal St Ry Co.
re rue Notre Dame
près d'un chemin de
fer et servie des chemins
ce 25 Sept 1844

G.W.

Après entente et délibérations entre le conseil de St Henri et Henri Carrier l'offre de \$ 2181⁰⁰ est accepté par Henri Carrier pour l'expropriation de sa propriété portant le No Officiel 62 de 1722 suivant plan préparé à cet effet pour l'élargissement de la rue Mémelie La dite somme de \$ 2181⁰⁰ étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite expropriation et le dit Henri Carrier conservant les batisse érigées sur le dit terrain mais devra livrer la partie expropriée aussitot que requis pour le passage de la dite rue et devra rebatir immédiatement suivant les règlements des batisse de St Henri pour la dite rue Et le dit Henri Carrier, a signé la présente comme acceptant.

Henri Carrier.

ce 25 Sept/94

P23/E2,104

No 5838.a.

Henri Carrier
23 Sept 1894
entente expropriation

368

J

Sept. 25th 1844
 Province de Québec } A une session de Comité Général de
Cité de St. Henri Conseil de la Cité de St. Henri tenu le
 à St. Henri au lieu ordinaire des sessions du dix
 Comité Mardi le vingt cinquième jour de Septembre
 Mil huit cent quatre vingt quatorze, à laquelle
 A. Delorme } session sont présents en l'assassin le Maire
 J. Dagenais & M. M. les Échevins, A. Leduc, ~~A. Leduc~~
 J. J. Aquin, A. J. Taillefer, M. Labiche, A. A. Bernard
 M. Sicéal & L. M. Sicéal formant un quorum
 sous la présidence de Mr le Maire -
 Il est ordonné et statué par résolutions du
 Comité Général comme suit savoir: -

Resolu et adopté à unanimité que l'affre de
 & la tonneur # 3¹⁵ soit fait à M. Daniel Guignau pour le
 copier ^{le 1^{er} juillet 1844} à l'ordre de Charles de l'Hotel-de-Ville, pour lui rendue à la Cité de
 St. Henri

Resolu et adopté à unanimité que M.M. les
 Estimatans Louis & Huel soient notifiés de
 se rendre et faire une nouvelle évaluation de la
 propriété de M. Antonin Dangereau rue Beaudoin
 et la séance est levée

(Signature
 Sicéal
 asst Greffier)

J. Dagenais

P23/E2, 104

No 5839

Rapport de Comité général
du 25 Septembre 1914 complié
D. Daunou &c.

Le 25 Sept 1914
G.W.

Après entente et délibérations entre le conseil de St Henri et Geo. Clermont l'offre de \$ 1950⁰⁰ est accepté par Geo. Clermont pour l'expropriation de sa propriété portant le No Officiel 63 du 1722 suivant plan préparé à cet effet pour l'élargissement de la rue St Omelie La dite somme de \$ 1950⁰⁰ étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite expropriation et le dit Geo. Clermont conservant les batissements érigés sur le dit terrain mais devra livrer la partie expropriée aussitôt que requise pour le passage de la dite rue et devra rebatir immédiatement suivant les règlements des batissements de St Henri pour la dite rue Et le dit Geo. Clermont a signé la présente comme acceptant.

W. Labrecque
D. Neucael

{ Geo. ^m Clermont
Signature manuscrite

P23/E2,104

No 5839a.

Grs Clemont
entente expropriation
25 Sept 1894

368

✓

P23/E2,104

Cable address "Monribb"

MCGIBBON & DAVIDSON.

ADVOCATES

R.D. MCGIBBON, Q.C.

PEERS DAVIDSON.

TELEPHONE NO. 2807

New York Life Building

Montreal. Sept 26th, 1898

The Corporation of St Henry.

3651 Notre Dame street.

Montreal.

Dear sirs,

Your tax bill to Messrs Hughes Cook & Co of the Union Abattoir Company, amounting to \$300.00, for a rendering house, has been handed to us to attend to, and we are at a loss to understand under what provision of the law you should render such a bill, and for so large an amount.

We would be greatly obliged if you would send us a copy of the bylaw under which it is purposed to levy this tax. We will then be in a position to reply to your demand more definitely, on behalf of Messrs Hughes Cook & Co.

Yours faithfully,

M. Gibbons & Davidson

Enclosed
Sept 27 1898

P23/E2,104

Après entente et délibérations entre le conseil de St Henri et Ed. Blek et Langlais l'offre de ~~2000~~ cent au pied du pied est accepté par Ed Blek et Langlais pour l'expropriation de sa propriété portant le No Officiel suivant plan préparé à cet effet pour l'élargissement de la rue St Enelie La dite somme de ~~4000~~ cent au pied étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite expropriation et le dit Ed. Blek et Langlais conservant ~~les batissements érigées sur le dit terrain mais devra~~ livrer la partie expropriée aussitot que requis pour le passage de la dite rue ~~et devra rebatir immédiatement suivant les règlements des batissements de St Henri pour la dite rue~~ Et le dit Ed. Blek et Langlais a signé la présente comme acceptant.

Ed. Blek et Langlais

P23/E2,104

No 5840a

Ed. Langlais

Entente Expropriation

23 Sept 1894

368

en faveur de cette association formée pour
l'acquisition d'un terrain à l'angle de la rue
d'Urbino et de la rue Sainte-Catherine.
L'entente expropriation a été faite par la
mairie de Montréal au profit de l'association
mentionnée ci-dessus, à la date du 23 Septembre 1894.
Le terrain est situé dans le quartier de l'arrondissement
de l'Île Sainte-Hélène, à l'angle de la rue
d'Urbino et de la rue Sainte-Catherine.
Le terrain mesure environ 100 pieds de long sur 50 pieds de large.
Il sera utilisé pour la construction d'un
édifice résidentiel.

P23/E2,104

La Compagnie de Telephone des Marchands

DE MONTREAL (Limitée.)

Montréal, 20 Sept. 1894.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie, aura lieu Mardi le deux Octobre prochain, à trois heures de l'après-midi aux Bureaux de la Compagnie No 81 Rue St-Jacques à Montréal, pour recevoir le rapport des opérations de l'année, procéder à l'élection des Directeurs sortant de charge, et régler toutes autres questions qui leur seront légalement soumises.

Par ordre du Bureau de Direction.

J. M. MARCOTTE.

Secrétaire.

P23/E2,104

No 5841

Lettre expédiée à l'Assemblée
des Marchands de
l'assassinat d'Assassins

le 26 Septembre

Après entente et délibérations entre le conseil de St Henri et M^r. Blain l'offre de \$ 1900⁰⁰ est accepté par M^r. Blain pour l'expropriation de sa propriété portant le No Officiel 20 de 1722 suivant plan préparé à cet effet pour l'élargissement de la rue St Émeline La dite somme de \$ 1900⁰⁰ étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite expropriation et le dit M^r. Blain conservant les batisse^s érigées sur le dit terrain mais devra livrer la partie expropriée aussitot que requis pour le passage de la dite rue et devra rebatir immédiatement suivant les reglements des batisse^s de St Henri pour la dite rue Et le dit M^r. Blain a signé la présente comme acceptant.

Ce 25 Septembre 1894

Marcie Blain

P23/E2,104

No 5841a.

Narcisse Blain
entente expropria-
tion
25 Sep 1894

368

Ville St-Henri 26 Sept 1894

A Ses Bonneurs le Conseil & à M. M.
les Conseillers de la Ville de St-Henri

Messieurs

L'humble requête des
sousigné expose respectueusement
que Je viens d'ouvrir une manufac-
ture de chaussures dans votre ville
qui a pour but est peu considéra-
ble mais avec l'espoir de l'agrandir
suivant les besoins, et d'employer
avant deux mois au moins vingt
à trente hommes. Pour ces raisons
je prie la Ville conseil de vouloir
me permettre de payer la taxe
d'appui que l'on me réclame
espérant que ma demande sera
prise en juste considération.

Je demeure Messieurs
Votre humble serviteur
L. Rivet P. Germain

P23/E2,104

No 5842

Demande de suspension
de l'acte d'affaire dans main
futur de Claussen -
Rivel & Germann ex
26 Sept 94

Montréal 22/Septembre 1894

Messieurs Le Maire
et les Echevins de la Ville
de St Henri.

Messieurs

On reponse a certaines remarques que nous savons avoir été faites au sujet de la qualité du pavage en asphalte que nous établissons actuellement pour votre compte sur la rue Notre Dame, nous prenons la liberté de vous dire que nous pouvons vous assurer que nous nous faisons un travail de 1^{er} Ordre sous tous les rapports, mais d'un autre côté il ne faut pas oublier non plus que nous n'avons pas encore livré une seul verge de ce pavage à votre Ingénieur et si l se trouve quelque part quelques petit morceaux qui aient été posés un peu à froid il va sans dire que nous les remettrons en parfait ordre comme nous l'avons fait en quelques autres endroits déjà sur les indications de votre Ingénieur et de son Inspecteur.

Nous ajouterons encore Messieurs que la pavage en un endroit particulier a été détérioré par les Voiture de votre corporation alors que ce pavage n'était pas encore roulé définitivement et que dans tous les cas il n'était pas encore livré au traffic et vous conviendrez avec nous qu'il serait impossible que nous prissions la responsabilité d'un tel état de choses.

En définitive, Messieurs, notre intention était et est encore de vous livrer sous le plus court délai possible le pavage que nous avons entrepris de vous faire, et cela aussi de la manière la plus parfaite possible.

Nous ne craignons pas non plus de vous dire que les travaux que nous vous faisons sont très supérieurs a ceux de Montréal et même a ceux de de St Cunigonde.

Nous vous demanderons encore Messieurs

Messieurs, de vouloir bien nous aider à
maintenir les endroits de passage sur le
parage ainsi que les barrières, afin que
nous puissions faire notre travaille avec
la plus grande vitesse possible.

Nous avons l'honneur d'être
Messieurs

Vos bien servis

Charette & Desormeau

Contracteurs

P23/E2, 104

No 5843

Lettre de Chauette & Desormeau
à la cie des caillats d'asphalte sur
l'île Notre-Dame en
26 Sept 1894

P23/E2,104

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION.

MONTREAL BRANCH,

OFFICES, BOARD OF TRADE BUILDING,

(WEST WING)

St. Sacrament Street

ALF. W. HADRILL, TELEPHONE 1032.
Secretary.

To the Mayor.

St. Henry.

Que.,

Dear Sir:-

I enclose herewith copies of our Inspector's report recently made on the Fire Preventive Appliances of your Town, and I am directed to ask you to draw the special attention of your Council to the suggestions made by our Inspector therein.

At present the same rates are accorded in your Municipality as in the City of Montreal, the Companies no doubt being influenced in giving you this privilege by the belief that in the event of any serious conflagration, you would obtain the assistance of the Montreal Brigade, but it is of the utmost importance that your Brigade should be in such a position to instantly answer and extinguish fires at their early stages, and it is therefore urgent that the recommendations of our Inspector should be carried out.

Yours truly,

Auguste Hadrill

Secretary,

(Enclosures).

Repondez ce 28 Sept 94
accuse reception par G.W.S

P23/E2, 104

Archives de la Ville de Montréal

(RUC) 10475.32

YOGA THERAPY

types of decorative foliage on leaves
and structures of the plant, especially
when they are exposed to the air.
The following are some of the
more common types:

No 5844

Canadian Under
written Loss fire Ass.

DAST. 211.

U(1)

1000

卷之三

Le 28 Décembre 1876, par la 40 Vict. ch. 49 la ville de St Henri a obtenu une charte spéciale.

Le paragraphe 7 de la Section 15 de cette charte se lisait comme suit:-

" 7. Le conseil de la dite ville ne pourra par lui-même contracter des dettes pour une somme excédant en totalité quinze pour cent de l'évaluation totale des biens imposables de la dite ville".

Le 31 Octobre 1879, par la 42-43 Vict. ch. 58, le Statut plus haut cité a été purement et simplement rappelé et remplacé par une charte nouvelle.

La Section 13 de ce nouveau statut est dans les termes suivants:-

" Le Conseil aura le pouvoir d'emprunter de temps en temps sur simple résolution, sans la ratification par les contribuables, des deniers, mais le total dû en aucun temps, n'excédera pas deux mille piastres, pour pourvoir en cas d'urgence, aux besoins de la ville. -"

Par différents amendements à la charte, ce pouvoir du Conseil d'emprunter, a été étendu à \$10.000.-

Le 8 Janvier 1894, 57 Vict. ch. 60, l'amendement suivant fut ajouté à la charte:

Section 13." La cité aura le droit d'acquérir, pour des fins municipales, des propriétés en dehors ou en dedans de ses limites, pourvu que, pour les propriétés acquises en dehors, elle obtienne de la municipalité dans laquelle ces propriétés seront situées, l'autorisation de les exploiter pour les fins pour lesquelles elles auront été achetées."

La Section 18 de la 42-43 Vict. ch. 59 limite le droit de prélever des taxes à 1 o/o sur les biens imposables

-2-

sables, pour les dépenses d'administration et les diverses améliorations publiques; et en outre certaines taxes définies sur les personnes.

Le pouvoir de taxer par le paragraphe 2 de cette section ne s'applique qu'aux travaux publics et améliorations d'une nature locale et dont bénéficient certains contribuables ou intéressés spéciaux; ce paragraphe n'étend donc pas le pouvoir général de taxer.

La Section 2 de la 42-43 Vict. ch. 58 comporte que l'Acte des clauses générales des corporations de ville (40 Vict. ch. 29) s'appliquera à la ville de St Henri, sauf en ce qui peut être incompatible aux dispositions de la charte spéciale. Ce statut 40 Vict. ch. 29 est maintenant reproduit par les articles 4178 & suivants des Statuts Refondus de Québec .-

L'article 4523 et les suivants définissent les pouvoirs d'emprunter; la charte de St Henri ne contient rien qui soit incompatible avec ces dispositions, sauf la limite du montant des emprunts par le Conseil seul, qui est fixée à \$10.000.-

Or, par l'article 4524, il est ordonné que chaque fois que le conseil contracte un emprunt, il est tenu de pourvoir de suite à même les revenus de la corporation au paiement des intérêts annuels et d'un fonds d'amortissement de pas moins de 1 o/o.

L'article 4538 dit ce qu'il faut entendre par revenu.

D'après l'analyse qui précède comment doit-être résolue la question qui se présente quant aux achats de propriétés et contrats faits par le conseil municipal de la

-3-

la ville de St Henri pour des montants excédant \$10.000, quand le trésor municipal ne contient aucun argent pour payer comptant et nécessitant des prélevements de taxes s'élevant à au-delà de 1 % sur la valeur cotisée des immeubles et dépassant le taux des taxes autorisées contre les personnes .-

OPINION:-

Cette question n'est pas sans difficulté et c'est avec beaucoup d'hésitation que j'en arrive aux conclusions suivantes:-

Je suis d'opinion que, nonobstant le fait que le pouvoir du Conseil est limité à contracter des emprunts n'excédant pas \$10.000, il faut comprendre sous ce mot emprunt toute dette contractée par le conseil municipal en sus des revenus ordinaires de la corporation, et lors que la corporation ne possède aucun deniers en caisse résultant de collections préalables ou d'emprunts régulièremen effectués, les pouvoirs conférés à la ville de St Henri d'acquérir des immeubles et de faire des améliorations publiques, sont toujours subordonnés à sa capacité d'en payer le coût.-

L'amendement à la charte qui a été passé par la 57 Vict. ch. 60 n'a pas pour effet d'augmenter le pouvoir du Conseil municipal d'endetter la municipalité.- Cet amendement n'a pas pour effet de rendre légal ce qui auparavant n'était pas autorisé, savoir: l'acquisition d'immeubles en dehors de la municipalité.

Quoique la charte soit silencieuse quant aux li-

mites

-4-

mites des dettes que peut contracter la corporation, je suis d'opinion que cette limite résulte implicitement de celle imposée au pouvoir de taxer.-

D'après moi, il serait absurde de permettre à une corporation de contracter des dettes qu'elle n'a pas les pouvoirs de payer et aussitôt que la corporation est arrivée à absorber la totalité de ses revenus pour les dépenses d'administration ordinaire , le paiement des intérêts et de l'amortissement des dettes déjà contractées, elle cesse de pouvoir contracter de nouveaux emprunts ou de nouvelles dettes.-

En appliquant ces règles au cas qui se présente, savoir: l'achat d'un immeuble en dehors de la municipalité qui a coûté, me dit-on, \$12.000 et l'achat d'un incinérateur qui devra coûter \$21.000, si ces deux nouvelles dettes ne peuvent pas être payées à même les recettes ordinaires, il faudra avoir recours à un emprunt.

Or, comme la loi des clauses générales des villes exige un amortissement d'au moins 1 o/o à part des intérêts, si la ville de St Henri en élevant ses taxes à 1 o/o, qui est la limite autorisée, ou en prélevant la totalité des taxes autorisées sur les personnes, est incapable de faire face à un semblable emprunt, ce dernier serait nul, même autorisé par le vote des contribuables et je suis d'opinion que la dette créée sous de semblables circonstances est entièrement nulle.

je suis aussi d'opinion que, puisqu'il n'y a pas lieu de distinguer entre un emprunt ordinaire que le Conseil seul peut contracter et une dette consentie par le

même

-5-

même conseil, le conseil de St Henri a outrepassé ses pouvoirs en contractant une dette de \$12.000 pour l'achat de l'immeuble de la Côte St Paul et une autre dette de \$21.000 pour l'achat d'un incinérateur.

Il n'y a pas de délai pour contester un acte commis par un corps public qui a agi ultra vires, et cette nullité peut être demandée soit par voie de la requête en contestation autorisée par la charte, soit par une action directe que peut intenter tout contribuable.

Montréal, 27 Septembre 1894.-

C. A. Geoffrion

P23/E2, 104

No 5845

Geoffrion
Aveur
Opinion re
militaire

27 Sep 1894

50.0.0.0.0

5 - 500
50 - 5000
500 - 50000
5000 - 500000

Montréal, 25 Septembre 1894.

À Son Honneur le Maire
et à M. le greveur les Échevins de la
Cité de St Henri.

M. le greveur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait important que M. & M. les Contracteurs du pavage de la Rue Notre Dame n'ont pas terminé leurs travaux le 20 Courant, comme l'exigeait leur contrat avec votre Corporation.

En vue de cet état de choses, je crois qu'il serait opportun que mon justicier notarié leur fût signifié à cet effet.

Comme renseignement, je pourrais ajouter que les travaux de pavage arrêtés depuis le 22 courant, peuvent être repris, d'après l'information que j'en ai en ce moment, vendredi prochain le 28 courant.

J'ai l'honneur d'être, M. le greveur,
votre très obéissant serviteur,
J. Emile Vauvies

Ingénieur de la Cité de St Henri.

Montréal, 24 Septembre 1894

A Son Honneur le Maire et à
Messieurs les Échevins de la
Cité de St Henri.

Messieurs,

En réponse à la lettre de votre Greffier, M^r J. Beauchamp,
en date du 20 courant, me demandant de faire rapport sur
l'état actuel des travaux de pavage de la rue Notre Dame,
J'ai l'honneur de vous soumettre:

1^e Que les travaux de pavage en asphalte de la rue Notre Dame,
en voie de confection par M^r les Entrepreneurs Desormeau
et Charrette, en vertu d'un contrat spécial, n'ont pas
été terminés et ne le sont pas encore aujourd'hui,
à l'encontre des exigences du contrat a^uquel
mentionné, qui demande que ces travaux soient complis
le 20 Septembre courant.

2^e Que j'ai déjà mis par lettre, les Entrepreneurs Desormeau
et Charrette, en demande de terminer ces travaux sans plus
de délai.

3^e Que les travaux de pavage exécutés jusqu'à présent par
M^r les Entrepreneurs déjà mentionnés, sont de 1^{re} ordre,
tant sous le rapport de la matière employée qu'à
celui de la main-d'œuvre.

4^e Que dans le cours de l'exécution de ces ouvrages une
surveillance active a été exercée, tant de ma part
et

(2)

et de celles de mes amis, qui de celle d'un inspecteur spécial ayant de nombreuses années d'expérience et faisant partie de mon personnel.

5^e Que de temps en temps certaines petites parties des travaux, soit dans le bétonnage ou l'asphalte, ont dû être repues sur mon ordre et sous la surveillance de mes subalternes. Je citerai entre autres 4 ou 5 morceaux d'asphalte ayant été posés un peu à froid, qui ont dû être repusés.

6^e Que la qualité du béton fait comme fondation du parage de la rue Notre Dame est de 1^{re} classe, et que l'asphalte français employé à St Henri, est certainement supérieure à tout ce qui a été importé dans le pays jusqu'à présent.

7^e Que les contracteurs sont certainement en veue de nous donner un excellent ouvrage sous tous les rapports et qu'il va sans dire que les quelques imperfections qui se rencontrent encore ici et là, et qui sont inhérentes à tout travail de ce genre durant l'exécution, devront absolument disparaître suivant mes ordres avant que le travail ne me soit livré pour le compte de votre Capucin.

8^e Que jusqu'à présent, les Contracteurs Désormeau et Charrette ont encore entre les mains les ouvrages de parage, c'est-à-dire qu'ils n'en ont encore livré soit au Capucic ou autrement, aucune partie.

Sai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
J. Fauteux
Ingénieur de la Cité de St Henri.

P23/E2, 104

No 5845a

Rapport de J.E. Vauvin re
l'asphalte de la
rue Notre Dame en
27 Sept 94

Montréal, 25 Septembre 1894

À Son Honnorable Maire,
et à Messieurs les Échevins de
la Ville de St Henri.

Messieurs,

En réponse à la demande qui m'a été faite par résolution de votre Conseil, en date du 15 courant, au sujet de la direction que doit suivre le prolongement de la rue Ste.Emélie telle que montrée au plan d'expropriation que vous avez adopté, je vous vous dirai que :

La rue Ste.Emélie telle que projetée au plan d'expropriation que vous avez en mains, sera le prolongement en ligne droite parfaite, suivant la ligne homologuée sud de la rue actuellement ouverte, depuis la rue Rose de Lima jusqu'à la rue Ste.Élisabeth.

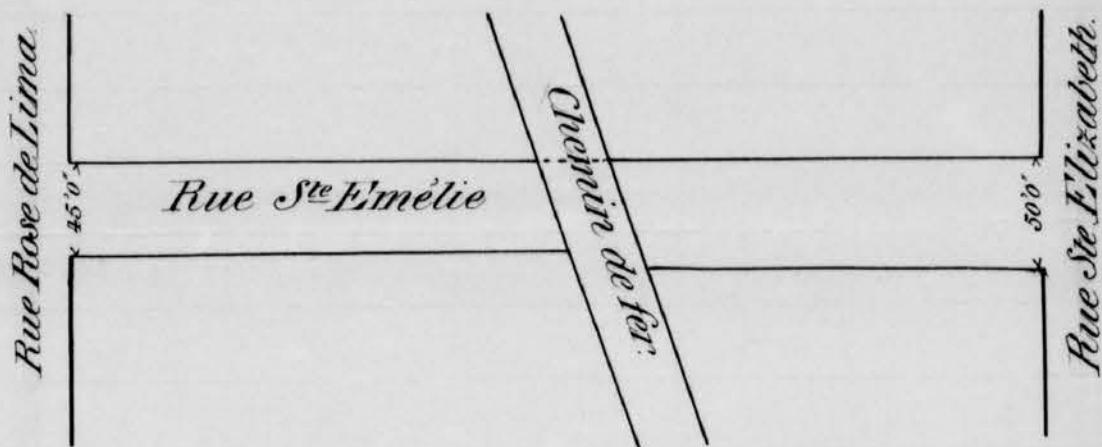
En d'autres termes, la ligne homologuée sud de la rue Ste.Emélie actuelle, entre la rue Rose de Lima et le chemin de fer, a été prolongée en ligne droite parfaite, du chemin de fer à la rue Ste.Élisabeth, et la ligne homologuée nord a été parallèlement à la ligne sud, et par conséquent aussi en ligne droite, à 50 pieds de distance de la ligne sud, du chemin de fer jusqu'à la dite rue Ste.Élisabeth.

La rue Ste.Emélie ancienne, de la Rue Rose de Lima au chemin de fer, n'ayant que 40 pieds de largeur

telle

(2)

Telle qu'homologuée, sans que le prolongement du
chemin de fer à la rue Ste Elizabeth, sera avoir 50 pieds.



Sai l'honneur d'être, Monsieur,
votre très obéissant serviteur,
J. Emile Danier.

Ingénieur, Côte de St Henri.

P23/E2, 104

N^o 5846
Rapport J.E. Vauier re
rue St-Emile en suite
ligné avec l'ancien au
ce 27 Sept 94

Montréal, 26 Septembre 1874.

A son Honneur le Maire,
et à Messieurs les Échevins de la
Cité de St Henri

Messieurs,

En réponse à la demande qui m'a été faite par résolution proposée en Conseil le 12 Septembre courant au sujet du projet de changement de la ligne horizontale nord de la rue St Jacques, de la rue St Alphonse à la rue Ste. Elizabeth, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une copie du plan modifié indiquant le changement proposé dont il est question dans la dite résolution. Le tout ayant été préparé d'après les informations prises sur les lieux en compagnie du proposeur de la résolution, M. l'Échevin Joseph Sénéchal.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Savoie
Ingénieur de la Cité de St Henri

P23/E2,104

No 5847

Rapport de J.A. Samier
modification du plan des pro-
priétés de la rue St-Jacques
ce 27 Sept 1944

Province de Quebec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henry
et a tous ceux qu'il appartiendra

Avis public est par le présent donné que le Role D'Evaluation
pour la Cité de St henrifait et préparé par les Estimatrices
vingtseptième
nommés par le Conseil en date du sixièmejour du Mois dMars
dernier est DEPOSEau Bureau du Conseil de la Cité de St Henri
pour l'information des parties interressées

Le dit Role restera ouvert a l'examen des inter-
ressés ou de leurs représentants durant trente jours a dater
de ce jour

Donné à St Henry en la Cité de St Henri sous mon
seing et le sceau de la Corporation ce vingtneuvième jour de
Septembre Mil huit cent quatrevingt quatorze

Bureau du Conseil
Hotel de Ville No.
3-5 Place St Henri

Jules Beaulamp
Greffier & Trésorier


Province of Quebec
City of St Henry

To the Inhabitants of the City of St Henry
and to all whom it may concern

Public Notice is hereby given that the Valuation
Role for the Town of St Henry made and prepared by the Valua-
tors named by the Council of the Said Town and according to an
order from said Council under date of the Twenty s4venth of
March One thousand eight hundred and ninety four last is now
DEPOSITED in the office of the said Council of St Henry for
the information of all parties interressées

The said Role shall remain open to the examination of all par-
ties interrested or of their representatives during thirty days
from this date

Given at St Henry in the said City of St Henry
under my hand and the seal of the Corporation this twenty ninth
day of September 1894

Jules Beaulamp
Greffier

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE ST HENRI soussigné L.N.Sonecal Constable spécial de la Ville
de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri;
certifie par les présentes et fais rapport sous mon ser-
ment d'office que le ~~vingt neufième jour de Septembre~~
~~mil huit cent quatre vingt quatre~~ j'ai affiché deux vraies
copies dûment certifiées de l'avis public ~~du dépt du rôle~~
~~dévaluation pour l'annee 1894~~
ci-annexé dans les langues Française et Anglaise comme
s'it savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les
langues Française et Anglaise à la porte de l'église
Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et
située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques
et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans
les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hôtel-
de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St
Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les
places ordinaires des affiches Et je certifie de plus
avoir lu les dits ~~avis public en langue~~
Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la
porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de
St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanch
~~le vingt neufième jour de Septembre~~ étant le Dimanche que
j'ai lu les dits ~~avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les~~ dits
avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport
pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce 29 Septembre 1894

L.Sonecal

Constable Spécial

the information of all parties interested
The said Role shall remain open to the examination of all par-
ties interested or of their representatives during thirty days
from this date

Given at St Henry in the said City of St Henry
under my hand and the seal of the Corporation this twenty ninth
day of September 1894

Jules Baudouin
Clerc

P23/E2, 104

N° 5848
Avis public (et retour)
n° 11
Dépot au Rôle d'Évaluation
de 1894
Produit ce 29 Sept.
1894

P23/E2,104

St Henry Sept 29 1894

To the Manufacturers exempted
from taxation of St Henry

Gentlemen:-

In conformity with the By-Laws of the City
of St Henry granting exemption of taxes on your manufactures
I beg to request a report from your office stating the number of
hands employed in your establishment average of salary paid
per week also the smallest number of hands employed during the
year said report showing exact figures to be sent to the
Corporation Office not later than Wednesday next to be submit-
ted to the Council at their monthly meeting.

Trusting that the present will have due
attention, I remain,

yours truly.



P23/E2,104

Montreal Carriage Leather Co.
20 Lemoine Street,
J. ALEX. STEVENSON,
Montreal, Oct. 3rd 1894 189
PROPRIETOR.

L. N. Senecal Esq.

Town Hall

St. Henry

Dear Sir,

In reply to yours of Sept. 29th,
the average number of men we have employed is
48 and the wages per week \$387.00. Owing to
the tanning industry being very much de-
pressed we ran for about a month or 5 weeks
with 31 men, wages \$250.00. From this out
we expect to employ more labor as we hope
that business will improve.

Trusting this information will be
satisfactory

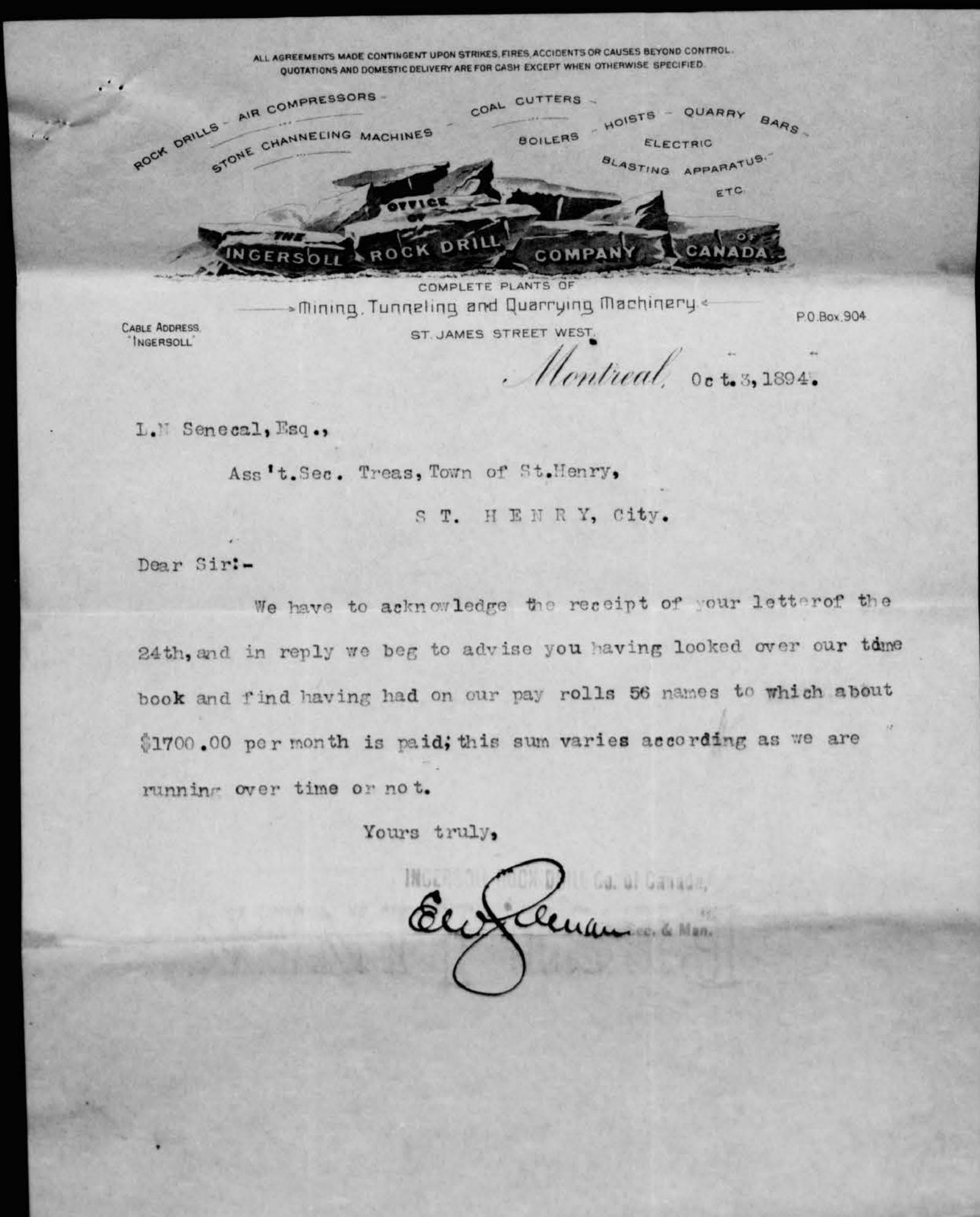
We remain

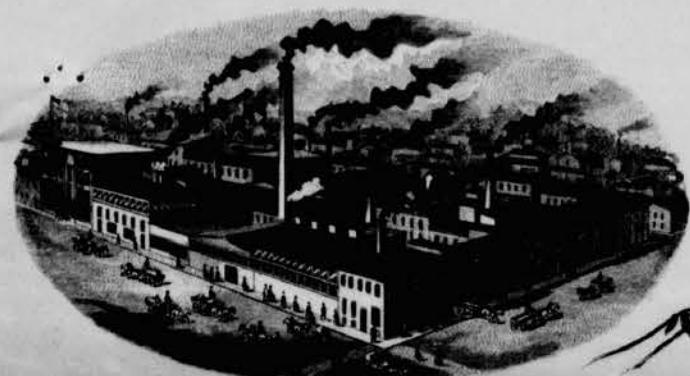
Yours truly,

MONTRÉAL CARRIAGE LEATHER CO.

J. Alex. Stevenson
PROPRIETOR.

P23/E2,104





MANUFACTURERS OF
WATER & GAS PIPES
BUILDERS' MACHINERY
RAILWAY & SPECIAL
CASTINGS.

145
WATER & GAS PIPES
BUILDERS' MACHINERY
RAILWAY & SPECIAL
CASTINGS.

145
WATER & GAS PIPES
BUILDERS' MACHINERY
RAILWAY & SPECIAL
CASTINGS.

THE CANADA PIPE & FOUNDRY CO.

P.O.BOX. 429.

Montreal, Oct 2nd 1894

To A. General Co.
P. D. I. S.

In view of our
works at St. Henri it is not possible to give you
exact returns for past year, we have been moving,
filling, building, fitting up and running part of
our shops there and sent at old shops in order
to keep our trade together, we have paid for
wages at St. Henri, besides \$155,000. the work however
has been so irregular that we have had men
from time to time and let jobs, in fact done
last night and day at times so as to get
through as best we could, we have had much
trouble and expense with water and foundations,
as far as we can see the work is now over
and we anticipate to have all our shops run-
ning there in a few weeks - The average number
of men working has been over 300 but as may
easily be seen from position of affairs an exact
account could not well be kept.

W. G. L. & Co. Ltd.



The Merchants
Manufacturing
Company.
Montreal.

A.A. AYER, President.
GEO. CREAK, Sec. Treas.
H. LAWTON, Supl.

October 3rd 1894.

L. Senecal Esq.

Town of Saint Henri.

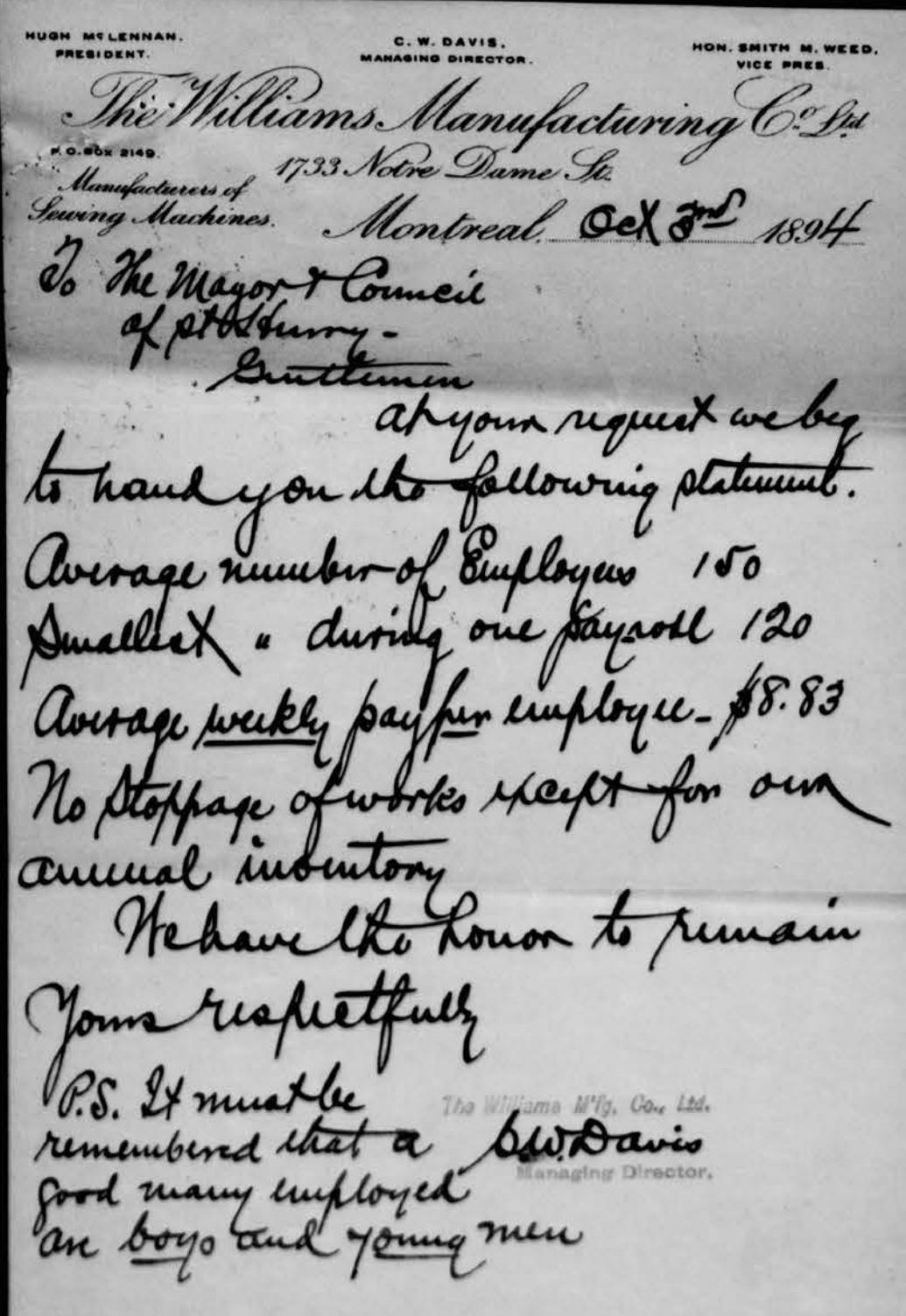
Dear Sir,

Relying to your memorandum of the 29th ulto, we beg to say, that it is somewhat difficult for us to give a fair average of the number of hands employed during the year 1894, from the fact that from the first of the year right up till now we have been employing additional hands as the new machinery was being put in running order. We find however by reference to our books, that in January 1894, we employed on a average 500, and that the average weekly wage amounted to \$4-25, while we now have in our employ 650 hands earning on an average \$4-50, per week. We trust that this information covers all that you require, if not kindly communicate with us again.

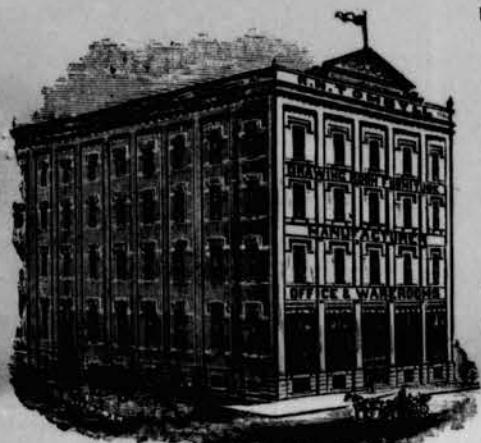
Yours truly,

John Chapman
P.S. Of course the above amounts include all the employed in the Company's service - 1894

P23/E2,104



P23/E2,104



P. O. Box 1746.

1665 St. James Street,

CORNER WALKER AVENUE ST. HENRY.

R. H. Tombyll

MANUFACTURER OF

PARLOR SETS, EASY CHAIRS AND LOUNGES.
A full Assortment of PLUSHES and COVERINGS

Montreal Oct 3rd. 1894.

L. N. Inceal. Easy. St-Henry Town Hall.

Dear Sir

In answer to your communication
of 29th ult. I beg to state that I at present
employ forty two hands, the highest
number this season has been fifty four,
and the lowest thirty three for a few weeks
only, the present staff being a little
below the average. Eleven at least
that I know resides in St-Henry, nine are
Housekeepers.

The average wages I cannot state
till the end of the year but will be over
Three hundred Dollars weekly.

This of course does not include
employers of Mssrs. Leger & Co.

Yours very truly
R. H. Tombyll.

P23/E2,104

WM. MANN,
PRESIDENT.

GEO. L. TELFER,
G.L. SUPERINTENDENT.

T. DUBREUIL,
Sec'y, TREASURER.

The Montreal Union Abattoir Company

WORKS: ST. HENRY AND HOCHELAGA
OFFICE: NO. 500 ST. PAUL STREET, (CORNER ST. PETER)

Montreal, October 5th 1894.

189.

To The Corporation of

The City of St. Henry. near Montreal.

Gentlemen:- I beg to inform your Corporation as per letter from your Mr. Senecal, that the Western Abattoir have one hundred and ten (110) men, with a weekly wages list of nine hundred and seventeen (917.00) dollars.

Your's truly.

W. M. Mann
President

P23/E2,104

MC 5849
Répertoire de différents
Manufactures et nombre
d'employés —

29 Sep 94

-----Page I -----

Avis spéciaux pour taxes municipales (générales et spéciales)
signifiés aux contribuables ci-dessous mentionnés en vertu
du rôle de perception de la municipalité de la cité de St
Henri pour l'année finissant le 31 Decembre 1894.

Nombres d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
1	Achilles Vane Orson	24 Juillet 1894	Prinelle
6	Aquin. J. J.	16 Juillet 1894	J.B.
1	do Joseph	6 Aout 1894	J.B.
11	do & Itzocie	16 Juillet 1894	J.B.
1	Aubin Maguire	26 " "	Prinelle
1	Ayensse Marie	7 Aout 1894	J.B.
1	Cedric Antoine	6 " "	J.B.
1	Archambault P.	6 " "	J.B.
1	do Rose	6 " "	J.B.
2	do Louise	6 " "	J.B.
2	do Nap.	7 " "	J.B.
1	Ange Felix	6 " "	J.B.
2	Aubry Montreal	6 " "	J.B.
1	Amatongue W	6 " "	J.B.
2	Audie Joseph	6 " "	J.B.
1	Zebek J.	6 " "	J.B.
1	Aubin Norbert	7 " "	J.B.
1	Ausenault Aug.	24 " "	Prinelle
1	Allard Rachelle		
12	Allau Robert	7 " "	J.B.
1	Benier R H	24 Juillet 1894	J.B.
2	Bainbridge Chs M.	6 Aout 94	J.B.
2	Bishop (la succ)	24 Juillet 1894	J.B.
1	Brown Thos	" "	J.B.
6	do Sue Robert	" "	J.B.
1	do R. Alex	24 Juillet 1894	Prinelle
89	do Sue Alf.	6 Juillet 1894	J.B.

- 2 -

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
152			
1	Bennet Aggie	27 Juin 1894	Jo.
1	do Felix	27 Aout 1894	Jo.
1	do George	"	
1	do Olivier	"	
1	do Moise	"	
1	Bouchard Frs	"	
1	do Bazile	"	
2	Brauchard Athanase	24 Juillet 94 malade	
1	Burnoughs M. Stuart	24 Juillet 1894	Jo.
1	Brodeur Nap.	6 Aout 1894	Jo.
1	Battes Miles	6 " "	Jo.
1	Bunet Amable	6 " "	Jo.
1	Bourelle Louis	6 " "	Jo.
1	do Odile	6 " "	Jo.
1	do Celestine	"	Jo.
2	Bissonnette Alba	12 mai 1894	Jo.
1	do Isacie	" "	Jo.
1	do Narcisse	6 Aout 1894	Jo.
1	Boisjonnier Pte	6 " "	Jo.
1	Bibault Adolphe	6 " "	Jo.
1	Biron Joseph	6 " "	Jo.
1	do Succ Sam	24 Juillet 1894	Jo.
1	Bureau Louis	24 " "	Jo.
1	Boutin Louis Oct	6 Aout "	Jo.
1	" Desiré	" "	Jo.
1	Burgoin Eugenie	" "	Jo.
2	do Louis	" "	Jo.
1	" Sophie	" "	Jo.
1	Royer Alexander	" "	Jo.
1	Plaine Narcisse	6 " "	Jo.

- 3 -

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Parrainage
185			
1	Brois Simon	6 Aout 1894	JB
1	Risebois Louis le	6 " "	JB
1	" Isidore	6 " "	JB
1	Bain Mathilde	6 " "	JB
1	Banteau Jos	24 Juillet 1894	JB
1	" Claude	6 Aout 1894	JB
1	Blais Philippe Jr	6 Juillet 1894	JB
1	Belauger Theodot	6 Aout 1894	JB
2	" Jos	6 " "	JB
1	" Séraphine	6 " "	JB
1	Baudin R	6 " "	JB
2	" Queenie	6 " "	JB
2	" Lussajois	6 " "	JB
5	Bienvenue Théop	6 " "	JB
1	Bien Lise	6 " "	JB
1	" Octave	8 " "	JB
2	Bouchard Agathe	6 " "	JB
1	" Philippe	7 " "	JB
1	Blegnier au Dangy Emelie	6 " "	JB
1	Bray Adèle	8 " "	JB
1	Budsonne Camille	6 " "	JB
1	Boudreau Alcide	24 Juillet 1894	JB
1	Bouffin P. & S.	6 Aout 1894	JB
1	" JB	6 " "	JB
1	Bazinet Virginie	6 " "	JB
1	Bertin H. & C	24 Juillet 1894	JB
3	Burville J. R.	" " "	JB malte
1	Bonne Aug	7 " "	JB
1	Bertrand Alexie	6 Aout 1894	JB
1	Butechera Ley	24 Juillet 1894	JB

- 4 -

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification	Prénom
224			
3	Bigneux Fr. & Al	24 Juillet 1894	J. C. malle
2	Bigamette Ch.	7 Aout 1894	J. C.
2	Bidard N. J.	10 " "	malle
16	Bonillier J. B.	27 Juillet 1894	J. C. malle
1	Bignette Rachelle	7 Aout 1894	J. C.
1	Bissette M. H.	24 " "	J. C. malle
2	Birry Wm		
1	Bétulien Jos	24 " "	J. C. malle
3	Bernard Alice	6 " "	J. C.
1	Barnes Edward	8 " "	J. C.
1	Belaire Mary J.	8 " "	J. C.
1	Berkendahh J.	24 " "	J. C. malle
1	Bilequey Jos	6 Aout 1894	J. C.
1	Beduehamp J. B.	24 Juillet 1894	J. C.
1	Bolduc Léonie	7 Aout 1894	J. C.
1	Belfaivre Louise	7 " "	J. C.
1	" Leon	24 " "	J. C. malle
2	Bonciani Léopold	7 " "	J. C.
1	Bonnesse Pier	24 " "	J. C. malle
1	Bouchardin Etah	6 " "	J. C.
1	Bouguer L. A.	7 " "	J. C.
1	Bouin Philias	7 " "	J. C.
1	Bower Alex	7 " "	J. C.
1	Bourneville Guil	24 " "	J. C. malle
1	Brown Mary	8 " "	J. C.
8	Budson J. G.	6 " "	J. C.
6	Charlebois Léop	12 " "	J. C. malle
9	" Aphonse	" " "	J. C. malle
1	" Aucelin	" " "	J. C. malle
1	" P. O.	7 " "	J. C.
281			

- 5 -

Nombre d'ans	Noms des Contubables	Date de la signification	Emprisonné
281-	Cyr J. P.	6 Août 1894	J.P.
1	" Wedgeur	6 " "	J.P.
1	Gouignau Benja.	6 " "	J.P.
1	Chabotmeau Alf	6 " "	J.P.
3	Capoill Léon	6 " "	J.P.
2	Capoill Elben	8 " "	J.P.
3	Charon J.	7 " "	J.P.
1	" Payens	6 " "	J.P.
1	Dospithé	6 " "	J.P.
1	Cairine Sulas	7 " "	J.P.
1	" Michel	6 " "	J.P.
3	Gouignau David	6 " "	J.P.
1	Gulpeau Louis	24 Juillet "	J.P.
1	Henry J. D.	9 Août "	J.P.
1	" Félix	7 " "	J.P.
4	Charette Lep.	7 " "	J.P.
2	" Asland	7 " "	J.P.
1	" Gaynes	6 " "	J.P.
1	Chignac Thos J.	24 " "	J.P. malle
2	Choinier Oct	6 " "	J.P.
1	" Rim	7 " "	J.P.
1	Crivier Jérémie	6 " "	J.P.
1	Collin Rim	7 " "	J.P.
3	Colmer H.	6 " "	J.P.
1	Corbeil Dyan	6 " "	J.P.
10	Chabot Louis	6 " "	J.P.
1	Daniel Odilon	6 " "	J.P.
1	" Jean	6 " "	J.P.
1	" Léonard	8 " "	J.P.
1	Christe Dame O. G.	26 Juillet 1894	J.P. malle

- 6 -

Nombr e d'air	Jours des Continguts	Date de la Signification	Remarques
378			
1	Couvre Jos.	6 Aout 1894 J.S.	
1	Cadieux Emile	6 " "	
1	" Albert	6 " "	
1	" Mathilde	6 " "	
15	Ab de Montreal	24 " "	Esmalle
1	Caron Louis	7 " "	J.S.
1	" J.S.	7 " "	J.S.
1	Caron	6 " "	J.S.
1	Est. Alf.	6 " "	J.S.
1	" Rep	6 " "	J.S.
2	" Jude	6 " "	J.S.
2	" Alex	6 " "	J.S.
1	" G.P.	6 " "	J.S.
1	" Véron.	7 " "	J.S.
1	Cartier René	6 " "	J.S.
2	" Torbeck	6 " "	J.S.
1	Chamard Geo	6 " "	J.S.
2	Comellans Amédée	6 " "	J.S.
2	" Leo D.	6 " "	J.S.
3	" Louis	6 " "	J.S.
1	Catiphors J.S.	6 " "	J.S.
1	Charbonier Jos.	6 " "	J.S.
1	" Leo P.	6 " "	J.S.
1	" Leo S.	6 " "	J.S.
2	Chartans Jos	6 " "	J.S.
1	" Sophie	7 " "	J.S.
1	Cheney L.	24 " "	Esmalle
1	Coulombe Geo	7 " "	J.S.
2	Grisay J.	24 " "	Esmalle
1	Guerack Michael	8 " "	J.S.
386			

- 7 -

Nombre d'ans	Noms des Autobus	Date de la Signature	Première
386			
1	Casson Ovila	7 Juillet 1894	10
3	Chapette Edmund	14 " "	10
2	Chervalier L.	" "	Émalle
1	Chier Celina	24 " "	Émalle
1	Couture Leopold	6 " "	10
1	Chassé J.	8 " "	10
1	Chaussee Melina	7 " "	10
1	Chatigny Cathe	7 " "	10
1	Caytois Hélène	7 " "	10
1	Chabotiz Calypso	6 " "	10
2	Craford Arthur	26 Juillet 1894	10
16	Cooper James	8 Août 1894	10
5	Désirée Alex.	6 " "	10
1	" Clain	6 " "	10
1	" Adeline	24 Juillet " "	10
1	" J.B.	14 " "	10
1	" Max Alex	27 Juillet 1894	10
1	" Alex	6 " "	10
2	Oukamel J.	24 " "	10
1	Darost Enie	14 Juillet 1894	10
2	" Barthélémy	6 Août " "	10
1	" J. Jr	6 " "	10
1	" J.	6 " "	10
2	Reschambault R	6 " "	10
1	Connally Lizzie	7 " "	10
1	" Jenny	7 " "	10
1	Desprado C.	6 " "	10
1	" Ch	6 " "	10
1	" Lucien	8 " "	10
1	Ouimet J.	6 " "	10
442			

- 8 -

nombr e d'ans	Nom des contribuables	Date de la signification	Remarque
490	Désarie O.	6 Aout 1894	J.C.
1	" Emilie	6 " "	J.C.
1	" René	27 Juin 1894	J.C.
1	" Benjamin	26 Juillet 1894	Emalle
1	Desjardins Alf.	6 Aout 1894	J.C.
3	" Chs	7 " "	J.C.
1	Dauvergne Pierre	24 Juillet 1894	Emalle
1	" Arthur	5 Sept 1894	J.C.
1	Deschamps J.H.	6 Aout 1894	J.C.
1	Dempster James	7 Aout 1894	J.C.
1	Davidson	24 Juillet 1894	Emalle
2	" Wm B	26 " "	Emalle
1	Denault Jos.	24 Juillet 1894	Emalle
1	" Louis	9 Juillet 1894	J.C.
1	Dinharm Louis	6 Aout 1894	J.C.
1	Duguay Benjamin	6 " "	J.C.
1	" Mary	6 " "	J.C.
1	" Philias	6 " "	J.C.
1	Dubuc Adeline	7 " "	J.C.
1	" Nap	6 " "	J.C.
1	" Etienne	6 " "	J.C.
3	David Odilon	12 mai 1894	J.C.
1	" Aug.	7 Aout 1894	J.C.
6	" L.C.	24 Juillet 1894	Emalle
2	" Philip	7 Aout 1894	J.C.
1	Desroches Gene	6 " "	J.C.
1	" L.	6 " "	J.C.
1	Daignais J.	6 " "	J.C.
1	" J.	6 " "	J.C.
1	" Philias	6 " "	J.C.
3	" Ferdinand	7 Juillet 1894	J.C.
495			

- 9 -

Nombre d'ans	Noms des contribuables	Date de la signification	Remarques
495	Dore Pierre	7 ans 1894 J.C.	
3	Grus	" " J.C.	
1	Aurèle Léo	5 Sept 1894 J.C. malle	
2	Cesantel J. Eté	7 ans 1894 J.C.	
2	" Musse	" " J.C.	
1	Cessieux Al.	" " J.C.	
1	Chirond Rosalie	6 .. " J.C.	
1	Cheaupeau Matilde		
2	Chorme Adhemar	24 Juillet 1894 J.C.	
1	" Louis	6 Aout 1894 J.C.	
2	Cugnier J.	6 Juillet 1894 J.C.	
1	Dapras Alex	6 Aout 1894 J.C.	
1	Deroches Julian	6 " " J.C.	
2	Desserre	24 Juillet 94 J.C. malle	
1	Dessure Théod	6 Aout 1894 J.C.	
1	" Tap.	6 " " J.C.	
1	Dyndale John		
2	Eegas de Labiche L	6 Aout 1894 J.C.	
3	" Wilfred	1er Aout 1894 J.C.	
3	" J.A.B	6 Aout 1894 J.C.	
1	Dumas Aug.	6 " " J.C.	
1	" J.A.B	6 " " J.C.	
1	" Denis	26 Juillet 1894 J.C. malle	
1	Duelos Sep	6 Aout 1894 J.C.	
1	" Jousaint	6 Aout 1894 J.C.	
1	" Jeanne	6 " " J.C.	
3	" Alfred	8 " " J.C.	
1	Duzew Philouan	6 " " J.C.	
1	Dion Olivier	6 " " J.C.	
1	Dupuis Daron H	26 Juillet 1894 J.C. malle	

— 10 —

nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
539	Dupuis Edmond	7 Aout 1894	Do
1	" Wm. S.	7 "	Do
1	" " J.	7 "	Do
1	" Theod	7 "	Do
1	Ouelle Acade	24 Juillet 1894	Emalle
1	Delisle J.A.	24 "	Emalle
1	Auguste Ls		
2	Daigneau Fr	4 Juillet 1894	Do
1	Daudelinier	26 "	Emalle
2	Despins Jrs	7 "	Do
1	Delagout Alex Jr	6 "	Do
1	Debaillie C		
1	Deslaurier Fr Jr	6 Aout 1894	Do
1	" Proxelle	7 "	Do
1	Desormeau G.H.	16 "	Do
2	Dubreuil Chs	8 "	Do
1	Deguire J	7 "	Do
2	" Beaupain	6 "	Do
1	" Chs	6 "	Do
1	Duff James	7 "	Do
1	Dubois Marie L	7 "	Do
1	Duderon H	7 "	Do
4	Defel A.M. Bea	24 Juillet 1894	Do
505	Dumoulin Chs	5 Juillet 1894	Do
1	Ethier Recd	8 Aout 1894	Do
3	" Anton	6 "	Do
2	" Jrs	6 "	Do
10	Enysse Chs	24 Juillet 1894	Emalle
3	Emms Norbert	6 Aout 1894	Do
1	Elliott John Sr	7 "	Do
1094			

-11-

Nombr d'ans	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Renouveler
1094			
5	Fishaud Ed	6 aout 1894	JO
1	" Adolphe	6 "	JO
1	" Horatius	6 "	JO
1	Fitzgerald John	6 "	JO
1	Frechette Nap	6 "	JO
2	" Alegis	6 "	JO
1	Forge Celine	6 "	JO
23	Fairbank NK	24 Juillet 1894	JO malle
1	Tourrier Marie	7 aout 1894	JO
1	" David	7 "	JO
1	" Eugen	24 Juillet 1894	JO malle
1	Fortier Chs L	6 aout 1894	JO
1	" " JO	6 "	JO
1	" Joseph	24 Juillet 1894	JO malle
1	" Rose	6 aout 1894	JO
2	Forque Hubert	6 Juillet 1894	JO
2	Ga. Rein	8 aout 1894	JO
1	Faure Ed	9 "	JO
1	Felds James	7 aout 1894	JO
5	Filib. Simon	7 aout 1894	JO
1	Fautoux Alfred	7 "	JO
3	" Emeric	7 "	JO
1	Chs Laspocas	16 "	JO
6	Longchamp Adeline	24 Juillet 1894	JO
1	" Moise	6 aout 1894	JO
1	" Hemidas	24 Juillet 1894	JO malle
2	" J.B.	6 aout 1894	JO
1	" Edouard	6 "	JO
1	" Narcisse	6 Juillet 1894	JO
3	" Antoine	6 aout 1894	JO
	" Hippolyte		
1168			

-12-

Nombre d'âges	Noms des Contribuables	Date de la Signature	Prénoms
1168	J. Gravel & Jos	6 Aout 1894	
2	" Jos	6 "	
1	" Albert	6 "	
2	" Jerome	7 Juillet 1894	
1	" Lucius	6 Aout 1894	
2	" David	6 "	
1	Gagnette Antoine	6 "	
2	Eugay Eug	21 Juillet 1894	
1	Gagné Chs	6 Aout 1894	
2	" Arthur	6 "	
2	Olive	6 "	
1	Gagné Jos	6 "	
2	Gaudin Frederic	8 "	
1	" Justine	6 "	
1	" Monique	6 "	
1	" Stephen	7 "	
1	Simard Anne Ed	24 Juillet 1894	malle
2	Gagnette Antoine	6 Aout 1894	
1	Gauthier Louis	8 "	
1	Godin Celestin	6 "	
1	" Chs	24 Juillet	malle
1	Gobin Louis	8 Aout	
2	" Lucy	7 "	
2	" Ed	6 "	
2	" Emily	6 "	
1	" Hermengilde	6 "	
1	" Kate	6 "	
1	" Lucy	6 "	
1	" Selmaire	6 "	
1	Mr. J.P. G.	24 Juillet 1894	malle
1	Sauvain Henri	6 Aout 1894	
1217			

-13-

Nomme d'avis	Nom des Contribuable	Date de la signification	Permis
1217	Bauthier Nap	6 Aout 1894	JO
1	" Octave	6 " "	JO
1	" Sophie	7 " "	JO
1	Calibeau Jos	6 " "	JO
2	Charleau Adolph	6 " "	JO
2	Chevalier Ted	6 " "	JO
1	Geoffrion Telephone	6 Aout 1894	JO malte
1	" Felix Jr	6 " "	JO malte
1	" " Jr	6 " "	JO malte
1	Galeda	6 Aout 94	JO
1	Gamard Jos	6 " "	JO
1	Gaudet Jos	6 " "	JO
1	Gagnon Ch	6 " "	JO
1	Gravel Alexis	5 Sept 1894	JO malte
1	" Andre	5 " "	JO
1	Horn Tatine	6 Aout 1894	JO
1	Joyette Adolph	6 " "	JO
1	Kaynor Bedew	6 " "	JO
1	" Joseph	16 Juillet 1894	JO
1	" Mauil	6 Aout 94	JO
1	Ganipy Sam	6 " "	JO
1	" Viet	6 " "	JO
1	" Esther	6 " "	JO
1	" Ains	6 " "	JO
2	Krouby Victor	8 " "	JO
2	" Jos	8 " "	JO
1	" Desir	8 " "	JO
1	Girard Jos	6 " "	JO
1	" Phillips	6 " "	JO
1	Grenier Al	6 " "	JO
1	Gauthier Ted	2 Juillet 94	JO

1255

- 14 -

Nombre d'ans	Noms des contribuables	Date de la signification	Commentaire
1255	Breen John	9 Aout 1894	
2	Giroux Nap	6 " "	
1	Leviede Louis	7 " "	
2	Sauvageot E. & C	24 Juillet 1894	Small
1	Hurtubise Ernestine	26 Aout 1894	
1	" Oliver	6 " "	
1	" Julie	6 " "	
1	" Ephrem	6 " "	
3	" Eustache	6 " "	
1	Hainaut Nap	6 " "	
1	" Francois	6 " "	
6	Hennuchon Moise	6 " "	
1	Hebert Lontine	6 " "	
2	" Paquet J.	7 " "	
1	" Sophie	6 " "	
1	" Adeline	7 " "	
2	" Rose	7 " "	
1	Hegueres	6 " "	
1	" Remable	6 " "	
1	" D. D.	24 Juillet 1894	Small
1	Koolahan John	6 Sept 1894	
1	Hysteanu Pet	16 Juillet 1894	
1	Dymraut Clotilde	8 Aout 1894	
2	Hotte Regis	7 " "	
1	" Louis	6 " "	
2	Huppe J. B.	6 " "	
1	" Antoine	6 " "	
1	Huet Felix	6 " "	
2	Hodgson F. G.	24 Juillet 1894	Small
1	Bardeau S. W.	7 Aout 1894	
1299			

- 15 -

Numéro d'ans	Nom des Costubables	Date de la Souscription	Première
1299			
4	Hood Andrew	24 Juillet 1894	J. C. malle
1	Hart Fred J.	26 " "	J. C. malle
2	Houle Leon	8 Août 1894	J. C.
1	Jos	7 " "	J. C.
3	Higge James	6 " "	J. C.
2	Hamelin Jos	7 " "	J. C.
1	Gendreau Guille.	7 " "	J. C.
1	Gendreau H. R.	24 Juillet 1894	J. C.
4	Gzweire	6 Juillet 1894	J. C.
1	Hignall R. Drill	9 Août 1894	J. C.
1	Jodoin Ulderic	6 " "	J. C.
1	" Jodoin	6 " "	J. C.
1	Jegout Paul	6 " "	J. C.
1	Joudain Gasté	6 " "	J. C.
1	Juberville Marie L.	6 " "	J. C.
1	" Sophie	7 " "	J. C.
1	Jalbert Louis	6 " "	J. C.
1	Jancar Aug.	8 " "	J. C. malle.
1	Jacotel Theodore	24 Juillet 1894	J. C.
1	Jacotel Jacques W.A.		
2	Jacobs Jacob H.	24 Juillet 1894	J. C. malle
8	Jacob Jos	9 Août 1894	J. C.
1	Steunt J. Juliette	24 Septembre 1894	J. C. malle
2	Kelly John	6 Août 1894	J. C.
1	Kent Caroline	24 Juillet 1894	J. C. malle
1	Kerr Wm	24 " "	J. C. malle
1	Levoir Rolland Clovis	6 Août 1894	J. C.
1	" Emilie y	6 " "	J. C.
1	" Rolland	6 " "	J. C.
1	" Aglaie	6 " "	J. C.
1	" Euphémie	6 " "	J. C.
1349			

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification	Paroisses
1349			
1	Lenoir Victor	24 Juillet 1894	Smalle
2	" Joseph	6 Juillet 1894	
1	" Alphonse	6 Aout 1894	
1	" Theodore	24 Juillet 1894	Smalle
4	" F.R.	6 Aout 1894	
2	" Rolland Andre	26 Aout 1894	
1	" " Leo	6 " "	
1	Céblanc Lucie Dany	8 "	
1	" Josephus	6 "	
1	" Edouard	6 "	
1	" " Adolph	6 Juillet 1894	
1	Cedric " J.B.	6 Aout 1894	
2	" Clement	24 Juillet 1894	Smalle
4	" Edouard	6 Aout 1894	
1	" Alfred	7 "	
1	" Leon	6 "	
1	" Polydore J.	7 "	
1	" " L.	7 "	
1	" Armand	7 "	
1	" Jos	6 "	
1	" Joel	24 Juillet 1894	
1	Casparé Ichs	6 Juillet 1894	
1	" Jos	6 "	
4	" Aug.	6 Aout 1894	
1	Sayace Marie	6 "	
1	Laharie Ernestine	6 "	
2	" Seguyat	8 "	
1	Leury (Jean Louis)	6 "	
1	Sepulchre Auguste	6 "	
1	Diggett Thos	24 Juillet 1894	
1392			

- 17 -

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
1392	Clement Joz	6 Aout 1894 D.	
3	" Joffre	6 " " D.	
1	Cavaller Louis	6 " " D.	
2	Cavalier Joz	6 Juillet 1894 D.	
1	" Joe	6 Aout 1894 D.	
1	" Timon	6 " " D.	
1	Legerie Ete	8 " " D.	
1	Pachapelle Norbert	24 Ailles 1894 Ensuite	
3	" Albert	24 " " D.	
1	" S. F	5 Sept 1894 D.	
1	" Chys	7 Aout 1894 D.	
2	Lafrance Louis	8 " " D.	
3	Labelle Fortunee	8 " " D.	
2	Labelle Adeline	27 Juin 1894 D.	
1	" Anne	8 Aout 1894 D.	
1	Baron Arthur	6 " " D.	
1	Labelle Ann	6 " " D.	
1	" Theresia	6 " " D.	
2	" Felix	7 " " D.	
1	" Auguste	7 " " D.	
1	Lemontagne Hector	5 Sept 1894 D.	
2	" Louis	6 Aout 1894 D.	
1	Langlois Jules	8 Aout 1894 D.	
1	" J.A.	9 " " D.	
1	" Urgele	6 " " D.	
1	Latour Eustache	6 " " D.	
1	" Louis	6 " " D.	
1	Clement Algeria	6 " " D.	
1	" Louis	6 " " D.	
1	" Pascal	7 " " D.	
1	" Jean	6 " " D.	
1442			

-18-

Nom d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
1442			
1	Calonde Octave	6 Aout 1894	J.C.
1	" Joseph	6 " "	J.C.
2	" Melina	6 " "	J.C.
1	" Daie	8 " "	J.C.
1	" Antoine	7 " "	J.C.
4	Lagimier Alce	6 " "	J.C.
6	Razante Pierre	25 Juillet 1894	J.C.
1	Letourneau Ernest	6 Aout 1894	J.C.
1	Cebecue Sidore	6 " "	J.C.
1	Cebecue Forte	6 " "	J.C.
1	" Alfred	6 " "	J.C.
1	" William	7 " "	J.C.
2	" Louise	6 " "	J.C.
1	" Edward	6 " "	J.C.
1	Leinois Adelard	6 " "	J.C.
1	" Cypille	6 " "	J.C.
1	Major Adolphe	25 Juillet 1894	J.C. malle
1	Cauvin Delphine	7 Aout 1894	J.C.
1	" Leon	6 " "	J.C.
1	" Elina	9 " "	J.C.
1	" Felix	7 " "	J.C.
3	Lebreux Théophile	6 " "	J.C.
6	Languedoc Alf	6 " "	J.C.
1	" Eustache	7 " "	J.C.
1	Lapierre Louis	6 " "	J.C.
1	Leboeuf Joseph	6 " "	J.C.
1	" Eulalie	6 " "	J.C.
1	Laprie Maxime	6 " "	J.C.
1	" Delphine	6 " "	J.C.
1	" Augustin	7 " "	J.C.
1489			

- 19 -

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
1489	L'ebuche Fis	6 Aout 1894	JS
1	L'awlette Joel	8 "	JS
1	" J. B.	9 "	JS
2	Leveille Joseph	6 "	JS
1	" Louis	6 "	JS
2	Lauq Elizabeth	6 "	JS
1	Languis Pierre	6 "	JS
1	" Edmundo	6 "	JS
1	Laurin Adolphe	6 "	JS
1	" Alphonse	6 "	JS
3	Lauderville Sta	24 Juillet 1894	JS
1	Laffamme M-L	6 Aout 1894	JS
1	Ligault Maurice	6 " "	JS
5	" Damase	24 Juillet 1894	JS
2	Larue Alfred	8 Aout 1894	JS
1	" Emilie	6 " "	JS
1	" Lalie	6 " "	JS
2	" Oliver	6 " "	JS
1	" Marie	6 " "	JS
1	" Rose	6 " "	JS
2	" Joseph	6 " "	JS
1	" Jean Capie	9 "	JS
1	" Nap	9 "	JS
1	Senguer Elz	9 "	JS
1	Ladouceur Joseph	6 "	JS
1	Lazinek Nap	6 "	JS
1	Leger Antonne	24 Juillet 1894	JS
1	Laudry E	6 Aout 1894	JS
1	Laehance D	9 "	JS
1	Lagombe Jop	9 "	JS
1	L'etrole Chs	9 "	JS
1531			

- 20 -

Nom d'ais	Prénom des contribuables	Date de la signification	Paroisses
1531			
2	Lavoie Etienne	7 Aout 1894	D.
3	" Auguste	" "	D.
2	Lauetot Joseph	20 Juillet 1894	D.
1	" Vespucius	6 Aout 1894	D.
1	Labadie Ed.	6 " "	D.
1	Cebel Julie	6 " "	D.
1	Lamblis Rémy	6 " "	D.
1	Raffleur Olympe	6 " "	D.
1	" Clement	7 " "	D.
1	Ligot Pierre	7 " "	D.
1	Lapaynesse Jos	7 " "	D.
1	Lamb Richard	24 Juillet "	D.
2	Legoux Etienne	9 Aout 1894	D.
1	Lauriault Fortuné	7 " "	D.
1	" Honnielias	7 " "	D.
1	" Wilfrid	24 Juillet 1894	Emalle
1	Lussier J.	7 Aout 1894	D.
1	" Alphonse	7 " "	D.
1	" Joseph	7 " "	D.
1	Legoux Chs	24 Juillet 1894	Emalle
2	Limer Joseph	24 " "	Emalle
1	Lafontaine Clodomir	8 Aout 1894	D.
1	Laramée Joseph	6 " "	D.
1	Lébun Chs	6 " "	D.
1	Lapointe Edouard	8 " "	D.
1	Laurier Narcisse	24 Juillet 1894	Emalle D.
1	Leclerc Léonard	7 Aout 1894	D.
1	" Kely	6 " "	D.
1	Lauibert Adrien	7 " "	D.
193	Létourneau C.H.	24 Juillet 1894	D. (Châlons)
1759			

— 21 —

nombr e d'avis	nom des contribuable	Date de la signification	Remarque
1759			
1	Moréau Julie	24 Juillet 1894	
3	Martin Alphonse	8 Aout 1894	
1	" Nas	6 " "	
1	" Marie	6 " "	
2	" Joseph	7 " "	
1	Meaney Cornelius	8 " "	
1	Mapot Theotice	6 " "	
1	" Adolphe	6 " "	
2	" J.R.	24 Juillet 1894	
2	" Ephrem	6 Aout 1894	(W Brinette)
1	" Angeline	6 " "	
1	Miron Théop	6 " "	
1	Mainville Noé	6 " "	
1	Matte Yves	6 " "	
1	Mauthardandau	6 " "	
1	Montpetit Louis	6 " "	
1	" Olivier	6 " "	
1	" Emile	7 " "	
1	" Thos	7 " "	
1	Moiri English	8 " "	
1	" Louis	8 " "	
1	" Eugène	6 " "	
2	Mire Arthur	6 " "	
1	" Etienne	7 " "	
1	Marel Louis	5 Sept 1894	malle
2	Morgan Anne	9 Aout 1894	
1	Martel J.B.	6 " "	
1	Mason L.N.	24 Juillet 1894	Smalle
1	Menzier Maguire	6 Aout 1894	
1	Mahens Prosper	6 " "	
1	Massy John	12 mai 1894	
1797			

- 22 -

Nom d'avis	Noms des Contubables	Date de la Signification	Remarques
1797			
2	Montreal Logue & Mortgag	24 Juillet 1894 J.C. malle	
1	Massier Gilbeil	6 Aout 1894 J.C.	
1	Melotte Lueg.	9 " " J.C.	
1	Mitchell Ed.	7 " " J.C.	
2	Myersaw J.	7 " " J.C.	
1	Malitte J.	24 Juillet 1894 J.C.	
1	Maule B.	7 Aout 1894 J.C.	
2	Moseley Succ E. V	24 Juillet 1894 J.C. malle	
1	Monaque Jules	10 Aout 1894 J.C. malle	
2	Miehelder J.	7 " " J.C.	
1	Malone	26 Juillet 94 J.C. malle	
1	Miller Emelia		
2	Marehand Edgar		
4	Woodpe Succ Wm	24 Aout 1894 J.C. malle	
2	Matthew Mclellan	24 Juillet 1894 J.C.	
7	Mackay succ R.	16 Juillet 1894 J.C. malle	
83	" MacKugh "	" " " J.C. malle	
354	" Edward	" " " J.C. malle	
1	Mc Keehan les Jeunes	24 Juillet 1894 J.C. malle	
1	Mc Grawey Patrick	6 Aout 1894 J.C.	
1	Mc Duff East	6 " " J.C.	
1	Mc Kenney Jo	6 " " J.C.	
1	Mc Call J. D.	6 " " J.C.	
1	Mc Ardless Wm	6 " " J.C.	
1	Mc Farland	6 " " J.C.	
1	Mc Millan	24 Juillet 94 J.C. malle	
1	Mc Mitchell	7 Aout 1894 J.C.	
1	Mc Grath A.	7 " " J.C.	
2	Mc Cormick Al	7 " " J.C.	
1	Mc Caffey Grace	7 " " J.C.	
1	Mc Donalds A	24 Juillet 94 malle J.C.	

2219

- 23 -

Nombre d'avis	Nom des Contractuels	Date de la signification	Remarques
2219			
1	Wantel Alfred	8 Aout 1894	Jo
1	" Jos	8 "	Jo
2	" Paule	8 "	Jo
1	" Louis	7 "	Jo
1	Gadow Felix	8 "	Jo
1	" Nap	8 "	Jo
1	Quille Leo	6 "	Jo
1	Noeuy L. J.	9 "	Jo
1	Normandew Philomene	24 Juillet 1894	Jo malle
2	Normandin Gédéon	6 Aout 1894	Jo
1	Daval Henry	7 "	Jo
1	Nikolson Ged	6 "	Jo
5	Callette Alex	8 "	Jo
1	" P. N	6 "	Jo
1	Neil James	6 "	Jo
1	Dumette Max	6 "	Jo
2	Epin Carlette S. J.	6 "	Jo
5	" " S. V	6 "	Jo
1	" Emma	6 "	Jo
1	Pudeau N	24 Juillet 1894	Jo malle
1	" " " Jo malle		
1	Powell Frank	8 Aout 1894	Jo
1	Payette Nap	8 "	Jo
1	Pichot Cesar	8 "	Jo
1	Pineau Stanisla	6 "	Jo
1	" Jos	6 "	Jo
1	Poirier Louise	6 "	Jo
1	" J. B	7 "	Jo
1	" Emma	7 "	Jo
1	" Is	7 "	Jo
1	" Archibald	7 "	Jo
2259			

- 24 -

Nombre d'ans	Noms des Certificables	Date de la Signature	Pernayes
2259			
1	Prie Damase		
1	Prie Jste		
1	Alegis		
4	Chelan Martin		
1	" Daniel		
1	Pattenaude Wm		
2	Ramondon L		
1	Ruelin Gust		
2	Ricard Louis		
1	" L.R.		
1	Capillon Henri		
2	Tanguis Louis		
1	" Yes		
1	Cephis		
1	Dorael		
4	" Joseph		
6	" Joseph		
2	Henry Theodore		
1	Quatromme Eust.		
2	" Gep.		
1	Groleau Adel		
1	Puhe Adrien		
1	" Céa.		
1	Pujol Jés.		
1	Rousseau M. L.		
1	Groot Simon		
2	Prie Fabien		
1	Rosencher Jea		
1	Quien Jea		
1	Strizan Aldem		
2309			

- 25 -

Nombre d'ans	Noms des contribuables	Date de la signification	Remarque
2309	Groulx Philippe	9 Aout 1894	JO
1	" Antoine	6 " "	JO
1	Pitras Arthur		
1	" Marianne		
1	Peyras J.B.	24 Juillet 1894	Small
1	Plante	" "	
1	Repinneau L.A.	6 Aout 1894	JO
1	" Anatole	6 " "	JO
1	Pontus Leo	6 " "	JO
1	Pareut J.H.	7 " "	JO
1	Paradis J.H.	8 " "	JO
1	Pineham Hector	9 " "	JO
2	Sanneville Alfred	6 " "	JO
1	" Stanislas	26 Juillet 1894	Small
2	Dumitran Maria	7 Aout 1894	JO
1	Ryley Geritan Michael	6 " "	JO
2	Rodgers Anna	8 " "	JO
1	" Sarah	7 " "	JO
1	Robert Cedron	8 " "	JO
2	" Victor	6 " "	JO
3	" Jos.	24 Juillet 1894	JO
3	" Pardyer	8 Aout 1894	JO
1	Robillard J.B.	6 " "	JO
1	" Jos	6 " "	JO
1	" Angèle	6 " "	JO
1	Royal		
4	Rodier Jhs S	24 Juillet 1894	Small
1	" J.B.	24 " "	Small
1	Riendeau		
1	" Pierre	6 Aout 1894	JO
2351			

- 26 -

Nombr d'ans	Noms des Contubueable	Date de la Signification	Perayage
2351	Ruel Sophie	27 Juillet 1894	Jo.
1	" Morris	6 Aout 1894	Jo.
2	" Adolphe	27 Juillet 1894	Jo.
1	Pitchot Leo	6 Aout 1894	Jo.
2	" Israel	7 "	Jo.
1	Roy Oscar	6 "	Jo.
1	" Joe	6 "	Jo.
1	" Ida	24 Juillet 1894	Jo malle
1	Raymond Chev	6 Aout 1894	Jo
1	" Noel	6 " "	Jo
1	Rinkel Eug	6 "	Jo
4	Gaffel J. B.	24 Juillet 1894	Jo malle
1	Grauel Alphonse	24 Juillet 1894	Jo malle
2	Gasperie J.	24 Juillet 1894	Jo malle
1	Gatto Louis	24 "	Jo malle
2	Rodriguez Pierre	6 Aout 1894	Jo.
1	Redmond Joseph	6 "	Jo
1	" Pierre	6 "	Jo
2	Robidoux sulphis	7 "	Jo
2	Rheuma Louis	26 Juillet 1894	Jo malle
1	Robertson Joseph	24 "	Jo malle
16	" Mac Andrew	24 "	Jo
5	Rochon Annie	24 "	Jo
1	" Alice	6 Aout 1894	Jo
2	Ross James	24 Juillet 1894	Jo
2	Rouagne E. A. et C. P.	24 "	Jo.
1	" E. M.	24 "	Jo.
1	Rasconi Chs	6 Sept 94	Jo malle
1	Rooney Patrick	24 Juillet 94	Jo malle
1	Rouge Athanase	24 "	Jo malle
24/3	Roberge Louis		

— 27 —

Nombr d'ans	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
24/13	John Rhiney	24 Juillet 1894	Emalle
1	Rose Hor	7 Aout 1894	JB
1	Richard Wref	6 "	JB
2	Pasture J. & J.	24 Juillet 1894	JB
1	Senechal Fabien M	6 Aout 1894	JB
4	" J. Pte	8 "	JB
1	" J. Pte	6 "	JB
1	" Rosethi	8 "	JB
1	" Fudger	6 "	JB
1	" Philomene	6 "	JB
2	" S. M.	8 "	JB
1	" Crouelle	7 "	JB
1	Agents de l'Hopital Geneve	24 Juillet 94	JB
1	St Germain J. P.	24 Juillet 1894	JB
1	Louis	6 Aout 1894	JB
1	Stapley Annie	7 Aout 1894	JB
1	Sherry Belle	24 Juillet 1894	Emalle
1	Samson Nap	26 Juillet 1894	JB
1	Sigmin Tipperie	18 Aout 94	JB
1	Sgoage Ch	6 "	JB
3	Sealeess Ch	6 "	JB
1	St Mueller Joe	6 "	JB
1	Sayndas Antonia	6 "	JB
1	Sipris David	8 "	JB
1	Selybarts Codius	6 "	JB
1	St Gyr Edouard	26 Juillet 1894	Emalle
1	St Julian J. G.	26 " "	Emalle
1	St Arnould J. C.	6 Aout 94	JB
2	St Ben Jos	6 "	JB
1	" Elie	6 "	JB
1	" Dardon	6 "	JB

- 28 -

Nomme d'au	Jours des Comptables	Date de la Signification Permanentes
2452		
1	Auecal Anne Pava	
1	" " Agathe	26 Juillet 94 J. small
1	Stevenson H. J.	24 Juillet 94 J. small
1	Sainton Thos	6 Avril 1894 J. P.
14	Seers D A	24 Juillet 94 J. small
4	St Denis J. L	6 Avril 1894 J. P.
1	" Enarie	6 " " J. P.
5	Strachan Ann	24 Juillet 94 J. C
3	Stephens S W & Evans J	24 " " J. P.
2	St Maria	
1	Ste Marie J	
1	St Andre Victor	
1	Smart Eliz	7 Sept 1894 J. P.
1	Sgmin Adelard	7 Avril 1894 J. P.
1	Steepe Espy	24 Juillet 1894 J. P.
1	Suprenant Leop	7 Avril 1894 J. P.
1	Sayasin E	7 " " J. P.
1	Sarabell Enigie	7 " " J. C
1	" J. P.	7 " " J. P.
1	" Tylome	7 " " J. P.
1	" Sophie	7 " " J. P.
3	St Laurent Marie	24 Juillet 1894 J. P.
1	Scullion John	7 Avril 1894 J. P.
2	Stuart James	7 " " J. P.
4	Sutton Thos	24 Juillet 1894 J. small
1	Syrot Desire	6 Avril 1894 J. P.
3	Tessier Philip	7 " " J. P.
1	" Sean	7 " " J. C
1	" Moise	7 " " J. P.
3	Trudel Narcine	24 Juillet 1894 J. P.
2515		

- 29 -

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la Signification Panayon
2515		
1	Indee Joz	6 Aout 1894 J6
3	" E.A.	6 " " J6
1	Talib Jel.	8 " " J6
1	" Aus	8 " " J6
2	" Waf.	9 " " J6
2	" Anne	7 " " J6
1	Grayhemontagne M	8 " " J6
1	Vindeau Philibert	7 " " J6
1	" Joz	7 " " J6
1	Sasse Oliver	6 " " J6
2	Thompson Andree	6 " " J6
1	Kemblay Marie	6 " " J6
1	" M.	9 " " J6
1	Thibault Joz	6 " " J6
1	" Joz	9 " " J6
1	Therien Philom.	9 " " J6
1	" Peter	6 " " J6
8	Thomas Simpson Ross	24 Juillet 1894 Small
3	Sefman L.W.	24 " " J6
1	Seyrall James	
3	Sneddear W	7 Aout 1894 J6
3	Sees "	24 Juillet 1894 Small
2	Sombyll & M	24 " " Small
2	Spilley Thos	24 " " J6
1	Stephans Bez	7 Aout 1894 J6
2	" Jeffry	7 " " J6
1	Thibi Jte	
1	Repetier Alkes	24 Juillet 1894 J6
1	Taylor Alice	8 Aout 1894 J6
1	Voye Simon	6 " " J6
1	" Alphonse	6 " " J6
2567		

-50-

nom d'avis	nom des contribuables	Date de la signature	remarques
2567	Vincent Edmund	6 Avril 1894	J.P.
1	" Eusebe	8 " "	J.P.
2	" Et Louis	7 " "	J.P.
1	Pian Gedeon	8 " "	J.P.
1	" Jr	8 " "	J.P.
2	" Emilie	8 " "	J.P.
1	" Marie	7 " "	J.P.
1	Gillenoue Odile	8 " "	J.P.
3	" Joseph	9 " "	J.P.
1	Valenaise Arthur	6 " "	J.P.
1	" Louis	6 " "	J.P.
1	Veraille Etienne	6 " "	J.P.
1	Rejeau Jos	6 " "	J.P.
1	" Alderie	6 " "	J.P.
1	Balignette Telephone	6 " "	J.P.
2	Balle Aldeire	7 " "	J.P.
4	1. Augustin	24 Juillet 1894	null
1	" Alphonse	8 Avril 1894	J.P.
1	Vinette C. L.		
1	Balleire Arthur	9 Avril 1894	J.P.
3	" L.H.	9 " "	J.P.
1	" Adolph	9 " "	J.P.
1	Butte James	24 Juillet 1894	null
1	Wilson J.C.	24 " "	null
1	Andrew	24 " "	J.P.
1	Warburton Eliz	6 Avril 1894	J.P.
1	Way Telephone	6 " "	J.P.
1	West John	6 " "	J.P.
1	Woodward C	6 " "	J.P.
1	Walsh Michael	7 " "	J.P.
2607			

31

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signature	Permanences
2607	Weir Alexander	24 Juillet 1894	Jo
2	Wilby Chs Henry	7 Sept 1894	Jo malle
1	Winslow Hm rd	7 Aout 94	Jo
8	Watson D S	4 juill 1894	Jo malle
3	Wentman Sige Thos	24 Juillet 1894	Jo malle
2	Morris & Attey	24 " "	Jo malle
20	Walker Alex	24 " "	Jo malle
1	Young D Jos.	6 Aout 1894	Jo
2	" Adelaw	6 " "	Jo
12	Prodie Mr	24 Juillet 94	Jo
1	" Leyh	24 " "	Jo
2680			

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
CITE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau constable spécial de la cité de St Henri et résidant dans le dite cité de St Henri certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que les dates, mois et an mentionnés et écrits avec les initiales de mon nom vis-a-vis les noms des contribuables sus mentionnés aux pages qui précédent, sont les jours, mois et an auxquels j'ai signifié à chacun des contribuables y mentionnés l'avis spécial pour le paiement des taxes municipales (générales et spéciales) d'après le rôle de perceptions (cotisations) de la municipalité de la cité de St Henri pour l'année finissant le trente un Dec. (31 Dec) mil huit cent quatre vingt quatorze.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

Donné à St Henri ce vingt neuvième jour de septembre mil huit cent quatre vingt quatorze.

Et je certifie de plus que le nombre total d'avis signifiés comme susdits est de 2680 à 2½ chacun ---- ci----\$67.00

Jules Papineau
Constable spécial

P23/E2, 104

No 5850

Jules Papineau, constable
spécial, retour sur avis spéciaux
de taxes municipales pour l'
année 1894

29 Sept 1894

159

A son honneur le Maire
Et
Messieurs les échevins de la Cité St Henri

Nous soussignés tous propriétaires sur la rue
St Jacques en la Cité de St Henri

Et par soussigné respectueusement à votre honorable
(Conseil

- 1^{re} Que nous voyons avec regret que le plan de l'élargissement de la rue St Jacques s'écrit une courbe entre les rues St Paul & St Elisabeth. Il serait facile d'y remédier attendu que plusieurs propriétés comprises entre ces rues ne sont pas encore égropries.
- 2^e Que le cout de cette amélioration serait peu comparativement à l'apparence donnée à cette partie de la rue par un changement. C'est pourquoi vos réquerants, vous prient instamment de prendre sans dilais les mesures nécessaires pour amender le dit plan de façon à éviter le plus possible cette courbe entre les rues St Paul & Ste Elisabeth.
- 3^e Et vos réquerants ne cesseront de priser

Louis Papin Marie Lenoir
Désiré Turcot
Louis Barillet fils Adolphe Lenoir
Gde Felvre fils Pierre Larante
Papin Lenoir x R. D. Schambault
d. J. Lenoir x C. H. Barrière
H. Lamoignon x G. H. Grenier
Fabien Lenoir x J. L. Légaré
V. Lenoir x J. L. Légaré
A. Delau
Germann Lefèvre

P23/E2, 104

No 5851

Requête citoyens demandant
modification du Plan de la
rue St-Jacques ce 3^e Sept 94

AQUEDUC DE LA VILLE DE ST. HENRI.

INDICATEUR DE LA PRESSION DE L'EAU *par livres au pouce carré dans le tuyau.*

SUR LA RUE ST. JACQUES, AU POSTE DES POMPIERS ST. HENRI.

Durant le mois de

Seph

1894

DATE	MINUTE.	6	8	12	3	6	9	MAXIMUM.	MINIMUM.	Etat de la ligne télégraphique avec la maison des Pompeaux heures y mentionnées.	Remarques et initiales de l'officier en devoir
		heures	heures	heures	heures	heures	heures				
A. M.	A. M.	A. M.	P. M.	P. M.	P. M.						
1	75-70 20 22 10 20 75-75-20										
2	70 20 68 28 68 20 80 80 68										
3	78 75-75-20 20 65 75-65 78										
4	80 75-20 25-20 25 80 80 70										
5	78-72 25-20 68 25-80 80 68										
6	75-20 80 72 20 25-18 80 72										
7	75-75-72 20 20 20 75-75-72										
8	75-75-70 68 20 70 25-75-68										
9	80 75-23 20 20 25-80 80 70										
10	78 72 20 72 75-20 25-28 20										
11	75-20 20 72 68 75-20 75-68										
12	70 68 65-68 65-68 20 20 65-										
13	75-68 65-20 20 70 75-75-65										
14	70 70 68 65-65-68 20 20 65-										
15	70 90 20 68 65-68 20 20 65-										
16	75-78 10 75-68 68 75-78 68										
17	75-70 65-20 20 72 75-75-65-										
18	75-20 75-68 20 20 28 28 68										
19	75-20 20 68 70 75-75-75-68										
20	78 X-70 68 68 20 75-78 68										
21	70 65-65-60 60 68 20 20 65-										
22	20 20 60 60 65-65-75-25-60										
23	75-70 70 65-60 60 20 75-65-										
24	80 75-20 20 65-20 20 80 65-										
25	72 70 65-60 60 60 65-72 60										
26	75-70 60 60 65-65-75-75-60										
27	73 75-70 65-65-20 75-75-65-										
28	70 65-60 60 60 65-60 20 60										
29	75-70 65-65-65-70 75-75-65-										
30	70 70 65-60 60 65-20 70 60										
31											

P23/E2, 104

AQUEDUC DE ST. HENRY

INDICATEUR DE LA PRESSION

DE L'EAU par livres au pouce carré dans le
tuyau au Poste des Pompiers à l'Hotel-de-Ville de
St. Henri, sur la rue St. Jacques, No. 1942

Pour le mois de Seph 1894

à Monsieur le Secrétaire
de la Ville de St-Henri

Monsieur,

Aussiez vous l'obligez de m'informer quand
la Ville de St-Henri a relâché ses
canons d'égoins à ceux de la
cite de Montréal pour cause de
la tempête et quand la
corporation de la cité St-
Henri a-t-elle relâché
tous ses égoins d'égoins au profit de
St-Henri, je ferai tout
vous obligerez beaucoup
Vos très humbles
St-Henri J. P. Marion
2 Octobre 1894

P23/E2, 104

No 5853

Taillon & Cormier
s'informent de la
date de la relâche
sur des canaux
d'égout accus-
és de 50 c.

2 Oct 1894

Montreal, 3 octobre 1894.

A Son Honneur le Maire
et à M. M. les échevins de
la Cité du St. Henri.

Messieurs.

Je vous serais infiniment re-
connaissant de vouloir bien me laisser avec le
montant du compte ci-joint, afin de m'aider
de rentrer un peu dans mes déboursés, au sujet
des arpontages, nivellements, plans, profils, estimés
etc. - et surveillance des travaux de pavage de
la rue Notre-Dame.

Je profiterai de l'occasion M.M. pour vous faire part
que le pavage de la rue Notre Dame, dont les
travaux étaient suspendus par défauts de matériaux
depuis le 24 septembre, ont été repris hier après-
midi à 4 heures seulement.

La raison avancée par les entrepreneurs était que
l'asphalte n'a pas été obtenu avant, mais ces M.M.
sont seuls responsables des retards & des dom-
mages qui entraînent les délais qu'ils mettent à
compléter leurs ouvrages. Comme je les en ai avertis.
Les travaux ne peuvent qu'être terminés avant
10 au 12 jours.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant Secrétaire

J. Fauteux

Ingénieur de la Cité du St. Henri.

Montréal 3 octobre 1894

La Corporation de la Cité de Montréal
Atta
J. Eustache Varies

Re services professionnels exécutés
portant à la parapet en asphalté
de la rue Notre Dame -
Sal 5% sur 1^{er} montant de \$800⁰⁰
payé à M. M. Desormeau & Charrette \$
en date du 12 Septembre derniers 400.00

P23/E2, 104

W5854

J. E. Tancar
demeure le paiement
d'incoupt

3 Oct 1894

John H. R. Molson, President.
P. W. Weston, Thomas, Gen. Mtn.

The Molsons Bank

Montreal 2d Oct 1894

Mr. L. N. Lencal
Hotel de Ville St. Henri.
Sir.

In answer to yours
of 27 Sep respecting land
at St. Henri fronting on Fernand
St. through which it is proposed
to extend Emily St. - The line
it seems does not at all coincide
with the street the owners had
planned. and cuts up the whole
diagonally leaving such awkwardly
shaped pieces as greatly to detract
from its value - I suppose the
scatters must just go on to expropriation.

When do the Commissioners
meet. Perhaps the town would
buy the whole -

Yours affecly yours

P23/E2,104

No 5885

Lette de Bruxelles
Molam re l'ém
échec au mariage sur
Émelie 30/01/94

29 Septembre 1894
Province de Québec
Cité de St. Henri

À Son Honneur le Maire &
M. M. les Échevins de la Cité de
St. Henri.

Messieurs:-

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter le Rôle d'Évaluation de la Cité de St. Henri pour l'année 1894, et font rapport comme suit:

Conformément à la nomination faite par votre Honorable Conseil en date du 27 Mars dernier (1894).

Suivant les instructions qui nous ont été données, nous avons procédé à la confection du dit Rôle aussi rapidement que possible.

Après avoir prêté le serment requis par la loi, nous avons nommé Monsieur L.N. Séguin, l'assistant greffier, notre Clerc, et nous n'avons qu'à nous féliciter de l'avoir nommé à cet important travail, vu que nous étions en face d'un ouvrage tout à fait nouveau occasionné par le renouvellement du Cadastre et vous comprenez facilement qu'il a fallu nécessairement les avis de M. Séguin sur les difficultés que nous avons rencontrées à plusieurs endroits, vu la division des Quartiers & les expropriations, et nous nous permettrons en passant de suggérer la nomination

nomination pour la révision de l'an prochain, à cause des expropriations de la rue St-Jacques, St-Emile & St-Jean qui nécessiteront certainement les connaissances des plans, contrats, etc. Quant à la partie du travail du ressort Mme Clerc son habileté aux chiffres, son caractère jovial & ses bonnes manières nous ont certainement allégé la charge si lourde de l'évaluation des propriétés d'une Ville aussi considérable que l'est St-Henri, et le présent rapport vous démontrera jusqu'à dans ses plus petits détails, l'importance de ce travail -

Nous avons commencé nos travaux et les avons continués, sans interruption grâce à une bonne température jusqu'au mois de Septembre, et nous avons déposé le dit Rôle au Bureau du Conseil -

Le mode suivi dans la confection du dit Rôle, a été de donner une échelle juste, équitable et proportionnée de la valeur des immeubles de cette Cité -

Pour ce qui regarde les terrains agricoles nous les avons évalués en lots et au pieds sur qu'il n'y a plus de terrains strictement en culture -

Pour les autres terrains vacants nous avons remarqué que le prix de l'évaluation était de beaucoup moins que le prix du marché, et que contrairement la propriété bâtie était trop élevée se basant sur les rentes et que le propriétaire bâti paie des taxes pour l'embellissement de grands terrains vacants contribuant à leur donner la valeur que l'on constate aujourd'hui & nous n'avons

n'avons pas reculé devant la somme de travail & les difficultés de toutes sortes nous nous sommes mis à l'œuvre, defaire les anciens calculs pour diminuer l'évaluation des bâties et apporter au terrain l'accord pour chaque lot. a certainement coûté plus de temps conséquemment plus de frais, mais cette différence est complètement compensée par le fait que justice est rendue à tous les contribuables, et que nul argument ne viendra prouver qu'une bâtie peut augmenter en valeur tandis que le terrain augmente tous les ans.

Les chiffres ci-dessous vous démontreront l'augmentation de cette année dans les différents Quartiers viz.

1 ^e Quartier St-Antoine de 1893	\$ 1.034.400
do do " 1894	<u>\$ 1.344.600</u>
Augmentation	<u>310.200</u> \$ 310.200

2 ^e Quartier St-Henri de 1893	\$ 1.860.300
do do " 1894	<u>2.489.810</u>
Augmentation	<u>629.510</u> 629.510

3 ^e Quartier St-Jacques de 1893	\$ 1.265.140
do do " 1894	<u>1.676.380</u>
Augmentation	<u>410.940</u> 410.940

4 ^e Quartier St-Augustin de 1893	\$ 1.291.840
do do " 1894	<u>1.484.110</u>
Augmentation	<u>192.270</u> 192.270
Total Evaluation 1893	\$ 5.451.980
do do " 1894	<u>6994.900</u>
do Augmentation --	<u>\$ 1.542.920</u> \$ 1.542.920.00

Evaluation totale 1894 \$ 6.994.900⁰⁰

Biens Non Imposables.

Quartier St. Antoine	1894	\$ 113.800
do St. Henri	"	53.350
do St. Jacques	"	149.800
do St. Augustin	"	76.810 393.760
Evaluation imposable		\$ 6.601.140

Exemptions de taxes

Quartier St. Antoine	1894	\$ 45.000
do St. Henri	"	1206.150
do St. Jacques	"	142.430
do St. Augustin	"	28.300 1.421.880
Evaluation Taxable 1894		\$ 5.179.260
Biens de la Cité		38.790 ³
Balance Nette		\$ 5.148.470
		38.000

Population

Quartier St. Antoine	1893	3536	1894-	3900	Ames
do St. Henri	"	4561	"	4721	"
do St. Jacques	"	1941	"	2435	"
do St. Augustin	"	5325	"	5757	"
Total		15363	-	16813	"
Augmentation de 1894		1450			"

Nombre de Chevaux 316

do	"	Vaches	219
do	"	Voitures	512

Recapitulation Générale

		Evaluation Totale	Population.	Intéressants, Catholiques.	Pro. Soc.
S ^t	Antoine	\$1,185,800.	3900	129	3771
S ^t	Henri	1,230,310	4721	191	4530
S ^t	Jacques	1,384,150	2435	752	1683
S ^t	Augustin	1,379,000	5757	392	5365
		<u>\$ 5,179,260</u>	<u>16813</u>	<u>1464</u>	<u>15349</u>
		<u>30 990</u>			

S ^t Augustin.	Nombre et qualité des Constructions			
	Brique	Bois	Terre	Total
S ^t Antoine	122	152	13	287
S ^t Henri	89	295	7	391
S ^t Jacques	98	15	30	143
S ^t Augustin	200	118	6	324
	<u>509</u>	<u>580</u>	<u>56</u>	<u>1145</u>

Le Quartier S^t Antoine a progressé dans la moyenne -

Le Quartier S^t Henri n'a pas fait beaucoup cette année de constructions nouvelles, les usines Clendinning ne sont pas encore en pleine opération. La S^t Henry Chemical works emploie une douzaine d'ouvriers -

Le Quartier S^t Jacques a progressé aussi de toute espérance. Beaucoup de constructions nouvelles sont érigées presque exclusivement en pierre et sur les derniers modèles.

L.

Le Quartier St. Augustin n'a pas beaucoup varié hormis quelques bâtieses sur les rues Bourget, St. Emelie & Turgeon. L'incendie du printemps dernier a eu un bon effet et de magnifiques maisons sont maintenant bâties à cet endroit. -

L'augmentation de la population a été considérable, mais d'un autre côté les gens semblent abandonner leurs métiers. Une foule de personnes sont enregistrées au recensement annuel journalier. Ceci est dû aux travaux publics qui se font cette année à Montréal et les autres municipalités.

L'état sanitaire de la Cité est parfait les cours sont bien entretenués et l'enlèvement des décharges a opéré un grand changement dans la propreté en général. Grâce au travail de notre bureau de santé les maladies contagieuses sont disparues et quelques cas seulement sont rapportés, pour des maladies non épidémiques. Bref l'état sanitaire de notre Ville n'en est rien aux autres municipalités.

Comme vous pourrez en juger nous avons apporté le plus grand soin à la révision du rôle qui a été préparé par notre Clerc suivant nos notes.

Comme dernière article de notre rapport le point sur l'i comme on pourrait le dire est que les évaluations soulignées ont été bissées & assaillies

assailles par un individu ivre sur la rue Bourget concernant l'évaluation de sa propriété, nous n'avons pas jugé nécessaire déposer une plainte & un des Estimatateurs a été quitte pour le point non sur l'i mais sous le voix sans conséquence grave ou désordre-

Confiant messieurs d'avoir fait notre devis au meilleur de notre jugement et capable tel que le conforter notre serment d'officier tel que ci haut mentionné nous espérons que sans rencontrer l'opposition du public en général & que votre Honorable Conseil sera satisfait de nos travaux.

L'ül nous soit permis en même temps de vous soumettre avec ce rapport le montant de notre créance s'élevant à la somme de Treize cent soixante piastres \$1360⁰⁰

Nous vous l'homme déchu Messieurs avec considération

Vos humbles Serviteurs
Adolphe Leblanc
Joseph Dugrimer }
H. Piogues } 2 Evaluateurs
L. N. Senechal } 3

Compte de la Coupure du Role d'Evaluation de 1894

Adolphe Leblanc	144	@ \$20	288.00
Joseph Dugrimer	144	\$20	288.00
Hubert Piogues	144	\$20	288.00
L.N. Senechal	248	\$20	496.00
			<hr/>
			\$1360.00

Bumblanc sommes

P23/E2, 104

N° 5856

Rapport des Estimations
Rôle d'évaluation de 1894
ce 29 Septembre 1894
produit le 3 Oct/94

GRANVILLE C. CUNNINGHAM,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Montreal Oct. 5th, 1894.

The CORPORATION of the CITY of St. HENRY,
Mr. L. N. Senecal, Asst. Secretary,
St. Henry.

Dear Sir,

I have yours of the 26th Sept. in regard to extending the service on new Notre Dame St. I was not aware that we were expected to lay Tracks on this street this season, and before we could do so it would be necessary to get the consent of the Privy Council to the crossing ~~of~~ the main line of the Grand Trunk. This might be difficult to obtain, and would in any case be a long process. I have not yet received the assent of the Privy Council to the crossing of their Tracks on Notre Dame St., where we have been running for years, and for that reason have not yet been able to put in the Diamond crossing so as to run the electric cars across the tracks.

It would be impossible to get the consent of the Privy Council this year for new Notre Dame St. At least I fear so. Mr. Forget is going to see your Mayor on the subject.

Yours truly,

Granville C. Cunningham

Manager & Chief Engineer.

P23/E2, 104

No 5859

Lettre de Montréal sur
où disons que l'enn
est incapable de
poser leur hant au
deuxième étage
le 5 Octobre 1894

P23/E2,104

Ste-Cunegonde 5 Octobre 1894

Mons. Jules Beauchamp

Sec.tres.

St Henri.

Mons.

J'ai reçu ordre du Conseil de notre Cité de réitérer la demande que je vous ai faite le 19 Juin dernier relativement à la balance de \$100.000 avec intérêts que vous nous devez sur la vente de l'aqueduc.

Vous plairait-il de soumettre cette nouvelle réclamation à votre Conseil et voir aux moyens de régler cette question dans le plus bref délai possible..

J'ai l'honneur de vous saluer

J. P. Vébert
Trésorier.

P23/E2, 104

N^o 5858
Lettre de la Côte
de St Cugnyde
reclamant les
1000 francs du
Marché Wahl
le 25 Oct 94

24 octobre 1894

8 Oct/14
Province de Québec } A une session de Comité Général
Cité de St-Henri } du Conseil de la Cité de St-Henri
tenue à St-Henri au lieu ordinaire des sessions
du dit Comité Lundi le huitième jour d'Octobre
mil quatre cent quatre vingt quatorze, conformément
à la loi à laquelle session sont présents sur
l'ordre le Maire M. Dagenais & M. M. le Secrétaire
G. Leduc Jos. Secrétaire A. E. Bernard, & L. M. Léveillé
formant une quorum sous la présidence de
M. le Maire.

Il est ordonné et statué par
résolution du Comité général comme suit:-

Résolu et adopté à majorité qui a été
portée devant aux contracteurs de la construction
de l'incinérateur qui ils aient à suspendre
leur travail immédiatement ou qu'il y
a une cause suffisante en cours suspendre
demandant l'annulation du contrat et
qu'un double de cette aie soit signifié à
l'agent M. Bessell conformément à la
présente résolution.

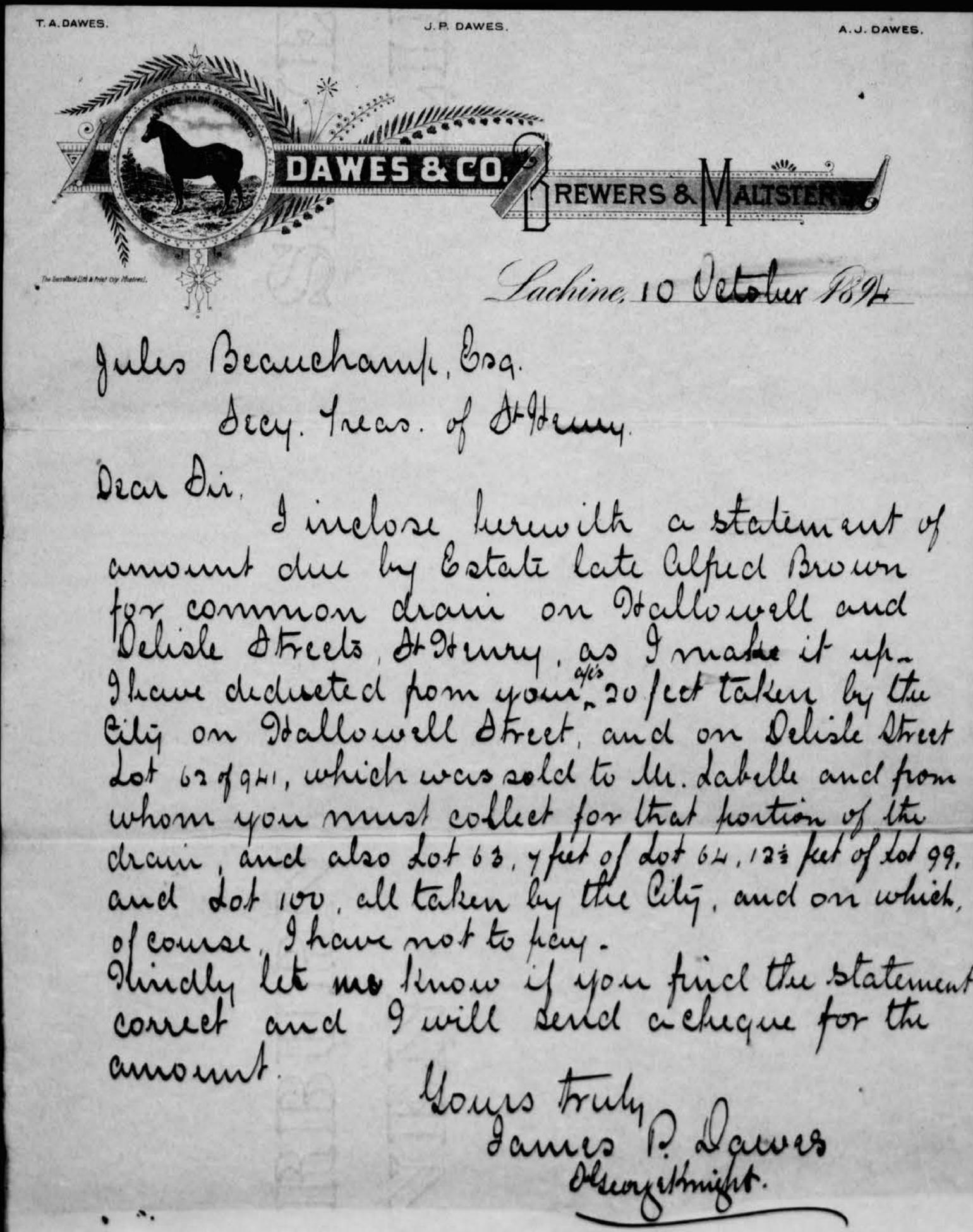
, et la séance est levée

(Contresigné
D. Léveillé
Asst Greffier)

J. Dagenais
Maire

P23/E2, 104

No 5859
Rapport de Comt:
Général du Conseil
ce 8 Oct 1894
à monsieur



Memorandum of amounts due Corporation
of St. Henry for common chain on Hallowell
and Delisle Streets - by Estate late Alfred Brown.

<u>Hallowell Street</u>	of 941	10 feet @ \$1.50	15.00	20 ft. taken by City
	- 941	82	123.00	
<u>Lot 62 of 941</u>	-			Sold to Mr. Labille
63	-			Taken by City
64	23	@ \$1.43	32.89	7 ft. taken by City
65	30	.	42.90	
66	30	.	42.90	
67	30	.	42.90	
68	30	.	42.90	
69	30	.	42.90	
70	30	.	42.90	
71	30	.	42.90	
82	38	.	54.35	
83	30	.	42.90	
84	30	.	42.90	
85	30	.	42.90	
86	30	.	42.90	
87	30	.	42.90	
88	30	.	42.90	
89	30	.	42.90	
90	30	.	42.90	
91	30	.	42.90	
92	30	.	42.90	
93	30	.	42.90	
94	30	.	42.90	
95	30	.	42.90	
96	30	.	42.90	
97	30	.	42.90	
98	30	.	42.90	
99	14½	.	25.00	12½ ft. taken by City.
100	-			Taken by City.

\$1236.96

P23/E2, 104

No 5865
Alfred Brown
Statement re
agout 10 Oct 1894

BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER,
AVOCATS,

1598 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 1615.

BUREAU DE POSTE BOITE 2033.

S. BEAUDIN, C. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. L.

Montreal, 10 Octobre 1894

L^r N. Senechal, Esq.,
Assistant-Greffier de la Cte
de St. Henri.

Monsieur,

Ayant été retenue par
M. Narcisse Prudel, de la Cte de St.
Henri, pour contester la validité
des résolutions et du contrat
ayant rapport à l'achat du ter-
rain pour la construction
d'un incinérateur à la Côte St.
Paul, il m'est impossible d'agir
plus longtemps comme Conseil
dans la cause de M. Jacob contre
la Cte de St. Henri, et j'ai noti-
fié M. Prudel en conséquence.

Votre obéissant serviteur.

S. Beaudin

P23/E2, 104

No 5861

Lettre de l'avocat
Beaudin disant qu'il
ne peut être l'avocat
de la partie ne meneraient

10 Dec 94

Montreal Oct 11th 1894

To the Mayor and Councillors
of the City of St Henry

Gentlemen

We would most
respectfully request you
to recollect and replace
the property of the Estate
Wm Brodie situated on
Bouget st in the same
state of repair as it was
before the grade was
lowered East and this
year.

First by sinking the fence posts
and putting it in good repair
Second to place the entrance
not of a steeper grade
than 1 foot in 10 -

This notice is given without
waiver of our rights to
damages later from the
effect of the lowering of the
grade of the street to the
joining property

I remain yours truly
John L Brodie
Joint Executor to the Estate
Wm Brodie

P23/E2, 104

No 5867

Lettre de M H Brodie
exécuteur de la succession
Wm Brodie se repose
détenu rue Bourget
le 11 Oct 1894

Écrit à St Henri 12 Octobre 1894

Mr Lemire et mesme les conseillers

Le nous donne avis que mr Leonard
n'est pas batte en ligne et je
n'ai jamais reçu sa batte

~~Joseph Lemoine n'a pas reçu~~

mr Joseph Lemoine n'a pas reçu
sa batte sur des emboîtures

~~Il y a été démontré~~
~~que la compagnie du gaz~~
~~a jamais eu de autorisation~~
~~de ma part d'octroyer la ville~~
~~St Henri~~

~~et~~

et que la Royal electric
c'est permis de faire une
ligne à Mr Henri sans
autorisation

et ci les actes rendu par
St Henri ce le carriel
manuscris érigé qu'il soit
~~brigadier~~
~~Demandez que la fontaine~~
~~en face de chez Plaine soit~~
~~reculée~~

P23/E2,104

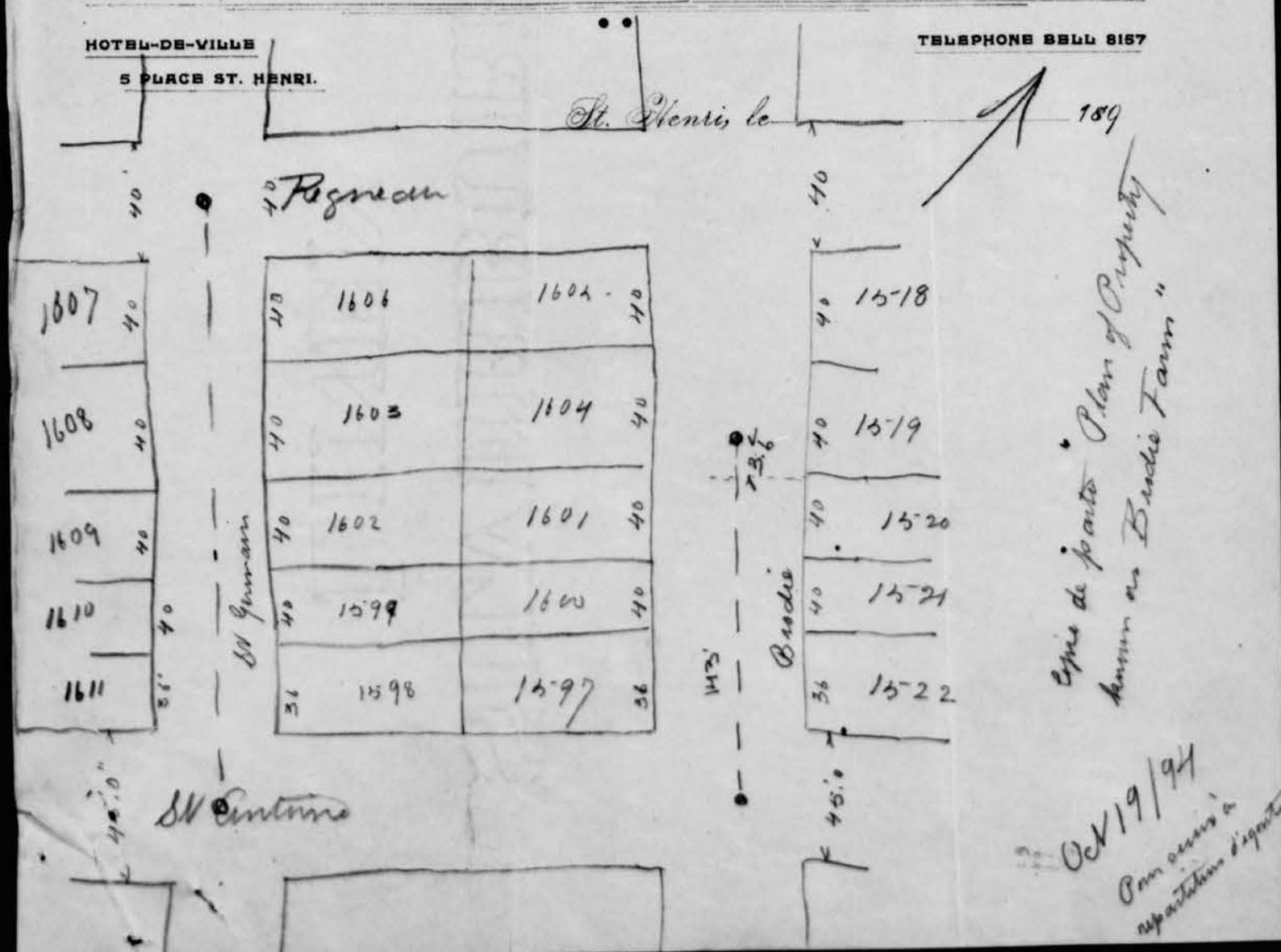
No 5863

Different rapport de
l'ingénieur P. Blain
et construction
nouvelles

• 72 Oct 94

P23/E2,104

Corporation de la Cite de St. Henri.



Egouts de la Cité de St. Henri.

Travaux faits à la journée sous la direction du soussigné
en 1894.

Estimation du coût final de l'égout commun de la
rue St Alphonse (ci-devant St. Germain)
(De St Antoine en montant)

A son Honour le Maire
et à Messieurs les Conseillers de la
Cité de St Henri.

Messieurs,

Tai l'honneur de faire rapport que l'estimation du
coût final des travaux d'égouts de la rue St Alphonse,
est monté à la somme de Sept cent cinq dollars et quatre-
vingt deux centimes, (\$759⁴⁸), le tout suivant les évaluations mentionnées

Tai l'honneur à ce, Messieurs,

Très obligeant serviteur,

J. Guillet Vauvies

Ingenieur en Chef des égouts de St. Léonard
Montréal, 13 Octobre 1894.

10 verges linéaires d'égout en briques de 3x2', à la
profondeur moyenne de 8'0"; pas de manhole ni de puits
R.T.O. - Le coût total des travaux, en y ajoutant les 5%
de l'Ingenieur, serait de \$75.19^t.

b 3^o

Égouts de la Cité de St. Henri.

Travaux faits à la journée sous la direction du soussigné
en 1894.

Estimation du coût final de l'égout commun de la
rue St Alphonse (ci-devant St. Germain)
(De St Antoine en montant)

A son Honour le Maire
et à Messieurs les Conseillers de la
Cité de St Henri.

Messieurs,

Tai l'honneur de faire rapport que l'estimation du
coût final des travaux d'égout à la rue St Alphonse,
se monte à la somme de Sept cent cinq dollars et quatre-
vingt deux centimes, (\$75⁹²), le tout devant établir au taux mentionné.

Tai l'honneur à ce, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

J. Guiteau

Ingenieur en Chef des égouts de St. Henri
Montréal, 15 Octobre 1894.

Je propose linéaires régent en briques de 3x2", à la
profondeur moyenne de 8'0" pas de manhole ni de puits
N.S. Le coût total des travaux, en y ajoutant les 5%
de l'Ingenieur, seront de \$741.59^t.

b 35

P23/E2, 104

No 5864

Rapport de l'Étamine
conférence de l'école
commune ~~de St-Antoine~~^{Saint-Louis}
de St-Antoine en Novembre
ce 13 Octobre

Montreal Oct 13, 1894.

A Son Honneur le Maire
et a M.M. les Echevins
de la Cité de St Henri

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention
sur le fait grave que certains propriétaires de voie
Publique bâissent quelquefois sans demander d'alignements
ou de niveaux de trottoirs et cela peut devenir
plus tard non seulement très embarrassant pour
vos Corporations mais aussi assez onéreux.

La chose serait arrivée déjà deux fois sur la
rue St Jacques depuis que l'élargissement de cette
rue est commencé.

Je vous prie en conséquence, M.M.
de vouloir bien ordonner à l'Inspecteur des
bâisses de voir, lorsque les permis de con-
struire sont donnés, à ce que les propriétaires
ne construisent pas sans avoir les indications
nécessaires quant aux alignements et niveaux

J'ai l'honneur déclarer M.M.

Votre très dévoué serviteur

J. Guillet Varies

Ingénieur de la Cité de St Henri

P23/E2, 104

No 5868-

Lettre de M J Evans
disant que plusieurs
construction se font
sans obtenir un permis
de la Cité. En
13 Oct 194

Égouts de la Cité de St. Henri.

Travaux faits à la journée sous la direction du soussigné
en 1894.

Estimation du coût final de l'égout commun de la
rue Ste Marguerite (ci-devant Brode) et de la
rue St Antoine, en montant.

A son Honneur le Maire,
et à Messieurs les Conseillers de la
Cité de St Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que l'estimation
du coût final des travaux d'égout de la rue Ste. Marguerite,
se monte à la somme de quatre cent un dollars et
vingt-six cents, (\$401³⁶), le tout suivant détails
ci-dessus mentionnés.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
votre obéissant serviteur,
J. Emittelarius

Ingénieur en Chef des Égouts de St Henri
Montréal, 13 Octobre 1894.

47 ½ verges linéaires d'égout en tuiles de 38", à la profondeur
moyenne de 5'2"; 2 verges de lamphole, 1 courroie de
lamphole - pas de puisard.

N.B. - Le coût total des travaux, en y ajoutant les 5% de
l'ingénieur, serait de \$41.32⁶.

\$ 321
317

17 ½ | 19 ½ | 14 ½

P23/E2, 104

No 5866

Rapport de J E Vauier
enfanteuse de Legours

commune de St Magne et
de St Antoine en Martinique

ce 13 Oct/94

P23/E2,104

Canadian Pacific Railway Company's Telegraph.

TERMS AND CONDITIONS.

All messages are received by this Company for transmission, subject to the terms and conditions printed on their Blank Form No. 2, which terms and conditions have been agreed to by the sender of the following message. This is an unacknowledged message and is delivered by request of the sender under these conditions.

W. C. VAN HORNE, President.
CHAS. R. HOSMER, Mgr. Telegraphs.
B. S. JENKINS, Supt., Winnipeg.

J. WILSON, Supy., New Westminster, B. C.
HOMER H. GALT, Supy., Toronto.
JAMES E. COOK, Supt., Montreal.

No.	SENT BY	RECD BY	100	CHECK
1	D	O	100	

Time 10 30 Nov 22 1894

From Bangor Me 22
To L. G. General Secy Fire Dept.
T. Agnes St.
At Henry.

Will you remit for truck
or shall we draw answer.

Bangor St Ladd

TO SECURE PROMPT DESPATCH SEND REPLY TO

"The Hamilton"
Washington, D.C.

W.M.Gibson Prop.

Washington, D.C.
Dec. 9/94

Chief Massey
St. Henri - Montreal
Dear Sir,

Will you kindly inform
me why your City do not
pay over the Truck in
We made you a good Truck
in good faith and I think
it ought to be settled for
and as I want to pay
certain persons that I
owe regarding the same
I beg of you to have
the matter settled that
I can carry out my
obligations - will you

P23/E2,104

Please drop me a line
here at "The Hamilton"
Washington, D.C. and
very much obliged
Yours truly
Joseph S. Smith.

Mr. Joseph S. Smith
of Washington, D.C.
is now deceased.

AN

P23/E2,104

Bangor Extension Ladder Co.

EXTENSION & SINGLE FIRE LADDERS,
HOOK & LADDER TRUCKS.
Fire Department Supplies.

F. H. C. REYNOLDS

PRESIDENT MANAGER

L. N. Senecal Esq. Secy

Bangor, Maine, Oct 15, 1894. 189

Fire Department

St. Henri Montreal Canada.

Dear Sir:- I have your communication of the 11th inst and note
all you say.

As we are in need of funds I trust you will favor us with
a remittance at once for the truck, and kindly make the draft
payable to the order of the Bangor Extension Ladder Co.

I am informed that Mr. Smith cannot at present make a visit
to your city as he is away with his family for the winter.

Very respectfully yours

F. H. C. Reynolds
President Manager

P23/E2,104

Bangor Extension Ladder Co.

EXTENSION & SINGLE FIRE LADDERS,
HOOK & LADDER TRUCKS.
Fire Department Supplies.

F.H.C. REYNOLDS

GENERAL MANAGER

Chief John Masey

St. Henri Montreal

Sir:-

Will you kindly remit for the Truck we sent you a long time ago and which we have never yet had an acknowledgement of.

I hoped to hear from you about how it suited you as we took great pains to have a fine job.

Hoping you are well and that I may hear from you soon

Very truly yours

Bangor Extension Ladder Co.

Bangor, Maine
Sept 23/94,
my dear Chief
We have never
heard of arrival of
the H & L Truck
but I presume it
got there all right
and was satisfac-
tory — As I am
goin^g away in a
few days and
have got to use
considerable money
will you kindly
send check for
amount our bill
& very much obliged
yours truly
Joseph S. Smith

Bangor, Maine
Sept 23/94,
my dear Chief
We have never
heard of arrival of
the H & R. Truck
but I presume it
got there all right
and was satisfac-
tory — As I am
going away in a
few days and
have got to use
considerable money
will you kindly
send check for
amount our bill
I very much obliged
you very truly
Joseph S. Smith.

P23/E2,104

Bangor Extension Ladder Co.

EXTENSION & SINGLE FIRE LADDERS,
HOOK & LADDER TRUCKS.
Fire Department Supplies.

F.H.C. REYNOLDS

GENERAL MANAGER

Bangor, Maine, Nov 13, 1894. 187

L.N. Senegal Esq.

Secy Fire Department

Monteal Canada.

Dear Sir :-

I have been daily expecting advices from you in regard to the Hook and Ladder Truck, and trust you will be able to send me a remittance by the return of mail, and in absence of such advices I trust you will honor my draft for amount of bill.

This has been a long time due and I do not quite understand the delay as you say it was satisfactory

Awaiting your answer I am sir

Very respectfully your obt servt

F.H.C. Reynolds
President and Gen Manager,

P23/E2,104

Bangor Extension Ladder Co.

EXTENSION & SINGLE FIRE LADDERS.
HOOK & LADDER TRUCKS.
Fire Department Supplies.

F.H.C.REYNOLDS

GENERAL MANAGER

Bangor, Maine Oct 9, 1894. 189

L.N.Senegal Esq. Secy

Fire Department

St. Henri, Montreal Canada.

Sir:-

I have your letter of the 4th inst and am very much surprised at this very late day to hear that there is any dissatisfaction in regard to the Truck to which you refer, for it was built and equipped in extra manner and the ladders certainly have no superiors that we are aware of.

The ladders were much better than was agreed to furnish, but we were anxious to open business with your good selves and had also in mind the exhibition in Montreal and used every possible effort to send you a first class job which we certainly did, and after so long a time you have just ascertained that it is not right, and this is not what we expected, for had there been anything wrong you certainly should have informed us of it long ere this.

Mr. Smith I have no doubt intends to do as he agrees and he is at present out of the city for a long time and the matter of payment should be made to this office and not to him as he is not an officer of the Company.

I shall await your letter in reply to this one stating what the trouble is, and I trust you will give it your immediate attention, to oblige *F.H.C.Reynolds President*

P23/E2,104

Archives de la Ville de Montréal

Saint-Henri le 17 Oct/94

1450⁰⁰

10641722

Après entente et délibérations entre le Conseil
de la Cité de St-Henri & Arthur Dansereau
l'offre de ~~1450~~ quatre-vingt Dollars _____⁰⁰
est acceptée par le dit Arthur Dansereau pour
l'espropriation de sa propriété portant le No officiel
suivant plan préparé à cet effet par le bureau
général de la rue St-Eustache. La dite somme
de quatre-vingt dollars étant pour tous dommages
pourront résulter de la dite espropriation et le
dit Arthur Dansereau conservant les bâches
érigées sur le dit terrain mais devra livrer la
partie espropriée aussitôt que requis pour le passage
de la dite rue et demeure rétenu immédiatement
suivant les ~~plans~~ règlements des bâches de
St-Henri jusqu'à la dite rue Eustache. Et le dit
Arthur Dansereau a signé la présente comme
acceptant.

Arthur Dansereau

P23/E2, 104

PW. 5867a

Arthur Tanscawam

17 Oct 1896

Entente ex profesa

tion.



UNION ST-JOSEPH

DE ST-HENRI

St-Henri, 18 Oct¹⁸⁹⁴

Mme. Le Maire et Messieurs les
Échevins de St Henri.

Messieurs.

Nous étions respectueusement
invités d'assister à la conférence
dominicaine parlée par M. Barcelo vicaine
à St Henri. cette conférence aura
lieu jeudi le 18 courant à 8 heures P.M.
Le dames sont admises

On y assistent sans
Conférez un bonheur à votre
tout dévoué

W. Blanchard.

Xia. Cor.

P23/E2, 104

No 5868

Lettre de Mme Joseph
de l'Académie
le Conseil au
Conférence de M. Barcelo.
Le 18 Octobre.

Corporation de la Ville de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

3651 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri de Montréal, le 19 Oct 1894

Après entente et délibérations entre le Conseil
de la Cité de St Henri et Mme Trudel
l'offre de quatre mille Dollars \$4000⁰⁰ est
acceptée par le dit Mme Trudel pour l'expo-
priation de sa propriété portant le No officiel
suivant plan préparé à cet effet
pour l'élargissement de la rue St. Jacques,
la dite somme de \$4000⁰⁰ étant pour
tous dommages pouvant résulter de la
dite expropriation et le dit Mme Trudel
conservant les lâches enjées sur le dit
terrain mais devra livrer la partie expo-
priée aussitôt que requis par le passage
de la dite rue et devra relâcher immédia-
tement suivant les règlements des lâches de
St. Henri sur la dite rue St. Jacques et
le dit Mme Trudel a signé la présente
comme acceptant.

N. Trudel

P23/E2,104

No 1868a
Népudel
Entente ex profesa
tim
19 oct 1894
371 ✓

Collection de la Ville de Montréal

P23/E2,104

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

MEMORANDUM.

Office, 94 QUEEN STREET.

Montreal, OCTOBER 19th, 1894.

To Jules Beauchamp, Esq.
Clerk & Treasurer,
Corporation of the City of St Henri,
St Henri, Que.

Dear Sir:-

Replying to your favor of the 13th instant, beg to say we derived the necessary power to run our wires into Mr Harper's place from our act of incorporation.

Yours truly,

The Royal Electric Coy.

Chas. W. Stegar
Manager.

P23/E2, 104

No 5864
Lettre de la Royal
Electric re pose
de fils dans le
chez M. Harken

19 Oct 94

P23/E2,104

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA
OFFICE OF THE CHIEF ENGINEER

MONTRÉAL,

Oct 19
1894

E. P. HANNAFORD,
CHIEF ENGINEER.

Jules Beauchamp, Esq.
Treasurer.
Corporation of St. Henri
St. Henri, P.Q.

Dear Sir:-

In reply to your enquiry of
the 13th inst. St. Alphonse Street is not
extended across the Railway as a
public street and hence it is not legal
to place a sidewalk upon the Railway
property // Yours truly


E. P. Hannaford
Chief Engineer.

P23/E2, 104

No 5870

Lettre du G.I.R
re Mottow me
SI alphonse et
19 Octroy

1158 Vaudreuil

Champagne

16770
GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA
GENERAL MANAGER'S OFFICE

MONTREAL, 20 October 1894.

Dear Sir,

I beg to acknowledge receipt of your letter of 18th instant, enclosing copy of a resolution passed by the council of the city of St. Henri. I understand that "St. Elizabeth Street", is the street formerly known as "Gareau Street."

The Railway Committee of the Privy Council having ruled that a crossing of the railway at this point, at rail level, cannot be permitted, the Grand Trunk Company will not allow any interference with its property.

Yours truly,
L. J. Carpenter
General Manager

Jules Beauchamp Esq.,
Clerk & Recorder
City Hall,
St. Henri, Que.

P23/E2, 104

No 5871

Lettre du G.Y.R
re rue St Elizabeth
re meublement de
maison entre 2
deux rues -

20 Oct 94

Ste Geneviève Octobre 20, 1894

Monsieur Jules Beauchamp
Secrétaire-Trésorier

Comme ayant
l'abandonner là la toute ouvrage depuis
le mois de Septembre nous avons aucune
affaire à prêter ce petit compte.
Mr Alexandre Walker a repris son terrain
et la boutique est paix avec.
Mon mari étant absent ma dit en
partant que j'avais aucune dépense à faire
pour elle.

Je suis votre servante

Anne Antoine Proulx

P23/E2,104

N^o 5871.A.

Lettre de Dame Antoine
Brouly qui écrit à Walter
avait repus son
terracin

20 octobre 1894 -

JLB

P23/E2,104

TELEPHONE No. 371

RESIDENCE: PAROISSE ST-LAURENT

DAVID A. LAFORTUNE, L.L.B.

AVOCAT
46, RUE ST-VINCENT

Montreal, 23 Octobre, 1894

A LA CORPORATION DE LA CITE DE ST. HENRI.

Monsieur le Maire

&

Messieurs les Echevins,

Ville St. Henri.

Messieurs,

Je suis chargé de la part de Dame Joséphine Pelletier veuve de feu Pierre Perrault, de vous suivre contre Cité en dommages et de lui réclamer la somme de trois mille dollars (\$3000.00) à raison de la mort arrivée à son mari Pierre Perrault qui est attribué par cette Dame, à la négligence, l'incurie et au manque de précaution de votre Cité.

Cette Dame est restée veuve avec quatre enfants, sans revenu aucun et elle prétend que votre Cité est responsable de cet accident.

Vous êtes priés de me dire si vous êtes pour entrer en pourparlers à propos de cette affaire ou pour régler à l'amiable, sinon mes instructions sont de vous poursuivre. Une réponse est sollicitée.

Votre, etc. etc.

D. A. Lafontaine.

No 5872

Lette relâchement

3000 pour accès
et mort de Pierre Léveillé

ce 23 Octobre

33 octobre

A l'ordre de M. le Maire de Montréal.

Montréal le 23 octobre 1863

M. le Maire de Montréal.

que je vous prie d'agréer de mon assent

à une somme de deux cent cinquante

dollars pour l'assassinat de M. Léveillé

qui fut commise par un individu nommé

John C. Smith, et que je vous prie d'agréer

à une somme de deux cent cinquante dollars

pour l'assassinat de M. Léveillé, et que je vous prie d'agréer

à une somme de deux cent cinquante dollars

pour l'assassinat de M. Léveillé, et que je vous prie d'agréer

à une somme de deux cent cinquante dollars

pour l'assassinat de M. Léveillé, et que je vous prie d'agréer

à une somme de deux cent cinquante dollars

pour l'assassinat de M. Léveillé, et que je vous prie d'agréer

à une somme de deux cent cinquante dollars

Yours, &c.

Montreal 2 Oct 1893

à M. Le Maire & les Conseillers
de La Ville St Henri

Messieurs a propos des
soumissions que vous avez demander
pour fournir (500) Triges de Pierre
qui furent pris (Mc Cadamne) pour être
finé aux limites de St Henri, par dépens
de monsieur my line celle dite Pierre
à raison de \$ 9.55 Par Tige de 261 pieds
si cette Pierre est fine sur la
Bande du Canale le Prix sera de
\$ 8.50 Par Tige de 261 Pds. Cette Pierre
devra être tirée par Vais Employes
Je suis votre tout dévoué &c

Cap^t Prosper Laplante
par Prosper Laplante fils

P23/E2,104

Mr. Henry 63^e St

Monsieur

Je met une
soumission sur la pierre
que vous avez à faire.
chisoyer à Mr. Henry je
vous chargez de vingt cinq
à trente boise de pierre
grise a onze piastre la
boise et je la mettrai la

P23/E2,104

si vous voudrez la place

Bathé Service Services

André Larivière

Rue St-Jacques N° 2946

St-Henri 2 Novembre 1895

À son honneur le maire
et M. m. les Conseillers }
de la Ville de St-Henri }

Messieurs,

Je m'oblige de vous fournir 500 tonnes plus de pierre grise à macadam, livrées dans les limites de la Ville de St-Henri pour et moyennant la somme de dix-huit dollars l'heure et de plus je m'oblige aussi de prendre faire charroyer la pierre par les chantiers de St-Henri et ce au premier clairon de neige qui pourra me permettre de la charroyer -

Votre affe
Joseph Le carlier

P23/E2,104

Lotois St Henri 2 Nov 93
Jules Beauchamp Esq

Mons:

je propose de fournir
la paille que nous avons besoin
pour les chemins, cest à dire 500
toise de paille à recadre pour la
ville St Henri de Montréal pour
le prix et somme de \$10.75 par toise
de 28000 ft³s. Le tout livrable dans
les limites de la ville St Henri
telles que requis.

votre tout dévoué
Eustache Prudhomme



P23/E2,104

S^t Henri 31^e Octobre
1893

À Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers
de la Ville de S^t Henri.

Comme la Municipalité de la
Ville de S^t Henri a besoin de pierre
pour Macadam, je propose de lui
en fournir 500 toises à n'importe
quelle place, dans S^t Henri à
raison de \$ 12²⁵ par toise.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Vos serviteurs.

Auguste Laspare

P23/E2,104

To the Mayor
and Councillors
of the Town of St. Henry

Gentlemen

As I understand
you require 500 Tires of Stone
for Macadam, I hereby offer to
deliver in any part of your
Town the above number of tires
of good stone, at the rate of
\$12.00, twelve Dollars per tire
Should you require a
larger amount or an inferior
quality of stone a reduction
would be made,

I have the honor

To be your Obe Servt

Peter Jackson

153 gall Ave
2nd nov 1893. Cote St. Paul

P23/E2,104

Montreal Nov 2/93.

Messrs.

I could furnish if desired stone for
the pavement of your streets at twelve dollars (12.00)
a ton delivered anywhere in St. Henry's.

Yours etc:

P. Bourgje
3890 Notre Dame St
St. Henry

St Henri 31 Octobre 1793

Soumission pour pierre
a Macodanx

Le soussigné m'engage de
fournir de la pierre a maca-
dam semblable a l'échantillon
pour la somme de douze dollars
la toise française la ville et
Henri payant les barrières
ou treize dollars la toise et
je paierai les barrières
la présente soumission est
faite pour cinq cents toise,
ou moins a votre disposition
Le m'engage d'employer de
préférence les charretiers et

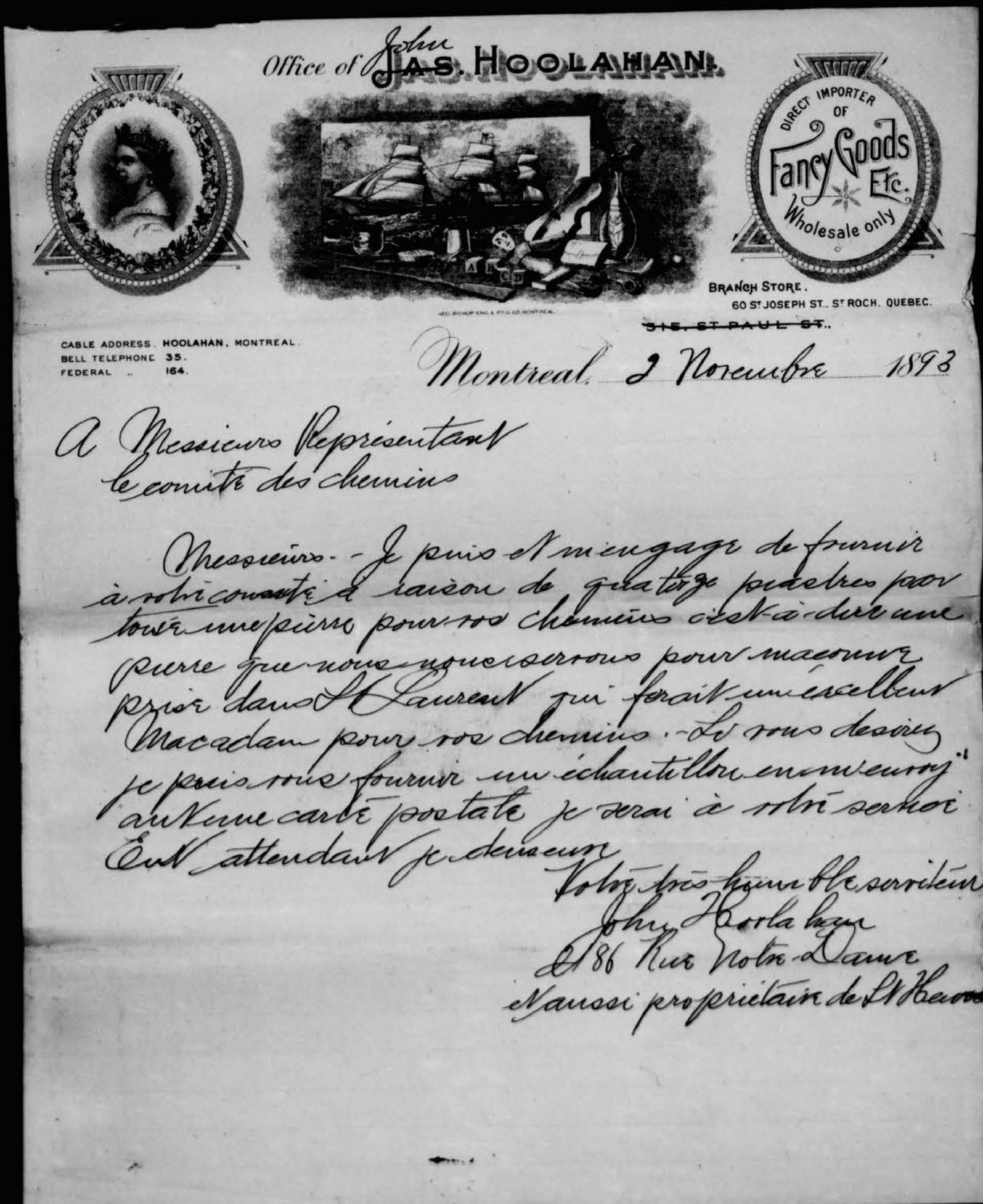
P23/E2,104

la main d'œuvre de
St Henri si vous m'accordez
la faveur d'un contrat

Votre
Louis Guenveille

ORIGINAL

CANADIAN



Ste-Cunegonde 2^e Novembre 1893

Jules Beauchamp Esq
Ville de St-Henri de Montréal

Kronium

J'ai l'honneur de vous offrir
de fournir la pierre pour chemin, requis par la
"ville de St-Henri" de Montréal. Suivant l'annonce
faite dans les journaux de Montréal, pour le prix
et somme de (ff 12.⁵⁰) douze dollar par boise de pierre grise
de 28.000 lbs par boise, livré au different place, dans la
ville de St-Henri. Je m'engage à employer tout les
travaillants et charter de votre ville, en autant qu'ille
le voudrons.

Votre toute dévouée

Louis Martine

No 3158 Rue Notre Dame

St-Cunegonde

Montreal 2 Nov. 1893

au Maire et Conseillers de la Ville de
St Henri

Messieurs

Le m'engage à fournir à
la Ville de St Henri cinq cents tonnes de
pierre grise à macadam, là où requis
pour la somme de \$11⁰⁰ par tonne

L. T. Frigon

Succession Léonais

Bureaux: 402 New York Life

P.O. B. 957.

TELEPHONE 2547.

ALFRED LÉONNAIS - HENRI LÉONNAIS
ADMINISTRATEURS

24 Octobre 1893.

à

Messieurs

Le Maire

et à Messieurs

Les Échevins -

de La Ville de St-Henri.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous communiquer pour la fourniture du Macadam que vous désirez obtenir.

Nous vous livrerons, dans notre carrière, 500 tonnes de pierre, banc rouge, à raison de \$4.50 la toise taillée, extraite et prêtée à être enlevée.

On si vous le préferez nous vous permettrons d'extraire cette pierre vous même et nous vous chargerons \$1.00 par toise taillée.

Nous vous ferons remarquer que la pierre en question est le plus beau banc rouge que l'on puisse trouver et est infiniment supérieur à toute autre pierre pour macadamisées.

Notre carrière est située au bout de l'Avenue des Frêches, son accès est aussi facile en hiver qu'en été.

Respectueusement
A. & H. Léonais

P23/E2, 104

No 5873
Commissions pour
Pierre
23 Avr 1893

Corporation de la Cite de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

Prisee de Juges } St. Henri, le 23 Oct 1894
Cité de St Henri } Soumission
Des soumissions brackettes portant à l'endos
soumission pour achat de terrain exproprié
seront reçues au bureau des soumissions
jusqu'à lundi prochain le 29 octobre
@ 6 heures P.M. les dites soumissions
devront être par cette liste de terrain
précédant de l'expropriation de la propriétai
té portant le No officiel 63 de 1722, la plus
haute ou aucune des soumissions devant
être rejetée par le conseil.

Jules Beauceramp
J.B.

P23/E2,104

affilié à 23 Octobre 1861
par L'Américain
zero C.S.

L'Américain
Co.

Montreal 1861



P23/E2,104

TAXES MUNICIPALES DU 31 Ier JANVIER AU 1^{er} FÉVRIER 19

P23/E2,104

No 5874.
avis de
sommation
pour achat de
terre expatrié
23 Oct 1894

Corporation de la Cite de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

Primer de Juges } St. Henri, le 23 Oct 1894
Cite de St Henri } Soumission
Des soumissions rachetées portant à tendre
soumission pour achat de terrain exproprié
seront reçues au bureau des soumissions
jusqu'à lundi prochain le 29 octobre
@ 6 heures P.M. les dites soumissions
devront être pour cette bâtie de terrain
provenant de l'expropriation de la proprié-
té portant le No officiel 63 de 1722, la plus
haute ou aucune des soumissions devant
être rejetée par le conseil.

Jules Beaubien
J.B.

P23/E2,104

TAXES MUNICIPALES DU ~~31~~ Ier JANVIER AU ~~1^{er}~~ dE

P23/E2,104

No 5874.
avis de
sommation
pour achat de
terrasse propri
23 Oct 1894

Montreal 17th October, 1894.

TO THE
MAYOR & COUNCILLORS, OF THE
CITY OF ST. HENRI.

Sirs,

On the 13th of October last we received from you, through the instrumentality of A. C. A. Bissonnette, N.P. a certain document purporting to be a protest by the City of St. Henri against Fred A. Bissell and Andre Bray, Contractor and Sub-contractor respectively of an incinerator to be built and constructed for your City by and in virtue of a contract entered into on the 24th of August last.

This protest calls upon the said Messrs Bissell and Bray to immediately suspend all works in the construction of the projected incinerator of your City inasmuch as there is now a case pending before the Superior Court in the City and District of Montreal demanding a resiliation of the said contract, the whole under penalty of all damages should they refuse to dis-

(2)

continue the said work.

Now, Gentlemen, in answer thereto we would say that a stoppage of the work at this time would cause much extra expense and damage inasmuch as the foundation of the incinerator is not completed and is hence exposed to deterioration by the atmosphere and weather. Moreover the machinery and material which has been expressly manufactured for this plant, has been shipped to a large extent and certain goods, which have been purchased on the wharf here in Montreal have to be carted and transported to ware houses and in consequence ware housing charges will as a necessity ensue. In addition to this skilled and expert labor has been engaged for the work in question and the time and wages of such labor must continue to run on.

In view of all the above you will readily understand that a stoppage of the work at the present time and under existing circumstances must necessarily cause us great loss and damage and that in complying with the terms of the protest served upon us on the 13th of October last past we wish to clear-

P23/E2,104

ly state that we do so under reserve and without prejudice to all our rights in the premises for and against all parties who may be legally responsible towards us in connection with the said contract above mentioned and the carrying out thereof.

Yours truly,

S. G. Smith
Per. F. A. Bissell, attorney

Original

No 5875

Reprise au profit
de la Côte de St-Hen
à MM les administrateurs
de l'Institut
ce 17 Oct 1944
au conseil le 24 Oct 1944

P23/E2, 104

A

Messieurs le Maire et Membres du Conseil de
St. Henri.

Messieurs,

Les soussignés, propriétaires de la "Dominion Ice Company", ont bien l'honneur de s'adresser à ce Conseil pour avoir l'usage du rouleau à vapeur de la municipalité pour rouler leur bassin.

En outre des frais encourus que nous sommes très volontiers de payer, nous consentons aussi à ce que tout soit fait à nos frais et risques.

D'après l'avis de connaisseurs, le roulage doit se faire dans l'espace de quinze à vingt heures.

Espérant que ce conseil aura l'obligeance d'acquiescer à notre demande en accordant à des concitoyens, la faveur qu'ils sollicitent, nous nous inscrivons avec beaucoup de respect et de reconnaissance.

Vos très humbles serviteurs,

DOMINION ICE COMPANY

par

Secrétaire.

No 5876

Demande de M
Hachimansan
le volcan a napier
sur superficie ce 24

Cet hiver

Province of Quebec,

District of Montreal,

City of Montreal.

To the Honorable Mayor and the Members
of the Municipal Council of the City of Montreal.

The Petition of the undersigned Petitioners.

RESPECTFULLY SUBMIT.

That they have considered to form an association or Club according to the articles 5487-5488-5489-5490-5491-4 5492 of the revised Statutes of the Province of Quebec, under the collective name of "St- Henri Club." for a purpose of mental, physical recreation and instruction.

in the said City of Montreal, and that
they do hereby give you notice accordingly.

WHEREFORE the undersigned Petitioners respectfully submit that, by authorisation and consent of this municipal Council, they be formed and constituted name of " St Henri Club" for a purpose of mental and physical recreation and instruction, having their business at

in the City of St Henri

Eugène Guay no 250 Ste Margarite

Elz. Payette" 38 St Pierre

Cleophas Guindon 3683 Notre Dame

Alphonse Reid M.V. 145 Avenue du Parc

Ludger Robert 50 "

de J. le Legault 3687 Notre Dame

Witold Labietz 85 Rue St. Marguerite
Ph. Saunié 376 Rue Notre Dame

F. Legrand 3452 C. Rose.

A. Saunié 3562 Notre Dame

Alphonse Malete Rue St Augustin

No 55877

Demande de moyen
de transport de l'heure
du club d'assurance
et de l'assurance

Mr. Olafte M.P.T.
1103 Avenue

Claude Gauvin

Montréal 24 Octobre 1894

a l' honneur le Maire et à
M. M. les Échevins de la Cité de Montréal

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien me rendre le service
de me laisser tenir le chèque de votre Corporation pour le montant de cinq
cent dollars (500⁰⁰) comme nouvelle avance sur mes honoraires in-
re parage de la rue Notre Dame (contat Néonmeau & Charette).

Je n'ai pas besoin de vous dire M. M., combien cette somme
me serait nécessaire dans le moment, et combien aussi je vous se-
rais reconnaissant en vous ayant su accorder la faveur que je vous
demande.

J'ajouterais M. M. que le parage en asphalte sera complété
cette semaine, sauf les reprises qui resteront encore à faire et
dont je ne puis préciser l'étendue pour le moment.

Dans tous les cas vous pourrez compter M. M. que je verrai
à ce que les intérêts de votre Corporation soient parfaitement

soigneuses pour toutes rapport dans le cas particu-
lier qui nous occupe.

Je suis l'homme d'affaires M.M.
Votre très obéissant serviteur
J. Émile Varies
Ingénieur de la Cité des affaires.

P23/E2, 104

No 5878

Demande de J E Vauz
re de son 5% sur le
d'asphalte 500⁰⁰ \$
24 Octobre 1894

St Henri 24 Octobre / 94

a Monsieur le Maire et Messieurs du
Conseil

Messieurs

Veuillez s'il vous plaît accorder
à Monsieur A. Cormier de com-
mencer la construction qu'il se
propose d'ériger sur les terrains
de M. C. H. Le tourneau et vendus
par moi au mois de Mars dernier
je lui est dit qu'il pouvait construire
en bois à l'arrière partie de son lot
le dit lot a été vendus qu'à cette
condition. Mais il ne devra pas
construire moins de deux étages
et de plus il devra faire une
fondation en pierre et aussi
l'ambasser en brique dans l'in-
tervalle de trois ans de la date de
l'achat.

Votre Obligé

L.F. Larose

Agent d'immeuble
Ville St Henri.

P.S. Messieurs a la date de cette vente
j'ignorais complètement le règlement
de la ville St Henri j'étais arrorant

L.F. Larose

P23/E2, 104

No 5879
lettre de M L. F. Lavoie
demandant de permettre
de signer un bâtiment sur
les terrains de la rue Roberval
terrasse Léontine et
24 Octobre 94

St Henri 24 Oct 1894

A Monsieur Le Maire
Maire des Echerins

M. M. Je prends la liberté
d'écrire à votre honorable Conseil vous
demandant de vouloir bien accorder
la pose d'un puisard au coin des
Rues St Philippe et Langeron Sud-Est
En espérant que ma demande sera
prise en considération ce Soir

Je demeure
Votre très humble serviteur

Désiré Clairoux
Propriétaire

P23/E2, 104

No 5880

Lettre de M D. Clauzon
demandant la pose
d'un puitsard -
avec tuyaux & tuyau

24 Oct 94

Province de Québec } A une session de Comité
Cité de St. Henri } Général du Conseil de la Cité
de St. Henri tenue à St. Henri au lieu or-
dinaire des sessions du dit Comité Mercredi
le dix-septième jour d'Octobre mil huit cent
quatre-vingt quatorze conformément à la loi
à laquelle session sont présents sur demande
le Maire Fd. Dagenais & M.M. les Échevins
G.C. Bernard & G. Leduc. A Désormais Mr. Lehoucq &
L.M. Senecal formant un quorum sous la
présidence de M. le Maire -----
Il est voté et statué par résolution
du Comité général comme suit savoir:-

Il est voté et adopté à majorité que
projet de résolution demandant une exemption de
taxes spéciales à la compagnie "the William
ont préparée Manufacturing Co." et pour le terme de 20
ans à compter de cette date la dite résolution
devra annuler la résolution accordant la
dite exemption de taxes en 1878.-

V
✓ Résolu et adopté à majorité que cette
liste de terrain provenant de l'expropriation
d'une partie de la propriété de M. Étienne Duez
sur la rue ~~Montgomery~~ soit rendue au Monsieur
J.D. Major. La propriété n'étant momentanément
pas utilisée ^{1/4} sur pieds superficie. et le dit
J.D. Major à accepté la présente résolution
et a signé la présente. pour servir et n'importe
à quel de droit.

J.D. Major

✓ Résolu et adopté à majorité que M.
Le Geffier soit autorisé délivrer à Mr. J. Lacombe
la

le notifiant que la corporation entant que
le terrain tel que monté au plan de la rue
St. Philippe et qu'il ait a se conformer au
present avis immédiatement.

Résolu et adopté à manu scrit que le Greffier
soit autorisé d'envier à la Cité de Montréal
l'envoi d'un de macadamiser la rue Attache
à partir de la rue Notre Dame au Canal Lachine
pour la mettre la dite rue passable pour le
trafic en general -

Il est résolu et adopté que M. J. Emile Vauier
Ingenieur de cette Cité soit autorisé à faire faire
immédiatement le pavage en blocs de pierre
sur fondation de béton de six pouces sur la
rue Notre Dame du pavage d'asphalte actuel
jusqu'au bout du Grand Tronc le tout avec
bordures de trottois de chaque côté et pour
que le prix de tel pavage ne dépasse pas le
coût de quatre Dollars par mètre carré
payable après l'exécution des travaux sur
comptoir de l'exécution parfait-

Résolu et adopté que le compte de la
Citizens Light & Power Co. au montant de
\$ 2257⁹⁰ soit approuvé et que le Trésorier
soit autorisé d'en payer le montant immédiatement

Résolu et adopté que le compte de la Montreal
Electric Co. au montant de \$ 250 soit approuvé
et que le Trésorier soit autorisé a payer a montant
immédiatement -

Résolu

que demande soit faite au G.T.R d'un permis de remplir & couler l'eau dans la hauteur de la rue St-Elizabeth entre les deux chemins (rues)

Résolu que des soumissions soient demandées pour la vente d'un certain terrain déterminé provenant de l'expansion de la propriété de M^r Geo Clermont sans plan. C'auquel ne servira d'accordé la plus haute au moyen des offres

Résolu et adopté à une réunion qui a été tenue donnée à M^r J. A. G. Madore avocat de procéder en justice contre la compagnie des Chars vulcains de Montréal qui ne remplit pas ses obligations concernant la construction de deux cours sur la rue Notre-Dame à la rue St-Elizabeth.

Cachet signé
(M. L'Amour
Ass't Gouvernement)

J. D'Auger
Maître

P23/E2, 104

No 5881
Rapport de Comité
Général du Conseil
du 17 Octobre 1894
adopté le 24 Octobre
1894

L.V.

60.

Attendu qu'un demande a été fait au
Conseil de cette Cité d'un exemplaire de
tous les brevets tant généraux que spéciaux pour
la Compagnie dite "The Williams Manufacturing Co."
par l'intermédiaire de son ~~agent~~ ^{agent} M. W. Davis - est

Attendu que cette manufacture a été pour
une source de profits pour la Cité de Sherbrooke
depuis 1878 date d'un exemplaire leur étant
accordé pour un terme de 20 ans -

Attendu que la dite compagnie se propose
d'établir une nouvelle industrie et agrandir
leur établissement -

Attendu que le Conseil de cette Cité croit
qu'il est dans l'avantage des fabricants de
protéger les manufacturers dans cette Cité -
Il est résolu et adopté qu'un exemplaire
de tous généraux & spéciaux, ~~soit donné à la compagnie~~
~~exempté soit accordé à la dite compagnie~~
"The Williams Manufacturing Co." pour le
terme de 20 ans à compter de la
la mise en force de la présente résolution
en conséquence ~~de~~ la résolution passée
à une session spéciale du Conseil le 1^{er} Mai 1878 - est renouvelée dans
toutes fins que de droit et la dite exemplaire
devra prendre effet que du 1^{er} Octobre 1894
et sera sujette aux conditions suivantes -

La dite compagnie "The Williams Manufacturing Co."
engage à emploier au moins 50 hommes
(hommes) et ce pendant toute période de
ingt-six jours chaque année pour le temps
qui durera la dite exemption - et au cas
où la manufacture ne devrait être détruite
par le feu un autrement un délai

raisonnable deu^e être accordé pour la re-
construction de la manufacture. ~~mais le~~
~~début ainsi accordé ne deu^e pas être plus~~
~~de trois mois~~ et si dans le cours des dits
trois mois la compagnie emploierait moins
d'hommes (hawes) qu'ille s'est engagé à
employer la dite compagnie sera débue
de tous ses droits et privilégs dénusplor
et les taxes sur les collectes annuelles si
aucune exemption n'aur^e it accordé la
dite exemption ne s'entendra pas épler
de territoire que elle présentement occupé
par la manufacture et sera exempté de taxe
en 1878. et une demande spéciale deue
être fait au Conseil dans le cas où la
compagnie voudrait agrandir leur industrie
hors du terrain occupé auparavant.

Il sera loisible au Conseil de temps en temps par employé de la Corporation
constater dans la manufacture et les lieux
de la compagnie si les conditions d'emploi
de taxe sur les employés ou ce qui ensoit
le nombre d'hommes (hawes) que la
compagnie s'est engagé d'employer et ce
par le terme des dits négociations.

P23/E2, 104

No 5882

Refere de resolution re
exemplaire de la
Societé la Millesime Mappley.
le 24 Octobre 1814

P23/E2,104

je souscris reconnais devoir à la cité
de St Henri et je promet payer la somme
de cent dollars si le jugement rendu
est contre moi - L.F. Larose
3609 Notre Dame St Henri
St Henri le 7 Dec 1944.

Province de Québec
District de Montréal }

Cour Supérieure

Hormidas Laporte
vs Demandeur
Louis Félix Lavoie
Défendeur & opp.

Louis Félix Lavoie, défendeur en cette cause, faisant aux fins des présentes, élection de domicile dans l'étude du soussigné son avocat et procureur, située la dite étude au n° 1608 rue Notre Dame de la Cité de Montréal, s'oppose au jugement rendu contre lui par défaut, pour entraînes raisons, les suivantes que le défendeur n'a pas comparu parce qu'il était absent de chez lui lorsque la présente action a été laissée à son domicile et que ce n'est que le jour même du retour qu'il est revenu chez lui et qu'il a pu en prendre communication,

Qu'il serait alors allé chez l'avocat du demandeur le lendemain et qu'il y aurait laissé la copie de la présente action et qu'il aurait donné instruction à son avocat de comparaître et de plaider à la dite action.

Qu'ayant oublié de remettre la copie à son avocat, ce dernier aurait lui aussi oublié de comparaître. Qu'une motion aurait alors été présentée à la Cour Supérieure par son avocat, pour qu'il lui fut permis de comparaître en la présente cause mais que jugement était alors intervenu, par défaut, contre le défendeur.

Que le défendeur avait un bon moyen de défense à cette action dont voici le résumé.

Qu'il aurait loué vers le premier février mil-luit cent quatre vingt onze un logement et magasin sur la rue Sainte-Dame pour un an et qu'alors un des demandeurs l'aurait sollicité de laisser, ce logement et magasin et de louer de

de lui demandeur un autre magasin situe au
coin des rues Notre Dame et des Seigneurs a raison
de trente dollars par mois.

Que le defendant a consenti a louer ce magasin
par bail mais a la seule condition que les dits
demandeurs rempliraient les engagements qu'ils
furent la et alors au defendant en cette cause

En'entre autres choses les demandeurs
s'engagerent

1^e A faire gagner au defendant une somme de
treize cent a cinq mille dollars par annie

2^e A donner au defendant une partie de leurs
assurances, et toutes les faillites dont ils au-
raient le controle

3^e A lui aider dans les transactions en affaires
d'immeubles, soit par vente de leurs proprietes
soit pour gerit d'argent par ent ou d'autres
particuliers

4^e A prendre le dit defendant comme expert
dans leur cause d'expropriation de la rue
Notre Dame Ouest, cite de Montreal dit district.
Que s'est a cette dernière condition que le
defendant a signé le billet qui fait la base
de la presente action.

En aucun des dits engagements des demandeurs
ne furent effectués et qu'en contrarie les demandeurs
ont souvent omis au defendant dans l'exercice
de ses operations.

Que le defendant a subi des pertes considérables
du fait que les demandeurs n'ont pas tenu leurs
dits engagements.

Que ses propres engagements a lui defendant
ou devrait exister que par suite de l'exécution
des engagements des demandeurs eux-mêmes.

Que les demandeurs n'ayant pas tenu ces
engagements, le defendant se trouve lui-même

lui-même décharge de ceux qu'il aurait pu prendre à l'égard des demandeurs.

En conséquence le défendeur ne doit rien aux demandeurs et que la présente action est mal fondée.

Pourgraci l'opposant conclut a ce que le jugement obtenu contre lui en cette cause soit annulé a toutes fins que de droit et a ce que la présente action soit renvoyée, le tout avec dépens distraits au soussigné

Montreal 18 Octobre 1894
Romulus Lawrence
avocat de l'opposant

Louis Félix Lavoie défendeur en cette cause étant asservement dépose et dit que tous les faits envoies en la dite opposition sont vrais a sa connaissance et a signé.

asservement devant moi a Montreal
ce dix huitième jour d'Octobre
Mil huit cent quatre vingt quatorze}

J. B. Allard
C. C. S.

Louis Félix Lavoie

Opposition a jugement

P23/E2, 104

Proc. N° 5883
Somme

N° 1100

C.S.M.

A. Laporte & al
demandeurs
vs
L.F. Larose
défendeur
Opposition à jugement

Accordé
24 octobre 1894
par Hon Juge Lynch
J.C.S.
110830 Recu

CITY OF ST HENRY

-----00000-----

FORM OF TENDER FOR SCORIA BLOCK PAVING

ON NOTRE DAME ST. FROM END OF ASPHALT PAVING TO G.T.R.BRIDGE.

-----00000-----00000-----

TO THE MAYOR and COUNCIL

OF THE CITY OF ST HENRY.

Gentlemen;

We — the undersigned hereby propose
and offer to make the scoria block paving and lay the curb
stone mentioned in the specification of your Engineer J. Emile
Vanier and to his entire satisfaction for the following prices:

Work to be done	Price
9" x 12" Curbstone per running ft. laid on 6" concrete.....	60
Scoria block paving per square yard.....	3 50

MONTREAL, 24th. Oct. 1894.

Bastien & Valiquette
Contractors

Address 74 Rue Leherrier

CITY OF ST HENRY

-----00000-----

FORM OF TENDER FOR SCORIA BLOCK PAVING

ON NOTRE DAME ST. FROM END OF ASPHALT PAVING TO G.T.R.BRIDGE.

-----00000-----00000-----

TO THE MAYOR and COUNCIL

OF THE CITY OF ST HENRY.

Gentlemen;

the undersigned hereby propose
and offer to make the scoria block paving and lay the curb
stone mentioned in the specification of your Engineer J. Emile
Vanier and to his entire satisfaction for the following prices:

Work to be done	Price
9" x 12" Curbstone per running ft.	
laid on 6" concrete.....	10 ⁹
Granite Scoria block paving per square yard.....	3 25

MONTREAL, 24th. Oct. 1894.

James Cochrane

Contractor

Address

*30 St. Laurent St
Montreal*

CITY OF ST HENRY

-----oo0oo-----

FORM OF TENDER FOR SCORIA BLOCK PAVING

ON NOTRE DAME ST. FROM END OF ASPHALT PAVING TO G.T.R.BRIDGE.

-----oo0oo-----oo0oo-----

TO THE MAYOR and COUNCIL

OF THE CITY OF ST HENRY.

Gentlemen;

the undersigned hereby propose
and offer to make the scoria block paving and lay the curb
stone mentioned in the specification of your Engineer J. Emile
Vanier and to his entire satisfaction for the following prices:

Work to be done	Price
9" x 12" Curbstone per running ft.	
laid on 6" concrete.....	90
Scoria block paving per square yard.....	4 00

MONTREAL, 24th. Oct. 1894.

Isaac Desormeaux et Charette

Contractor

Address 142 St Ferdinand

St Henri

P23/E2, 104

No 8884

Rapport de J.A. Vauvin,
re pose de cimente
en bloc de pierre
bris du pont -

24 Oct 94

19 Octobre
Province de Québec }
Cité de St-Henri }
S. Henri) A une session de Comité
general du Conseil de la Cité de
St-Henri tenue à St-Henri au lieu ordinaire
des sessions du dit Comité, Vendredi le dix
neuvième jour de Octobre mil huit cent quatre
vingt-quatorze conformément à la loi à laquelle
session sont présents M. le Maire et M. les Échevins -
~~A. Delorme.~~ ~~A. Lépine.~~ ~~J. Aquin.~~ André Jailleau
W. Labiche. A.A. Bernard. J. Léveillé & L.M. Léveillé
faisant un quorum sous la présidence de M.
le Maire.

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité général comme suit savoir

Résolu et adopté à unanimité qu'un montant
de \$25000 soit remporté de la Banque du Peuple
à la Banque Jacques Cartier de St-Henri et
ce pour verser les paiements des diverses
expropriations et que M. le Maire et le Greffier
soient autorisés à signer un chèque de ce
montant.

Résolu et adopté à unanimité que le Greffier
soit autorisé d'envier à la Compagnie des
Chars Urbains de Montréal leur ordonnance
de donner le même service à St-Henri qu'à
Montréal en ce qui regarde l'assiette entre
chaque char.

Résolu et adopté qu'un compte de \$600
soit envoyé à la St-Henry Chemical Works
au lieu de \$300 et ce envers l'usage de
commerce ou de manufacture.

Compagnie
Chemical

et la somme est levée

J. Dagueacis.
Maire

P23/E2, 104

No 5885

Rapport de Comité
Général du Conseil
du 19 Octobre 1894
produit et adopté
ce 24 Oct 1894

P. O. Box 921.

Montreal Water and Power Co.

IMPERIAL BUILDING,

Montreal, Oct. 24th, 1894. 189

The Mayor & Councillors of the Town of St. Henry.,

St. Henry.

Gentlemen,

Relying to your Secretary's letter of Oct. 13th, we beg to say that owing to the fact that the Company is at present pushing to completion its plant, so as to insure in the near future a more perfected system than at present, we are desirous, if it is possible, of extending the payment on plant due to St. Cunegonde.

Under these circumstances our Board of Directors ask that a settlement be made with St. Cunegonde by a note ~~at one year~~, with interest added, for the amount outstanding, and we would be prepared to give you our note, which would be accepted by St. Cunegonde when endorsed by you. We would therefore ask that you kindly consider the matter in Council at your first meeting, and we trust that you will be able to authorize settlement in this manner.

Yours faithfully,

Montreal Water & Power Co.

*A. Caron
Ass't-Secy.*

P23/E2, 104

No 5886
Lettre de la Montreal
Water & Power Com.
re Balance due \$100000
21. Dec 1894

Montreal, 21 Dec 1894

Box 180

MANUFACTURERS OF GLYCERINE.

St. Henri Chemical Company, Ltd.

OFFICE :—103 ST. FRANCOIS XAVIER STREET,

(Montreal, October 3rd, 1894)

Jules Beauchamp, Esq.

City Clerk & Treasurer, St. Henri, P.Q.

Dear Sir:-

Your letter of September 12th, enclosing a copy of St. Henri City By-Law No. 81 was duly received, and has been the subject of much consideration. The special tax of \$300.00 is an entire surprise to us. It is true that our factory uses the waste soap lyes from soap works as one of the materials for making glycerine, although we manufacture ten times as much salt as we do this article; but we do no soap boiling or rendering or anything of the kind, nor employ any of the other processes mentioned in the By-Law, nor is there anything in or about our chemical works that makes them a nuisance, such as the By-Law is properly intended to affect. We think in fact that the same is not applicable to us. As you know, we have made no request to the municipal authorities for exemption, bonus or other favor, and are quite sure your Council does not wish us to pay this special and heavy tax if we are not really liable for it. We would suggest that they appoint a Committee to investigate the subject, or refer it to one or more experts in whom you have entire confidence, who will visit the works and decide whether the establishment is such a one as should pay the large amount in question.

Respectfully,



President.

P23/E2, 104

No 5887

Lettre de la S.H.A.
Chemical Work
re taxe d'affaires
ce 3 Oct/94
réduire au double le
24 Oct/94

No 5888

Lettre du Gouverneur de
la Cité de Montréal

demandant au
ministre son quelqu'ent
il se base pour
renouveler le permis
de vote alloué par
le conseil municipal
du 24 Oct 94

Reponse à M. David
que le Conseil a fait
don de ce permis à
la Cité pourvu que
la date Cité marquée
et entièrement la date
pour laquelle l'assise
référera 1887

Montreal October 1894

Les Bourgeois.

Tenez vous bien à
la suite que vous
avez appuyé pour dire
que Montréal est obligé de
faire la Rue Notre Dame depuis
la Rue N. Dame jusqu'au
Canal. M. A. L. J. J. J. Com.
tenu que à Montréal depuis
l'an 1810. 000 faire
ce passage en que M. Henri
M. Bégin et M. Potvin
feraient le reste ?
Une réponse pour lundi matin
disponible -

J. Gold
L. O. David

Yonne de Québec) A une session de Comité des
Ville de Henri Égouts du Conseil de la Cité
de Montréal tenue à Montréal au lieu
ordinaire de session du dit Comité
Mercredi le vingt quatrième jour
de janvier mil huit cent quatre-
vingt quatorze au commencement à la
fin à laquelle s'assent sont présents
MM. les échevins J.J. Aquin &
Wilfrid Labiche formant un quatuor.
Il est ordonné et statué par résolution
du Comité des Égouts comme suit
savoir:

Il est résolu que Mr. Lécheni
Wilfrid Labiche soit nommé presidente
du Comité des Égouts du Conseil
de la Cité de Montréal.

Conseillé, Wilfrid Labiche
D. Senechal
Ass't Secy.

P23/E2, 104

No 5889
Séance du Comité
de l'Assemblée
information
du président

24 Jan 1894

ce 19 Oct 94
Liste des Personnes admises pour l'ancienne Commerce et
Chambre de commerce

1	Auchambault A.	Médecin	1952	Saint-Jacques	payé	
2	Allard W.	Épicier	3791	Notre-Dame		✓
3	Aubertin Dame Jeune	épiciere	128	Saint-Elizabeth	payé	
4	Auchambault Albin	épicier	2101	Saint-Jacques		✓
5	Auchambault A.	Médecin	3597	Notre-Dame		✓
6	Almonstich L.	marchand	3601			✓
7	Auchambault Nap.	glace	68	attuailler		✓
8	Aubry Martial	boucher	122	Saint-Ferdinand		✓
9	Allan & Kamsson	Industriel	Montreal	136 Saint-Antoine		✓

10	Béaudoin Camille	pigeon	3706	Notre-Dame		✓
11	Blain Nag. Fils	Épicier	175	Béaudoin	payé	
12	Bouvette Louis	"	2334	Saint-Jacques		✓
13	de	"	Boucher	"		✓
14	Barbeau Frs. fab. cuir	cuir	1744	"		✓
15	Bissomette J. B.	avocat	3608	Notre-Dame	suspendus	
16	Bolduc Denise	dw.	claussures	3671	"	
17	Boudrias Fr. X. March. Tailleur	Tailleur	3521	Notre-Dame	payé	✓
18	Brière Jos.	boucher	57	Bourget		✓
19	Grossard H.	"	1935	Saint-Ferdinand		✓
20	Binette Jean B.	cult de la vende	1149	Saint-Antoine		✓
21	Bates Louis	"	27	Saint-Paul		✓
22	Bastien Jos.	"	2237	Saint-Jacques		✓
23	Baillargeon Théophile	fr. éditeur	71	Rue Delina	ne tient pas	

24	Coderre Louis	Avocat	1952	Saint-Jacques	suspendus	
25	Ghuineau Pierre	épicier	2004	Saint-Jacques		✓
26	(Baudouin) Henrion	boulanger	3920	St-Louis		
27	Charette J.	entrepreneur menu	142	Saint-Ferdinand		✓
28	Gagné Louis	Alphonse	2284	Saint-Jacques		✓
29	de	dw.	dw.	claussures		✓
30	Curran & Freies	boucher	2117	Saint-Jacques		✓
31	de	dw.	dw.	épicier		✓

33 Charlesis A. grain & farin	1924	S. Jacques	payé
32 Cusson & Launhe	éch. plate 38	au du Far	suspendu
33 Chomard C.	farineuse	3638 N.Dame	payé en compte
34 Chénier Pierre & fils	clausseme	3604	✓
35 Constantin A.J.	Mols soie	3607	✓
36 Chézard Pierre & fils	clausseme	3577	✓
37 Charlesis F & F.D.	boucher	95 Bouquet	Eus. l'Pine,
38 do	épicier		payé
39 Chevalier J.R.	"	1707 S.Jacques	✓
40 Carter F.	Boulanger	Cob St-Antoine	payé vis
41 Crevier Lutlier	Lutlier	S. Laurent	vis
Charette Frank boucher	com Agnes & Jacques		✓

42 Deguire Benjamin	grain & farin	1763 Fédinand	✓
43 August Berthelot	épater	65 St-Philippe	✓
44 Deslauriers G.	toiture	1992 S. Jacques	✓
45 Dufort Henri	épicier	33 Langelin	payé ac
46 Desjardins Narcisse	tabac	88 St Maymente	✓
47 Dupont	do - su St Elizabeth		payé ac ✓
48 Dupreas Calculs vétérin	1855	S.Jacques	en compte ✓
49 Demers Victor laulin	3679 N.Dame		✓
50 do	do agence	- -	✓
51 Daulne Edmond pnt Ybar	3591	"	✓
52 Dori Louis	bois & charbon	3509	payé en compte
53 David A	Medecin	3499	suspendu
54 Deschamps		30 Langelin	✓

Ethier B & fil Bois & charbon	Tanyaan & St-Michel	ne tient pas
55 Edson M. G.	Culporteur	Montreal
56 Fortier Charles	farineuse	3789 N.Dame
57 Fichaud Adolphe	boucher	75 St-Mary
58 Fautoux Eymen Dr.	-	59 Turgeon
59 Fautoux Theop.	-	600 St-M. Dame
Fautoux Emery Jr	-	3677 N. Dame

65	Gauthier Amable	pnt & tabac	2 Languin	✓
66	Morow Ludger	tabac	37161 M Dame	✓
67	do do	pnt & tabac	-	✓
68	Gauthier & Leduc	pinture	205 Beaubien	✓
69	Giroux A.	-	1869 5 Jacques	✓
70	Geffrion Dame	épicier	78 St Augustin	✓
71	do do	luncher	-	✓
72	Germann	Do. tabac	74 RoseLelina	✓
73	Gurdin	Bruno forge	100 Tugend	✓
74	Gohier	Bufamex u	112 Biringer	payé
75	Goureaux & Proulx	cafe Bons	653 St Paul	
76	Germann	Do. agence de laverie	74 RoseLelina	✓
77	Goureaux	W. tapisserie		voir
78	Giroux	Hubert chaum		min
79	Geffrion	Felix Regattes	311 St Ambroise	✓

80	Hennichon Moise	Do. & charbon	3643 M Dame	✓
81	Harper M. A.	Sauvageon	1657 5 Jacques	failli ambe pb
82	Hurlutise G.	medecin	3590 M Dame	suspendu
83	Hardy Madame	tabac	3642 11 do	✓
84	Houette M.	larkin	165 Beaubien	suspendu
85	Hughes Cook & Cie.	suffrage (alattois)		mission
86	Heil J. J.	vit & foy	3663 M Dame	en compte ✓
87	Johnson J. B.	épicier	160 St Elizabeth	✓

88	Lacasse	Émerie fab cur.	1991 5 Jacques	✓
89	Langevin	Do. épicier	3718 M Dame	✓
90	LaLonde	meublement	47 Marin	suspendu
91	Lewin	medecin	2308 St Quebec	"
92	Levesque	A. Claussme	2169 "	✓
93	LaLonde & Cie	Menublier	2064 "	✓
94	Lamoure	Dameva gran & foin	1640 "	✓

97 Lachapelle J. medecin	3606 Notre Dame	suspendre en compte
88 Lemieux L & G. march. Yvel.	3595	- attendue
89 L'Anctot Joseph pharmacien		salaire
90 Labelle Auguste Mdr seche	3577	payé J. Aubé
91 Lauriault Motique chaussures	3571	demande de décais-
92 Labreche Dame Genee epicer 95% 51 Aug.		sement \$100 -
93 Lacoste Etienne epicer 58 Turgeon		payé
94 Lassier J. S. Laeroux		payé
95 L'Union des Abattoirs		Misusage ✓
96 Lamoureux & Cie Culpt. Vinaigre		Montreal vir
97 Lablanc & Marotte	5735 Faub.	"
98 Labatt J. Culp de Biere		Montreal " ✓
99 Lafelme Uldeine	Rose Belcourt 114	" ✓
100 Langlois J. S.	118 "	" ✓
Lauelle Louis		"
Labelle & Lamoureux Mdr seche		vir

101 Monkells Nell Maine upholster	211a St Catherine	✓
102 Malette Louis pnt Baba	1989 St Jacques	✓
103 Mc Duff. S. Medecin	2053 "	suspendre
104 Morgan John boucher	148 St Marg.	✓
105 Muire Arthur ent meunier	502 Brandon	suspendre
106 Malo Abel epicer	3883 Notre Dame	✓
107 Martel & Tremette boul. ordonne	45 Maria	✓
108 Malette Dame Genee pnt Baba	3438 Notre Dame	✓
109 Montreal Oce exchange glace	'Montreal	✓
110 Metropolitan Corp. culpt.	"	payé vir
111 Montreal Piscuit Corp.	"	" ✓
112 Miron & Cie Boulangerie	"	" ✓
113 Masterman & S.M. Am vielle station		✓
Miron - Martin boucher	1873 Jacques	✓
Martin Biscuits St Marguerite		
114 Ontario Cider Corp	Montreal	vir ✓
Ovale J. Boucher	"	✓

10 Argadiis Fr. & son & gneins 3376 N Dame and femme Napoleen regattier 3578 N Dame	✓
11 Philippe G. colt chuit Montreal	✓
12 Power Dame June Edward spicer 60 St Philippe	✓
13 Ricard L.A. mact. seur 2007 St Jacques	✓
14 Pattenende Dame June 66 St Marguerite	✓
15 Perreault P. spicer 2103 St Jacques	noch
16 Beladeau J. Medecin 3059 "	suspendu
17 Paterson A. G. 1924 St Jacques	✓
18 Jouls & Monjean ent.mun. bnt. Waller	ferme
19 Lugee Laubier 3537 N Dame	✓
20 Papineau L.G. boucher 3547 "	✓
21 Pilon Dame June regattier 84 attwater	✓
22 Power Dame June modisti 20 St Eustache	✓
23 Proulx J. regattier 58 St Augustin	✓
24 Pitchot Israel 80 Bourget	✓
25 Ricard Oly boucher 277 St Ambroise	✓
26 Raymond Lehenne 3876 N Dame	✓
27 Johnst. L. Cap. Win 3642 "	en erupt.
28 Rudolph L. Faillieu 3610 "	✓
29 Robidoux W. spicer 56 Turgeon	payé
30 Roy D. regattier 43 St Ambroise	✓
31 Riverside Oce Cap. Glace Montreal	vis
32 Rolland Daniel tabac com St Jacques & St Elizabeth	✓

33 Struthers Thomas spicer 159 St Ferdinand	✓
34 Same Moise boucher 101 St Philippe	payé
35 Same J. E. clausmes 2015 St Jacques	✓
36 Seguin W medecin 2009 S "	suspendu
37 Same Lebs mds seur 3176 N Dame	✓
38 Same Laher clausme 2193 St Jacques	✓
39 St Amour J. B. 3381 N Dame	✓
40 Stevenson J. L. Caneau a l huile	✓
41 St Cyr J. mact moulins 3378 N Dame	✓
42 St Henry Chemical works	payé suspendu
43 St Pierre Ois. boucher 97 Eustache	✓
Simard J. Breches 2225 St Jacques	

<u>Théâtre de la Ville de Montréal</u>		
144	Torquin Alphonse boucher	71 St Philippe payé
145	Troy Sam Laundry 2017 St Jacques	✓
146	Trudeau James boucher	258 St Philippe payé
147	Tessier J. prieur	181 Baudwin ✓
148	Hibault G. Chapelier	3565 N Dame
149	Tessier M. prieur	102 Bourget payé
150	Touchette P. cordonnier	220 St Philippe ✓
151	Taillefer Edgar tailleur & boutonnière	✓
152	Vincent Eusebe pêcheur	1093 St Cint. ✓
153	Zegina Wm agence " 3770 N Dame	✓
154	do Mme agence " 31 B turgot	✓
155	Vandette J. horloger	3384 N Dame ✓
156	Vincent P. Calp d'huile	
	Valois Dr A.	182 attaqué suspendu

Reise au 23 Février 1895 par GMS

P23/E2, 104

No 5890

Liste des personnes
assujetties au taxe de
commerce urbain &
chacune produisant ce
24 Octobre 1894 X
23 Février 1895